

SÉNAT

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1978-1979

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 14 mars 1979.
Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 mars 1979.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
à la suite de la mission effectuée du 22 juillet au 5 août 1978
par une délégation de cette commission chargée d'étudier les
problèmes actuels de l'économie du Canada et les conséquences
économiques et sociales de la départementalisation à Saint-
Pierre-et-Miquelon,*

Par MM. Michel CHAUTY, Georges BERCHET, Amédée BOU-
QUEREL, Gérard EHLERS, Charles-Edmond LENGLET, Pierre
NOÉ, Pierre PERRIN et Charles ZWICKERT,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Robert Laccournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Fernand Chatelain, André Barroux, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, René Debesson, Hector Dubois, Raymond Dumont, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
Compte rendu du voyage	7
* * *	
Les problèmes actuels de l'économie du Canada	11
PREMIÈRE PARTIE. — <i>Présentation générale du Canada et situation économique actuelle</i>	
I. — <i>Aperçu géographique</i>	12
II. — <i>Aperçu historique et institutionnel</i>	18
III. — <i>L'économie canadienne et les échanges</i>	25
DEUXIÈME PARTIE. — <i>L'économie des provinces visitées et l'action engagée contre les disparités régionales</i>	
I. — <i>Les économies régionales</i>	39
II. — <i>Les disparités régionales</i>	61
III. — <i>L'action en faveur de l'expansion régionale</i>	65
Conclusion	76
* * *	
La situation économique et sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon et les conséquences de la départementalisation	77
PREMIÈRE PARTIE. — <i>Présentation générale de Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	
DEUXIÈME PARTIE. — <i>L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	
TROISIÈME PARTIE. — <i>Les perspectives d'évolution du département de Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	
Conclusion	101

Mesdames, Messieurs,

Soucieuse d'enrichir la réflexion qu'elle mène sur la politique économique nationale par la référence à des expériences étrangères, votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'attache chaque année à observer la situation des principaux secteurs de production d'autres pays et à étudier les instruments mis en œuvre par leurs pouvoirs publics en vue de contribuer à assurer les équilibres économiques fondamentaux.

Le choix de votre commission s'est porté, en 1978, sur la **Grande-Bretagne et le Canada** où elle a dépêché deux délégations. Concernant ce dernier pays, trois thèmes ont guidé l'intérêt de votre commission : situer la place du Canada dans l'ensemble économique Nord-Américain, appréhender l'importance respective des provinces au sein de l'économie fédérale, préciser les perspectives de développement des échanges entre le Canada et la France.

Les préoccupations exprimées à plusieurs reprises devant la commission aussi bien qu'à la tribune du Sénat par notre collègue M. Albert Pen relativement à la situation économique des îles Saint-Pierre et Miquelon et à certaines difficultés liées au changement de statut politique ont conduit votre commission à confier à sa délégation le soin d'examiner l'évolution économique et sociale de ce département.

A cet effet, une délégation de huit membres de votre Commission des Affaires économiques et du Plan, présidée par M. Michel Chauty et composée de MM. Georges Berchet, Amédée Bouquerel, Gérard Ehlers, Charles-Edmond Lenglet, Pierre Noé, Pierre Perrin et Charles Zwickert a effectué une mission d'information au Canada et à Saint-Pierre-et-Miquelon du 22 juillet au 5 août 1978.

Afin d'éviter une dispersion géographique excessive de ses travaux, cette mission d'information a limité ses déplacements à la partie Est du Canada : Ontario, Québec, provinces maritimes atlantiques, avant de se rendre, depuis Terre-Neuve, à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le contraste observé entre la situation économique

des provinces visitées ainsi que les perspectives éventuelles d'évolution des institutions canadiennes ont amené la délégation à concentrer plus particulièrement ses recherches sur l'importance relative de chaque province dans le complexe économique fédéral et sur les instruments de lutte contre les disparités régionales.

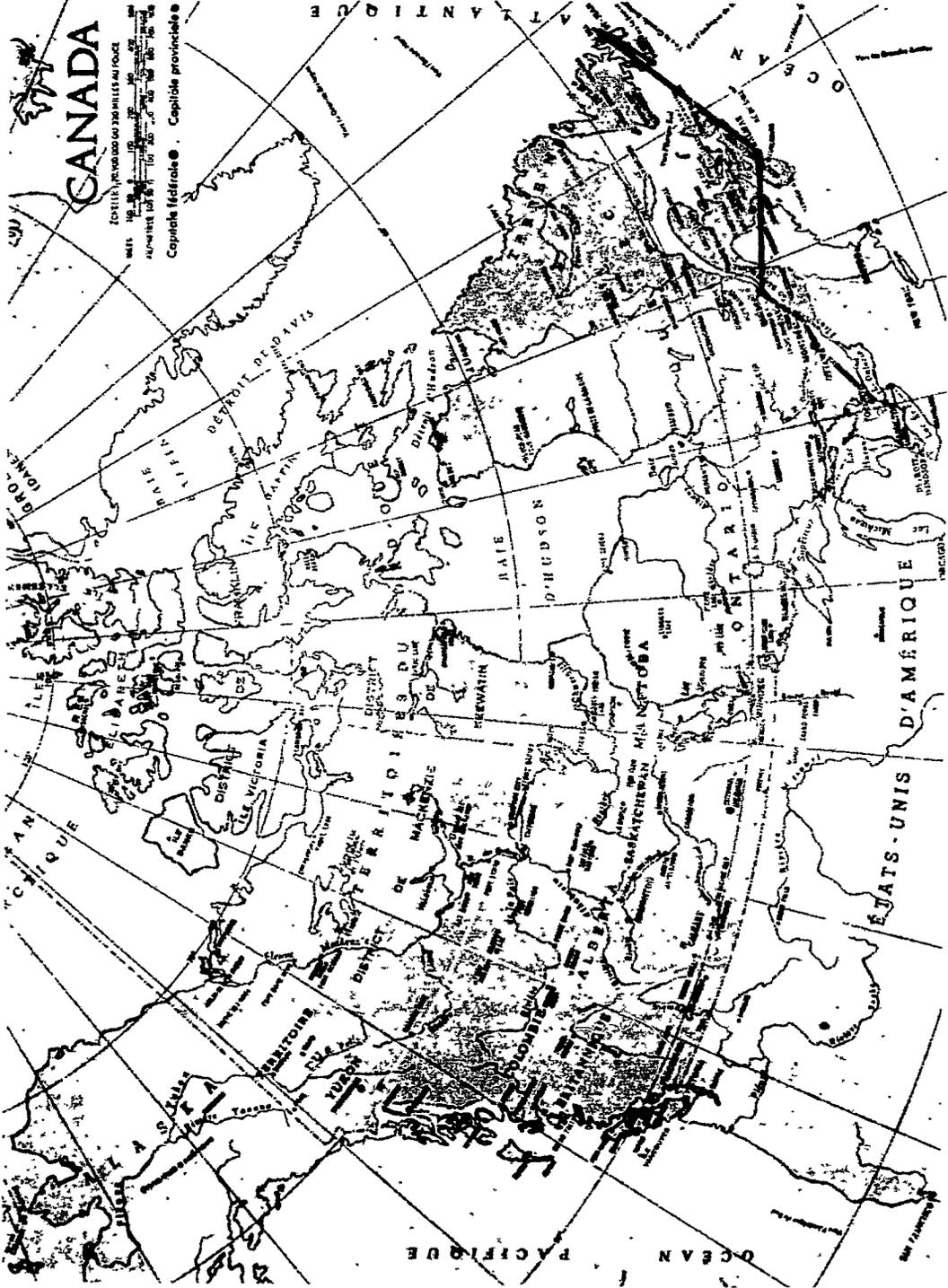
*
* *

Le bon déroulement de cette mission et l'intérêt qu'ont revêtu chacune des visites ou rencontres n'a été possible que grâce au concours bienveillant de Son Excellence M. Gérard Pelletier, Ambassadeur du Canada en France, et à la coopération diligente de son Excellence M. Xavier Daufresne de la Chevalerie, Ambassadeur de France au Canada et de ses collaborateurs en poste à Ottawa, Toronto, Montréal, Québec et Moncton. Qu'ils en soient ici très chaleureusement remerciés.

Nos remerciements s'adressent également aux membres du Gouvernement fédéral et des Gouvernements des provinces de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve, ainsi qu'à leurs collaborateurs dont la disponibilité et la prévenance ont grandement contribué à l'intérêt et au climat sympathique qui ont marqué le déroulement de cette mission.

Chacun des membres de la délégation exprime à notre collègue M. Albert Pen et aux fonctionnaires de l'administration préfectorale de Saint-Pierre-et-Miquelon leur plus vive reconnaissance pour l'excellent accueil et la qualité de leur séjour dans cette terre française de l'Amérique du Nord.

Itinéraire de la mission.



COMPTE RENDU DU VOYAGE

Samedi 22 juillet :

La délégation sénatoriale a quitté Paris-Charles-de-Gaulle le samedi 22 juillet 1978 par le vol régulier d'Air France. Elle est accueillie à son arrivée à Toronto, à 15 h 40 heure locale, par M. Georges Estrade, Consul général de France et par M. Paul Jacquin, Conseiller commercial. M. le Consul général honore la délégation en conviant ses membres, le soir même, à une réception au cours de laquelle les participants nouent de fructueux contacts avec des personnalités des milieux économiques de Toronto.

Dimanche 23 juillet :

La journée du dimanche 23 juillet est consacrée à une excursion aux chutes du Niagara, M. J.-P. Philippe attaché de presse au Consulat général ayant aimablement accompagné la délégation. Le soir, M. Jacquin, Conseiller commercial offre un dîner aux membres de la mission.

Lundi 24 juillet :

La matinée est consacrée à l'audition d'exposés de hauts fonctionnaires du Gouvernement de l'Ontario sur la situation économique et les relations extérieures de cette province :

M. R. La Palme, Conseiller au Ministère de l'Industrie et du Tourisme ;

M. Garland, Directeur exécutif pour l'Industrie et le Tourisme ;

M. John Dougheny et M. Lloyd Eckel, Ministère des ressources naturelles.

Projection d'un film à « Ontario Place » sur la rive nord du lac Supérieur.

Un déjeuner est offert à la délégation par l'honorable John A. Rhodes, Ministre de l'Industrie et du Tourisme.

L'après-midi, la mission sénatoriale est reçue par les dirigeants de la Royal Bank qui s'entretiennent avec ses membres des problèmes monétaires et financiers du Canada.

Dès son arrivée à Ottawa où elle est accueillie par Mme Renaude Lapointe, Président du Sénat, la délégation est conviée à un dîner offert par son Excellence M. Xavier Daufresne de La Chevalerie, Ambassadeur de France au Canada.

Mardi 25 juillet :

Une matinée de travail, présidée par M. Michel de Goumois, sous-secrétaire d'Etat suppléant aux affaires extérieures est consacrée aux relations entre l'Etat fédéral et les provinces : partage des attributions en matière économique entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en faveur du développement régional, répartition des compétences en matière fiscale.

Un déjeuner est offert par M. Maurice Dupras, député, secrétaire parlementaire auprès du secrétaire d'Etat aux affaires extérieures.

L'après-midi, la délégation visite les laboratoires de recherche de la société de télécommunications Bell Northern Telcom.

L'honorable Renaude Lapointe, Président du Sénat, reçoit les membres de la mission à un dîner offert dans les salons du Sénat.

Mercredi 26 juillet :

La délégation sénatoriale est accueillie à Montréal par M. Pierre de Cours, Consul général adjoint, et M. Hatton Conseiller commercial.

Le thème des travaux de la matinée porte sur la commercialisation des vins et alcools et comporte la visite des installations de la Société des alcools du Québec où elle est reçue par son Président, M. Daniel Werminlinger. Au cours de l'après-midi, les membres de la mission visitent la Bourse de Montréal et les locaux de la Banque canadienne nationale.

Jeudi 27 juillet :

Le matin, la mission se rend à l'Institut de recherche en électricité de l'Hydroquébec. Après son arrivée à Québec en fin d'après-midi, la délégation est reçue à dîner par M. Pierre de Cours, Consul général adjoint de France à Québec.

Vendredi 28 juillet :

La matinée se déroule dans la cité parlementaire où les sénateurs sont accueillis par M^r Clément Richard, Président de l'Assemblée Nationale du Québec qui offre un déjeuner en leur honneur.

Des collaborateurs du service d'accueil du ministère des affaires intergouvernementales guident les membres de la délégation dans une visite de la ville de Québec.

Samedi 29 juillet :

La délégation se rend en excursion dans le Comté de Charlevoix.

Dimanche 30 juillet :

La mission est accueillie, le soir, à son arrivée à Halifax (Nouvelle-Ecosse) par M. Delaye, Consul de France à Moncton.

Lundi 31 juillet :

Une séance de travail présidée par M. G.-A. Regan, Premier Ministre de la Nouvelle-Ecosse, porte sur les problèmes économiques des provinces maritimes. Un déjeuner est offert à la délégation par M. Benoît Comeau, Ministre des Travaux publics.

A son arrivée à Saint-Jean de Terre-Neuve, le soir, la mission est accueillie par M. Stephan French, Vice-Consul honoraire de France. Elle prend ensuite part à un dîner présidé par le Vice-Premier Ministre de Terre-Neuve.

Mardi 1^{er} août :

La matinée est consacrée aux problèmes de l'économie maritime de Terre-Neuve : visite des installations de la société de pêche et d'armement Bonavista Cold Storage ; déjeuner de travail avec MM. les Ministres des pêches, des forêts, de l'agriculture et du développement. Après une visite touristique de Saint-Jean et de ses environs, la délégation est conviée à un dîner offert par M. Ottenheimer, Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

Mercredi 2 août :

La délégation se rend de Fortune (Terre-Neuve) à Saint-Pierre-et-Miquelon par le bateau régulier. Elle est accueillie à son arrivée à Saint-Pierre par M. Pen, sénateur, M. Plantegenest, député, les membres du conseil général et M. Vaché, secrétaire général de la Préfecture qui offre un dîner en l'honneur de la mission sénatoriale.

Jeudi 3 août :

La matinée se déroule sur l'île de Miquelon ; elle comporte une visite de l'île (usine de pêche, installations frigorifiques, station de Quarantaine, équipements collectifs) et une réunion de travail avec les parlementaires, les conseillers généraux et les conseillers municipaux de Miquelon. Après un déjeuner offert par le conseil général, la délégation visite la presqu'île de Langlade.

Vendredi 4 août :

Après une visite des installations de conditionnement de poisson à la société Interpêche, les membres de la mission participent à une réunion de travail sur les problèmes économiques de Saint-Pierre-et-Miquelon et les conséquences de la départementalisation.

La délégation n'ayant pu quitter Saint-Pierre à l'heure prévue, par suite des circonstances météorologiques, l'après-midi donne lieu à une visite de l'île.

Samedi 5 août :

Les sénateurs prennent l'avion à destination de Sydney (Nouvelle-Ecosse) et regagnent Paris (via Montréal) où ils arrivent le dimanche 6 août à 8 heures.

LES PROBLEMES ACTUELS DE L'ECONOMIE DU CANADA

Consciente de la difficulté à appréhender en deux semaines les réalités économiques d'un pays qui couvre la moitié d'un continent, la mission a volontairement limité son périple au tiers Est du Canada.

Les cinq étapes qui ont conduit la délégation de Toronto à Saint-Jean-de-Terre-Neuve ont cependant permis à ses membres de conserver deux impressions marquantes :

- celle de l'étendue et de la dispersion du peuplement ;
- celle de la diversité des situations régionales.

Ces caractéristiques ont conduit la mission à porter plus particulièrement son attention sur la place respective de chacune des provinces visitées dans l'économie canadienne et à se pencher sur les actions mises en œuvre par le Gouvernement fédéral pour atténuer les disparités régionales.

Avant de développer ces thèmes, il a paru utile de rappeler les principales données géographiques, historiques et institutionnelles canadiennes et d'effectuer une présentation de la situation économique actuelle de ce pays.

PREMIERE PARTIE

Présentation du Canada et situation économique actuelle.

I. — APERÇU GÉOGRAPHIQUE

Le Canada : un pays à l'échelle d'un continent.

1 *L'espace* : le Canada couvre une superficie de 9 977 000 kilomètres carrés. La distance qui sépare les extrémités Est et Ouest explique un décalage horaire de 4 heures 30 entre Terre-Neuve et Vancouver.

2 *Le climat* : le climat continental est marqué par des écarts considérables de température, le contraste violent entre les saisons et l'abondance des précipitations. Ces conditions climatiques extrêmes constituent à la fois un handicap et une ressource pour l'économie canadienne.

Les accidents climatiques : vagues de chaleur, sécheresse, tempêtes de neige ou de glace occasionnent des pertes parfois considérables à l'économie canadienne (on a évalué à 2,2 millions de dollars les pertes entraînées par la tempête de glace qui a frappé Québec en 1973) et engendrent des charges supportées par les collectivités publiques pour atténuer leurs conséquences sur l'activité des populations ou en réparer les effets. (Les dégâts provoqués par les incendies de forêt se montent, en moyenne, à 23 millions de dollars par an.)

Ces particularités climatiques imposent des disciplines collectives et confèrent aux prévisions météorologiques, assurées par le service de l'environnement atmosphérique du Canada, les caractéristiques d'un service public de première importance. Les risques climatiques et leur influence sur le mode de peuplement et l'affectation de l'espace productif entraînent la nécessité d'une planification de l'usage des terres.

Malgré les risques qu'il comporte et les charges qu'il engendre pour l'économie, le climat canadien est ainsi l'un des facteurs du développement diversifié qu'a connu ce pays. La maîtrise des ressources hydrauliques et leur importance dans le potentiel énergétique du pays constituent, à cet égard, l'exemple le plus significatif. Il importe de souligner qu'un cinquième seulement de cet immense territoire est situé à l'intérieur de l'œkoumène, c'est-à-dire des zones dans lesquelles l'agriculture et la vie sociale sont possibles sans recourir à des techniques sophistiquées.

La configuration géographique du pays est simple : une vaste plaine intérieure bordée à l'Est, à l'Ouest et au Nord par une ceinture de hautes terres. Le territoire reste marqué par le fait que 97 p. 100 de sa superficie ont été recouverts de glaces durant le dernier million d'années, ceux-ci n'occupant actuellement que 2 p. 100 des terres, à l'extrême Nord.

Le territoire peut être découpé en cinq grandes régions géomorphologiques :

— la toundra arctique : elle comprend, à l'extrême Nord, la région inuitienne, dont le sol aride dissimule d'importantes réserves pétrolières, la zone des basses terres sédimentaires arctiques recouverte par la toundra, la sous-région du bouclier arctique, formée de hautes terres à l'Est et des « barren grounds », support d'une végétation abondante ;

— la région de la savane subarctique et de la forêt boréale : elle se décompose en quatre sous-régions : les basses terres de la baie d'Hudson, le bouclier subarctique et boréal, les plaines intérieures, la zone appalachienne acadienne boréale ;

— la région de la forêt tempérée de l'Est qui recouvre le Sud-Ouest de l'Ontario, la zone forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la partie acadienne des provinces maritimes ;

— la région des Prairies, formée des basses terres du Sud, où la savane, après labourage, permet la grande culture ;

— la région de la Cordillère, qui constitue la principale zone des forêts de conifères.

3° *Les principaux milieux naturels* : les contrastes climatiques et les reliefs ont pour conséquence de créer des milieux naturels occupés par une flore et une faune caractéristique. L'immensité du territoire et la faible densité de peuplement expliquent que ces biotopes aient conservé leur spécificité originelle.

— La toundra qui s'étend sur le Grand-Nord, l'extrême Nord et les montagnes comporte des étendues dépourvues de végétation dans les zones les plus froides, la couverture végétale constituée de

lichens, de mousses s'enrichit de saules, de bouleaux et de bruyères dans les zones humides et moins froides. La faune est composée d'oiseaux migrateurs, de rongeurs et de carnassiers à fourrure.

— Les prairies doivent à leur climat sec une absence presque complète d'arbre et une végétation de graminées ou de plantes grasses. Des défrichements abusifs coïncidant avec des années de sécheresse ont entraîné la destruction par les vents de grandes superficies dans le Sud de l'Alberta et la Saskatchewan. La présence humaine a provoqué la disparition quasi totale de la faune primitive : bisons, antilopes, spermophiles, celle-ci se réduit actuellement aux oiseaux migrateurs, aux poules de prairies et aux alouettes.

— Les forêts qui s'étendent du Pacifique à l'Atlantique : la forêt pacifique dont le climat humide et chaud favorise la croissance des hautes futaies, des thuyas, des sapins Douglas et de l'épinette de Sitka ; la forêt boréale qui s'étend des contreforts des Rocheuses à l'estuaire du Saint-Laurent, composée de conifères de petite taille qui abrite une riche faune ; la forêt décidue, au Sud-Est du pays, en grande partie défrichée, caractérisée par la prédominance des arbres à feuille caduque : bouleaux, érables sucriers, frênes, chênes, peuplée d'animaux à fourrure et de cerfs.

— L'étendue et la diversité des milieux aquatiques constituent une caractéristique originale du Canada : l'océan Pacifique, aux eaux tièdes, recèle d'importantes quantités de harengs et de flétans ; l'Atlantique et ses mers bordières doit à ses eaux froides d'être l'une des zones les plus poissonneuses du monde du fait de la prolifération du plancton : les espèces dominantes sont : la morue, l'églefin, le flétan, le hareng, le maquereau, le turbot, la sole, les crustacés ; les mers arctiques, gelées la plus grande partie de l'année, font l'objet d'une surveillance vigilante des autorités canadiennes par suite des risques liés à des pollutions maritimes accidentelles.

Les grands lacs sont le support d'une importante activité économique et d'un volumineux trafic malgré une période de gel qui s'étend sur quatre à six mois ; la pollution industrielle et citadine menace l'équilibre biologique des grands lacs (le lac Erié est frappé d'eutrophisation depuis 15 ans) et justifie la mise en œuvre d'importants programmes de lutte par le Canada et les Etats-Unis.

Les fleuves, le Saint-Laurent en particulier, ont joué le rôle de voie de pénétration et de peuplement ; ils continuent à présenter un intérêt économique considérable, aussi bien pour le transport et la production énergétique que pour l'exploitation des ressources aquatiques.

4° Le peuplement :

a) La répartition des populations sur le territoire :

1. — Répartition numérique et en pourcentage de la population, Canada et provinces, 1961, 1966, 1971 et 1975.

	POPULATION EN MILLIERS (1)				REPARTITION en pourcentage.	VARIATION ANNUELLE moyenne en pourcentage.			
	1961	1966	1971	1975	1975	1961-1975	1961-1966	1966-1971	1971-1975
Canada	18 238	20 015	21 568	22 800	100,0	1,8	1,9	1,6	1,4
Terre-Neuve	458	493	522	549	2,4	1,4	1,5	1,2	1,3
Ile-du-Prince-Edouard	105	109	112	119	0,5	1,0	0,8	0,6	1,6
Nouvelle-Ecosse	737	756	789	822	3,6	0,8	0,5	0,9	1,0
Nouveau-Brunswick	598	617	635	675	3,0	0,9	0,6	0,6	1,6
Québec	5 259	5 781	6 028	6 188	27,1	1,3	2,0	0,9	0,7
Ontario	6 236	6 961	7 703	8 226	36,1	2,3	2,3	2,1	1,7
Manitoba	922	963	988	1 019	4,5	0,8	0,9	0,5	0,8
Saskatchewan	925	955	926	918	4,0	0,1	0,6	— 0,6	— 0,2
Alberta	1 332	1 463	1 628	1 768	7,8	2,3	2,0	2,3	2,2
Colombie-Britannique	1 629	1 874	2 185	2 457	10,8	3,6	3,0	3,3	3,1
Yukon	15	14	18	21	0,1	2,9	— 1,3	5,7	4,2
Territoires du Nord-Ouest..	23	29	35	38	0,2	4,7	5,2	4,1	2,2

(1) Données fondées sur les résultats des recensements de 1961, 1966 et 1971, et sur des estimations pour 1975.

Au 1^{er} janvier 1978, le Canada comptait 23 444 200 habitants, soit une densité de 2,3 habitants au kilomètre carré, si l'on se réfère à la superficie totale du pays. En fait, 80 % de la population canadienne vit sur 12 % de la superficie totale ; les plus fortes concentrations de population sont localisées dans la Mésopotamie ontarienne et la vallée moyenne du Saint-Laurent, cette zone regroupant environ 60 % des habitants du Canada sur 2 % de la superficie du pays.

Les rigueurs climatiques et l'industrialisation rapide expliquent que le Canada soit un pays très urbanisé : en 1971, 76 % de la population canadienne vivait dans des zones urbaines, contre 73,6 % en 1966 ; les évolutions récentes confirment la tendance à l'urbanisation.

b) La démographie canadienne :

2. — Éléments de variation de la population, 1951-1956, 1956-1961, 1961-1966, 1966-1971 et 1971-1975.

DATE	NAISSANCES	DECES	ACCROISSEMENT naturel.	EMMIGRATION	EMIGRATION	MIGRATION internationale nette.	VARIATION totale. Pourcentage.
	Taux pour mille (1).						
1951-1956	28,0	8,4	19,6	10,4	2,5	7,9	27,5
1956-1961	27,5	8,0	19,5	8,8	3,2	5,6	25,1
1961-1966	23,5	7,6	15,9	5,6	2,9	2,7	18,6
1966-1971	17,8	7,4	10,5	8,6	4,1	4,5	14,9
1971-1975	15,6	7,4	8,2	7,6	2,1	5,5	13,7

(1) Taux moyen pour 1 000 habitants, pour chacune des périodes indiquées.

Jusqu'à la moitié de la décennie soixante, la démographie canadienne se caractérisait par un taux de natalité très élevé : 27,6 % en 1957, dû en particulier au fort taux de fécondité des populations de langue française. Les quinze dernières années ont vu un fléchissement sensible du taux de natalité qui est descendu à 15,4 % en 1974.

Le faible taux de mortalité : 7,5 % en 1974 explique le taux élevé d'accroissement naturel : 10,2 %.

Malgré le déclin de la natalité, la population canadienne se caractérise par sa jeunesse : en 1974, 27,2 % des habitants avaient moins de quinze ans, 64,4 % se répartissaient dans les classes d'âge de quinze à soixante-quatre ans, 8,4 % avaient plus de soixante-cinq ans.

c) Les groupes humains et leurs cultures :

— Les peuples canadiens autochtones sont composés des Esquimaux ou Inuits et des Indiens.

Les Esquimaux, au nombre de 16 000 environ, sont disséminés sur un immense territoire de 10 000 kilomètres d'Ouest en Est, sur 3 200 kilomètres du Nord au Sud. Ils mènent une existence nomade fondée sur la chasse, la pêche et sur la capture des phoques. Ce mode de vie traditionnel tend progressivement à s'estomper, les jeunes générations manifestant une volonté d'intégration à la société occidentale. Il importe de souligner que les autorités canadiennes, comme les chefs Inuits, se montrent vigilants pour éviter que cette assimilation n'entraîne une disparition de la culture de ce peuple.

La population indienne s'élève à environ 295 000 personnes ; la plupart vit en bandes organisées dans des réserves dont ils ont la propriété collective mais qu'ils ne peuvent aliéner. Les zones de peuplement indien qui recouvrent 24 000 kilomètres carrés sont dispersées sur l'ensemble du territoire canadien. Malgré leur statut spécial, les populations indiennes ont effectué, dans l'ensemble, leur assimilation à la culture et à l'économie occidentale.

— Les Canadiens de langue française représentaient, avec 5,8 millions de personnes, 26,8 % de la population totale en 1971, au lieu de 28 % dix ans auparavant.

La plus grande partie d'entre eux, 85 %, se trouve au Québec. A l'exception du Nouveau-Brunswick qui compte 34 % d'habitants de langue française, la population francophone ne constitue dans les autres provinces que de petites minorités ethniques de l'ordre de 5 %.

Malgré l'égalité des droits individuels reconnue dès l'origine du Canada, en 1867, la population d'origine française s'est longtemps trouvée en position d'infériorité, tant sur le plan économique que culturel et sociologique. Cette situation peut être expliquée à la fois par la domination linguistique des populations de langue anglaise dans l'ensemble fédéral, et par une certaine réticence des Canadiens francophones à prendre une part active à la mutation économique contemporaine. Le réveil culturel des « Canadiens français », entamé à la fin des années soixante a débouché sur la prise de conscience d'une « identité nationale » dont on connaît les implications politiques.

Ce renouveau culturel observé aussi bien chez les Acadiens que parmi la population du Québec se traduit en particulier par un épanouissement des arts populaires et par l'expansion des universités francophones.

— La population de langue anglaise : bien qu'elle constitue près des trois quarts de la population, la population de langue anglaise n'est pas uniquement composée d'éléments anglo-saxons.

Lors du recensement de 1971, l'origine de la population anglophone se répartissait comme suit :

— langue maternelle anglaise	13 000 000 (60 %) ;
— langue maternelle allemande	561 000 ;
— langue maternelle italienne	538 000 ;
— langue maternelle ukrainienne	310 000 ;
— langue maternelle hollandaise	145 000 ;
— langue maternelle polonaise	134 000 ;
— autres langues	932 000 ;

Même si elles ont adopté la langue dominante, les populations néo-canadiennes conservent l'usage de leur langue d'origine et un comportement social particulier ; les minorités ethniques ont tendance, comme aux États-Unis, à se regrouper dans certains quartiers des grandes villes.

La division du pays entre francophones et anglophones, malgré le bilinguisme officiel, la proximité du modèle culturel nord-américain et la multiplicité des minorités ethniques explique les difficultés rencontrées par le Gouvernement fédéral pour promouvoir une « identité » canadienne » fondée sur le multiculturalisme.

II. — APERÇU HISTORIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'exploration et la colonisation du Canada ont débuté dans les premières années du xvii^e siècle. L'arrivée des Anglais, vers 1670 par la baie d'Hudson est postérieure d'un demi-siècle à la pénétration française effectuée à partir du Saint-Laurent.

Devant l'échec des tentatives de colonisation, Louis XIV décide en 1663 de placer les possessions américaines sous l'autorité directe du Gouvernement royal afin de favoriser leur peuplement et leur mise en valeur économique.

Le xviii^e siècle est dominé par la rivalité entre la France et l'Angleterre pour s'assurer la domination de l'Amérique du Nord. Après une guerre commencée en 1754, la défaite française est sanctionnée par le Traité de Paris en 1763. La population d'origine française, au nombre d'environ 70 000 à la fin du xviii^e siècle se voit reconnaître un statut spécial par l'Acte de Québec de 1774.

Le Canada ne s'associe pas à la guerre d'indépendance des 13 colonies américaines ; il devient au contraire une terre d'asile pour les loyalistes exilés des États-Unis.

Dès 1758, la Nouvelle-Ecosse se dote d'une assemblée élective ; l'Acte constitutionnel de 1791 divise l'ancienne province du Québec en deux colonies et accorde à chacune sa première assemblée représentative.

La première moitié du xix^e siècle est dominée par la revendication d'un gouvernement autonome qui est accordé en 1849, après réunification des deux Canada intervenue en 1841.

Le risque d'une scission entre le Canada français et les provinces anglophones conduit la Grande-Bretagne à susciter la constitution d'une fédération instituée le 1^{er} juillet 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Au cours du dernier tiers du XIX^e siècle la Fédération s'étend avec l'acquisition des terres de la Compagnie de la baie d'Hudson, à l'Ouest, l'intégration du Manitoba après l'échec d'une rébellion, l'entrée de la Colombie britannique en 1871 et de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873. Les provinces du Saskatchewan et de l'Alberta sont adjointes à l'Union en 1905. Enfin, en 1949, Terre-Neuve qui conservait jusqu'alors le statut de colonie de la Couronne rejoint le Canada.

Après la mise en place des institutions fédérales, le Gouvernement, dirigé par un conservateur, Sir John A. Macdonald, s'attache à doter le pays d'une infrastructure économique et à encourager le peuplement par l'immigration. Les libéraux qui accèdent au pouvoir en 1896 avec Wilfrid Laurin poursuivent cette politique fondée sur la volonté d'organiser une économie canadienne indépendante des États-Unis.

La fin du XIX^e siècle est marquée par l'antagonisme entre les deux ethnies et s'exprime dans le débat politique sur le rôle que doit jouer le Canada dans les affaires de l'Empire britannique.

En 1917, le Canada entre en guerre aux côtés des Alliés et retire de la victoire un sentiment de fierté nationale dont il veut tirer des conséquences politiques. La recherche d'une plus grande autonomie au sein du nouveau Commonwealth se traduit, en 1931, par le statut de Westminster qui confère au Canada les attributs d'un État souverain et indépendant.

La grande crise des années trente provoque un grave mécontentement social qui trouve des implications politiques dans la formation de nouveaux partis politiques et la revendication par le Gouvernement fédéral d'attributions plus étendues dans le domaine économique.

Les années de guerre et d'après-guerre connaissent un fort développement économique en grande partie financé par des investissements américains. Le renforcement des liens avec les États-Unis se manifeste sur le plan militaire par l'adhésion à l'O.T.A.N. et au N.O.R.A.D.

Les craintes suscitées par la trop grande dépendance vis-à-vis des États-Unis et les tendances centralisatrices du Gouvernement fédéral dirigé par les libéraux portent au pouvoir, en 1957, le conservateur John Diefenbaker.

Depuis le début des années soixante, le débat politique est dominé par le problème des relations entre le Gouvernement fédéral et les provinces, et singulièrement par l'évolution du statut politique du Québec.

Le retour au pouvoir des libéraux à partir de 1963 se traduit par l'organisation d'une série de négociations fédérales - provinciales en vue de déboucher sur une réforme constitutionnelle d'ensemble.

Le problème du statut politique du Québec se pose en termes nouveaux, depuis l'arrivée au pouvoir du parti québécois en 1976 qui revendique une forme de « souveraineté - association ». Le Gouvernement fédéral de M. Pierre Elliott Trudeau redoute que les conséquences politiques et économiques d'une telle évolution entraînent un renforcement de l'influence des Etats-Unis, voire un éclatement de la Fédération.

2° Les institutions :

La constitution du Canada est fixée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et les amendements qui l'ont complété. Son application doit beaucoup à l'interprétation judiciaire et à l'usage. La souveraineté du Canada est totale, à l'exception, en fait théorique, de la faculté de modifier certains articles de la constitution qui est exercée par le Parlement britannique. Le souverain britannique continue à détenir certaines prérogatives de nature exécutive qu'il exerce en réalité par l'intermédiaire d'un Gouverneur général de nationalité canadienne et sur la recommandation du Gouverneur fédéral.

Les institutions fédérales :

— le pouvoir exécutif est exercé par le Cabinet dirigé par le Premier Ministre qui est le chef du parti politique majoritaire ou prépondérant. Le Cabinet comprend une trentaine de ministres. Le Gouvernement partage avec le Parlement l'initiative des lois. Il est seul habilité à présenter des projets de loi ayant pour effet de lever des impôts ou de créer des dépenses publiques ;

— le Parlement comprend le Sénat et la Chambre des Communes. Les 104 membres du Sénat sont nommés par le Cabinet. Bien qu'il dispose en droit des mêmes prérogatives que la Chambre des Communes, le Sénat rejette rarement des projets de loi ; il effectue surtout un travail d'étude et d'instruction des projets de loi, en particulier dans le domaine des bills privés.

La Chambre des Communes, dont les membres sont élus pour cinq ans, détient la réalité du pouvoir législatif et du contrôle gouvernemental.

Tout projet de loi subit trois lectures : la première lecture est purement formelle, la seconde porte sur le principe de la loi et en cas d'accord décide du renvoi du projet à un comité qui l'examine au fond, la troisième lecture débouche sur le vote du texte. Le Sénat examine ensuite le projet adopté par la Chambre des Communes selon une procédure analogue ; il peut lui apporter des modifications sans que le texte ait à retourner à la Chambre des Communes pour une nouvelle lecture.

La Chambre des Communes peut renverser le Gouvernement par une motion de censure, ou en rejetant un projet de loi important. Dans ce cas, le Premier Ministre demande généralement la dissolution de la Chambre.

La répartition des attributions entre le Gouvernement fédéral et les provinces :

La délimitation des compétences entre le niveau fédéral et les institutions provinciales effectuée par l'Acte de 1867 a été complétée par des interprétations judiciaires au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux domaines d'intervention de la puissance publique.

Cette répartition, relativement complexe, justifie les tentatives actuelles de procéder à une nouvelle définition des relations fédérales - provinciales.

L'Etat fédéral détient la plénitude de compétence sur certains secteurs de la législation liés à l'exercice de la souveraineté nationale ou à la nécessité de garantir aux citoyens des droits identiques. Certains domaines font l'objet d'une compétence concurrente : l'agriculture, l'immigration, les pensions.

Enfin, les provinces exercent une plénitude de compétence sur un vaste domaine de législation qui inclut leur constitution, la gestion des ressources naturelles, les impôts directs provinciaux, les institutions municipales, l'administration de la justice, le droit civil et le droit des sociétés, l'enseignement.

Les institutions provinciales :

Les structures des pouvoirs publics des provinces sont analogues à celles des institutions fédérales. Les provinces sont toutefois dépourvues d'une seconde assemblée parlementaire. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest relèvent directement de l'autorité fédérale, elles sont administrées par un commissaire nommé par le Gouvernement.

L'administration locale :

Elle est assurée dans des conditions variables selon les provinces. Les municipalités, au nombre d'environ 4 500, sont administrées par des conseils élus. Leur domaine de compétence recouvre les principaux services publics à caractère local ; leur budget est alimenté par l'impôt foncier, des permis et licences et les subventions provinciales.

Le droit et l'appareil judiciaire :

Le droit canadien repose sur la législation fédérale et sur les lois provinciales. Il comporte en outre la « common law » constituée d'un ensemble de principes juridiques établis au cours des siècles par les tribunaux britanniques et canadiens. Les tribunaux fédéraux comprennent la Cour Suprême, la plus haute instance d'appel en matière civile et criminelle, la Cour fédérale créée en 1970, compétente en première instance et en appel pour les litiges qui engagent la puissance publique et certaines affaires de nature commerciale. Les juridictions provinciales sont organisées selon des structures analogues sur l'ensemble du territoire ; elles constituent un édifice complexe de tribunaux spécialisés de première instance et de tribunaux d'appel.

3' La politique extérieure canadienne :

La diplomatie canadienne est dominée par la proximité des Etats-Unis et l'interpénétration de l'économie des deux pays : les deux tiers des exportations canadiennes sont absorbées par les Etats-Unis, tandis que le Canada achète le cinquième des exportations américaines.

L'interdépendance entre les deux économies et les risques liés à une trop grande pénétration des investissements américains a conduit le Canada à s'engager dans une stratégie à long terme fondée sur l'objectif de développer et de renforcer son économie, d'affirmer son identité nationale en sorte de réduire sa vulnérabilité aux évolutions économiques et politiques américaines. Cette orientation implique un effort de diversification des relations extérieures, en particulier en direction de l'Europe et du Japon.

Cette politique s'est notamment traduite dans la conclusion, en 1976, d'un accord-cadre de coopération économique et commerciale avec la Communauté économique européenne. Le Canada s'attache

à contribuer au développement des pays du Tiers Monde ; il mène une politique active de coopération avec les Etats du Commonwealth, en particulier avec les Antilles anglophones.

Le problème linguistique et ses implications politiques, ainsi que certaines initiatives françaises ont contribué à compliquer les relations entre Paris et Ottawa. La nouvelle orientation de la position française sur le problème québécois (« ni indifférence, ni ingérence ») favorise une normalisation des relations entre les deux pays, normalisation dont la visite officielle du Premier Ministre au Canada constitue la plus récente démonstration.

Revenu national et produit national brut du Canada (1950-1977).

ANNEE ET TRIMESTRE	SALAIRES, TRAITEMENTS et revenu supplémentaire du travail (1).	BENEFICES des sociétés.		INTERETS ET REVENUS divers de placement.	REVENU AGRICOLE comptable net (3).	REVENU NET des entreprises individuelles non agricoles incluant les loyers (4).	REVALUATION des stocks (5).	REVENU NATIONAL NET au coût des facteurs.	IMPOTS INDIRECTS moins subventions.	PROVISIONS pour consommation de capital et corrections diverses.	ERREUR statistique.	PRODUIT national brut aux prix du marché.
		Bénéfices des sociétés avant impôt.	Dividendes payés aux non-résidents (2).									
1950	9,152	2,608	— 412	396	1,301	1,082	— 374	14,553	2,065	1,876	— 3	8,491
1951	10,770	3,144	— 379	463	1,868	1,976	— 643	17,199	2,548	2,068	— 205	21,640
1952	12,073	3,071	— 346	523	1,878	2,155	— 114	19,468	2,799	2,333	— 12	24,588
1953	13,062	2,985	— 328	583	1,462	2,359	— 2	20,125	2,994	2,634	— 80	25,833
1954	13,451	2,755	— 339	628	918	2,498	— 87	19,998	3,042	2,930	— 52	25,916
1955	14,369	3,485	— 396	764	1,120	2,748	— 182	21,908	3,321	3,337	— 38	28,528
1956	16,171	3,928	— 450	869	1,283	2,827	— 245	24,383	3,731	3,814	— 130	32,066
1957	17,519	3,554	— 505	977	908	2,962	— 59	25,358	3,975	4,159	— 23	33,513
1958	17,982	3,669	— 486	1,063	1,116	3,133	— 41	26,436	4,036	4,135	— 170	34,777
1959	19,149	3,996	— 527	1,062	1,008	3,207	— 108	27,757	4,401	4,401	— 227	36,946
1960	20,141	3,870	— 495	1,129	1,026	3,192	— 26	28,837	4,587	4,739	— 196	38,359
1961	21,009	4,066	— 622	1,284	826	3,261	— 41	29,783	4,838	4,833	— 142	39,646
1962	22,468	4,450	— 621	1,416	1,377	3,380	— 100	32,370	5,446	5,236	— 125	42,927
1963	23,932	4,932	— 652	1,563	1,562	3,576	— 213	34,700	5,714	5,603	— 39	45,976
1964	26,034	5,841	— 787	1,724	1,307	3,705	— 144	37,680	6,441	6,108	— 51	50,280
1965	28,878	6,318	— 828	1,891	1,389	3,893	— 322	41,219	7,284	6,655	— 206	55,364
1966	32,629	6,714	— 850	2,070	1,950	4,116	— 335	46,294	8,030	7,822	— 182	61,828
1967	36,160	6,823	— 874	2,362	1,239	4,355	— 327	49,738	8,852	7,786	— 33	66,409
1968	39,318	7,742	— 835	2,623	1,321	4,778	— 341	54,606	9,662	8,308	— 10	72,566
1969	43,949	8,294	— 854	3,082	1,435	5,187	— 576	60,517	10,722	9,019	— 443	79,815
1970	47,620	7,699	— 952	3,428	1,211	5,424	— 195	64,235	11,299	9,806	— 345	85,685
1971	52,436	8,681	— 1,079	3,906	1,576	5,928	— 665	70,783	12,276	10,500	— 891	94,450
1972	58,549	10,799	— 1,031	4,577	1,662	6,170	— 1,032	79,694	13,876	11,474	— 190	105,234
1973	67,849	15,417	— 1,277	5,359	3,009	6,656	— 2,362	94,651	15,598	13,855	— 44	123,560
1974	81,289	19,811	— 1,646	7,733	3,823	7,084	— 4,244	113,850	18,257	15,769	— 701	147,175
1975	94,898	20,159	— 1,835	8,334	3,813	7,600	— 2,938	130,031	17,665	17,921	— 172	165,445
1976	109,107	20,102	— 1,729	10,626	3,147	8,613	— 2,028	147,638	21,143	20,177	— 869	190,027
1977	119,969	22,400	— 1,823	12,360	2,720	9,345	— 8,213	161,758	23,410	22,700	— 154	207,714

(1) Comprend les soldes et allocations militaires.

(2) Comprend l'impôt retenu applicable à cette catégorie.

(3) Comprend un lissage arbitraire du produit des récoltes et les corrections habituelles des variations saisonnières pour tenir compte des quantités de céréales prélevées sur les stocks des fermes et de la variation des chiffres relatifs au bétail. Etant donné les facteurs arbitraires, il ne faut pas interpréter de façon trop précise les chiffres désaisonnalisés du revenu comptable net reçu par les exploitants agricoles au titre de la production agricole.

(4) Comprend le revenu net des professions libérales exercées à titre indépendant.

(5) Dans les séries corrigées des variations saisonnières, la valeur de la production de céréales pour chaque trimestre est établie à un quart de la valeur estimée de la récolte pour l'année entière. Toutes les autres composantes de la série des stocks des fermes sont corrigées des variations saisonnières selon les techniques habituelles.

Source : Statistique Canada, comptes nationaux des revenus et des dépenses.

III. — SITUATION D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Avec un revenu par famille supérieur à 10 000 dollars par an, le Canada arrive au cinquième rang parmi les pays les plus riches du monde. Cette prospérité est due à l'importance des ressources naturelles et à la productivité élevée des différents secteurs de production. Cependant, la dépendance de l'économie canadienne vis-à-vis des échanges extérieurs explique la sensibilité à la crise mondiale qui se manifeste au Canada par un net ralentissement de la croissance, un taux d'inflation élevé et une aggravation du chômage. Le tableau ci-contre retrace l'évolution récente des principaux agrégats économiques et de l'origine des revenus des particuliers.

1. — *La situation des différents secteurs de l'activité économique :*

a) L'agriculture :

L'agriculture reste un secteur essentiel de l'économie canadienne même si l'accroissement de sa productivité explique un déclin rapide des effectifs de sa population active.

À l'origine de la colonisation, le territoire avait été découpé en fermes de 40 hectares dans l'Est et de 64 hectares dans l'Ouest. L'évolution des conditions de la production a entraîné une restructuration du tissu rural : la dimension moyenne des exploitations est actuellement de 200 hectares. La superficie agricole utile canadienne est de l'ordre de 70 millions d'hectares dont 40 millions affectés à une agriculture intensive.

La population active agricole a subi depuis vingt ans une régression constante : au nombre de 683 000 en 1960, elle représente actuellement, avec environ 470 000 personnes, moins de 5 % de la population active. Cette évolution est due à des gains de productivité de l'ordre de 100 % entre 1960 et 1978, un travailleur de l'agriculture assurant l'alimentation de 50 personnes. L'exploitation de type familial en faire valoir direct est prédominante.

Bien que l'agriculture soit pratiquée sur l'ensemble du territoire habité, 80 % des terres agricoles sont localisées dans les prairies.

La production agricole ne représente actuellement que 2,7 % du produit national brut canadien.

La haute productivité et l'étroitesse du marché intérieur exigent une politique vigoureuse d'exportation. Celles-ci représentent environ 12 % de l'ensemble des ventes du Canada à l'étranger.

La politique agricole mise en œuvre par le Gouvernement fédéral et les provinces est orientée par le souci de garantir aux exploitants un revenu comparable à celui des autres catégories professionnelles, quels que soient les aléas climatiques, le volume de la production ou l'évolution des cours mondiaux.

— Les grandes cultures :

Les céréales et les oléagineux sont cultivés dans les plaines des prairies.

Les superficies emblavées en blé et la production varient sensiblement d'une année à l'autre. Le blé de printemps est cultivé sur environ 7,7 millions d'hectares, le rendement moyen étant de 23 quintaux à l'hectare. Le blé contribue de manière déterminante à l'équilibre du commerce extérieur canadien : en 1975, les exportations se sont élevées à près de 11 millions de tonnes, soit plus de 75 % de la production totale, les principaux clients étant l'U. R. S. S., la Chine, la Grande-Bretagne et le Japon.

En 1975, la récolte d'avoine et d'orge a atteint 13,8 millions de tonnes.

Le maïs connaît une rapide progression, grâce à la généralisation de l'emploi de variétés hybrides ; la production de maïs grain s'est élevée à 3,32 millions de tonnes en 1975, celle de maïs fourrager à environ 9 millions de tonnes la même année.

Les oléagineux destinés à la fabrication d'huiles végétales et de tourteaux arrivent au troisième rang des grandes cultures ; la production était, en 1975, de 1,64 millions de tonnes de colza, 445 000 tonnes de lin, 367 000 tonnes de soja, 30 000 tonnes de tournesol.

— L'élevage bovin porte sur environ 15 millions de têtes de bétail réparties sur 248 000 exploitations. L'élevage de bétail destiné à la production de viande est nettement prédominant, il est pratiqué sous la forme extensive du ranching dans l'Ouest, et de manière intensive dans les zones plus peuplées. La pénurie mondiale de viande bovine explique la prospérité de ce secteur.

La situation excédentaire de la production laitière pratiquée par 140 000 exploitations comptant environ 2 millions de têtes entraîne une régression régulière de cette forme d'élevage répandu principalement dans l'Ontario et au Québec.

— L'élevage ovin est en diminution constante par suite d'une désaffection des consommateurs pour cette viande. On comptait, en 1974, moins de 800 000 moutons au lieu de 3,6 millions en 1931.

— La production porcine connaît, par contre, une progression régulière ; on dénombrait en 1974 plus de 6,5 millions de porcs répartis principalement dans l'Ontario, l'Alberta et le Québec.

— La production de volaille et d'œufs s'est concentrée dans de très grandes exploitations abritant parfois plusieurs centaines de milliers d'animaux. Ce type d'élevage porte sur environ 90 millions de poules et poulets.

— Malgré un effort pour adapter les techniques de productions aux conditions climatiques, le Canada importe une partie importante de sa consommation de fruits et légumes frais. Ces cultures sont généralement pratiquées sous serre à la périphérie des grandes agglomérations où leurs emprises sont protégées contre l'extension de l'urbanisation.

Les pommes de terre sont cultivées sur plus de 100 000 hectares, principalement au Nouveau-Brunswick et au Québec. La production de pommes atteint environ 500 000 tonnes par an, une partie étant exportée en Grande-Bretagne.

— Parmi les cultures spécialisées, le tabac occupe la place prépondérante ; il est cultivé sur environ 41 000 hectares. La production de betterave sucrière effectuée dans le Saskatchewan et l'Ontario atteint 750 000 tonnes.

b) La pêche :

Les débarquements de poisson avaient subi, jusqu'en 1975, une baisse due à l'exploitation trop intensive effectuée par les navires de pêche industrielle.

Cette dégradation d'une ressource traditionnelle de l'économie canadienne a conduit les autorités fédérales à réglementer de manière rigoureuse la pêche dans la zone économique maritime. A cet effet, le Canada a conclu des accords avec la plupart des pays dont les navires de pêche fréquentent sa zone de pêche ; chaque pays se voit ainsi attribuer un contingent annuel de prises pour les différentes espèces.

En 1975, les prises se sont élevées à 965 000 tonnes, soit environ 450 millions de dollars ; le plus important tonnage de prise est assuré par la côte Atlantique avec 797 000 tonnes, contre 123 000 tonnes pour la côte Ouest.

La pêche emploie 58 500 actifs, la flotte comportant 35 000 bateaux.

c) La forêt et les industries du bois et du papier :

La forêt exploitable recouvre plus de 320 millions d'hectares, soit un volume de bois estimé à 193 milliards de mètres cubes. L'Etat est propriétaire de 80 % des forêts productives du pays, mais leur administration est exclusivement assurée par les provinces.

Le volume total des billes destinées au sciage, à la pâte à papier et aux autres usages industriels est de l'ordre de 1 400 millions de mètres cubes par an.

L'ensemble des produits forestiers représente environ 15 % de la valeur des exportations du Canada.

Les principaux produits de l'exploitation des forêts sont constitués par la pâte à papier : 18 millions de tonnes en 1974, le papier journal : 8,9 millions de tonnes.

L'ensemble du secteur du bois et du papier emploie plus de 100 000 personnes.

Le Québec arrive au premier rang pour la production de pâtes à papier, la Colombie britannique fournit les deux tiers du bois d'œuvre.

Le problème de la protection des forêts contre les dégradations dues aux agents naturels (insectes, incendie) et du reboisement domine la politique des pouvoirs publics en ce domaine. L'action en faveur de l'aménagement des forêts et de leur exploitation rationnelle gagnerait en efficacité dès lors qu'une plus grande coordination des politiques menées par chaque province pourrait être effectuée au niveau fédéral.

d) Les fourrures :

Même si leur importance relative dans l'économie canadienne a sensiblement diminué depuis l'époque de la colonisation, les fourrures livrées chaque année représentent une valeur de l'ordre de 50 millions de dollars, le Canada assurant le quart du commerce mondial de peaux d'animaux sauvages et d'élevage.

L'industrie vestimentaire de la fourrure représente un chiffre d'affaires d'environ 150 millions de dollars, les deux tiers étant réalisés au Québec.

Malgré les intérêts économiques en présence, le Canada a entrepris la mise en œuvre d'une politique énergique de conservation de la faune sauvage comportant un contingentement strict des permis de chasse et du nombre des prises.

e) Les ressources minérales et énergétiques :

Comme l'indique le tableau ci-après, le Canada dispose de ressources minérales diversifiées et abondantes.

Production minérale du Canada en 1975.

Minéraux.	Quantités (en milliers).
Métalliques :	
Antimoine	,
Argent	1 216 kg
Bismuth	37 kg
Cadmium	1 217 kg
Calcium	375 kg
Cobalt	1 338 kg
Columbium (Cb ₂ O ₅)	1 685 kg
Cuivre	724 053 kg
Etain	283 kg
Fer refondu	,
Indium	,
Magnésium	4 501 kg
Mercure	,
Minerai de fer	44 829 t
Molybdène	12 435 kg
Nickel	244 782 kg
Or	52 kg
Platinides	13 kg
Plomb	338 439 kg
Sélénium	304 kg
Tantale	179 kg
Tellure	36 kg
Tungstène (WO ₃)	1 355 kg
Uranium (U ₃ O ₈)	5 557 kg
Zinc	1 083 005 kg
Non métalliques :	
Amiante	1 037 t
Azote	,
Barytine	,
Bioxyde de titane, etc.	,
Dolomie et brucite	,
Feldspath	,
Gypse	5 674 t
Pierre gemme	,
Potasse (K ₂ O)	4 850 t
Pyrite, pyrrhotine	19 t
Quartz	2 323 t
Sel	5 156 t
Soufre, gaz de fonderie	704 t
Soufre élémentaire	4 061 t
Spath fluor	,
Stéatite, talc, pyrophyllite	67 t
Sulfate de sodium	495 t
Syénite néphélinique	472 t
Tourbe mousseuse	347 t
Combustibles :	
Gaz naturel	87 064 658 m ³
Houille	24 494 t
Pétrole brut	83 589 m ³
Sous-produits du gaz naturel	17 577 m ³
Matériaux de construction :	
Chaux	1 714 t
Ciment	9 764 t
Pierre	88 088 t
Produits argileux (briques, tuiles, etc.)	,
Sable et gravier	204 080 t

La valeur de la production minière est passée de 500 millions de dollars en 1945 à 13 400 millions de dollars en 1975.

Les principales productions sont, par ordre d'importance, le nickel, le cuivre, le minerai de fer, le zinc, l'or, l'argent et le plomb.

Les exportations de minerai, de l'ordre de 7,5 millions de dollars par an, représentent le quart de la valeur des livraisons canadiennes à l'étranger.

Le secteur minier emploie environ 100 000 personnes.

La production de pétrole et de gaz naturel croît régulièrement; elle atteignait, en 1975, 83,6 millions de mètres cubes de pétrole brut et 87 milliards de mètres cubes de gaz naturel, soit une valeur globale de 6 280 millions de dollars.

Les réserves pétrolières connues sont évaluées à douze années de production, celle de gaz naturel à vingt-cinq ans, à consommation intérieure constante.

La crise énergétique a conduit le Canada à intensifier les travaux d'exploitation des sables bitumineux et à développer la prospection d'hydrocarbures dans l'Arctique et au large des côtes.

La production d'électricité est de l'ordre de 275 milliards de kilowatts/heure par an, 75 % étant d'origine hydraulique. Des travaux gigantesques, entrepris pour l'aménagement hydro-électrique de la baie James (Québec), devraient déboucher sur un accroissement de la capacité de production de 10 millions de kilowatts.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, le Canada s'est illustré par la mise au point d'une filière thermo-nucléaire avec l'utilisation du réacteur « Candu », alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde.

f) La production industrielle :

L'ensemble du secteur industriel emploie environ 1 750 000 personnes et assure une production de 80 milliards de dollars.

— Les industries métallurgiques constituent la branche la plus importante avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 12 milliards de dollars. A l'intérieur de cette branche, l'industrie automobile arrive en tête (5 milliards de dollars, 150 000 emplois).

La première transformation des métaux occupe plus de 110 000 personnes. Son implantation est principalement déterminée par la proximité des centrales électriques. Avec une production de 13,5 millions de tonnes, le Canada arrive au deuxième rang mondial pour l'aluminium.

La production d'acier, de l'ordre de 13,5 millions de tonnes, correspond aux besoins du marché intérieur canadien.

Parmi les autres industries métallurgiques, il convient de souligner la haute technicité du secteur de l'appareillage électrique qui emploie 130 000 salariés, l'importance de l'industrie de fabrication des produits en métal (ustensiles ménagers, emballages) qui occupe 137 000 personnes, l'existence d'une industrie de la machine orientée en particulier vers le machinisme agricole.

— L'industrie chimique s'est développée au cours des vingt-cinq dernières années autour de la transformation des produits pétroliers. Elle emploie environ 80 000 personnes dans des usines regroupées dans le complexe de Jarnia (Ontario), à Montréal et à Fort-Williams.

— Les autres industries parviennent à satisfaire les besoins du marché de la consommation du pays. L'industrie alimentaire, qui réalise un chiffre d'affaires de 8 milliards de dollars, se place au second rang des secteurs industriels.

Les industries de l'habillement et de la chaussure subissent une vive concurrence de la part des nouveaux pays producteurs.



Trois problèmes dominent l'évolution des structures de l'économie canadienne :

— la pénétration des investissements américains et les conséquences de cette interpénétration des deux économies sur la capacité à promouvoir un développement autonome ;

— la diversité des structures de production : à côté de secteurs très concentrés comme la chimie ou les industries électriques, certains secteurs doivent à la dispersion de petites entreprises une productivité insuffisante ;

— les disparités régionales quant à la localisation des activités de production : l'Ontario et le Québec regroupent plus de 80 % de la main-d'œuvre salariée ;

— l'importance des échanges extérieurs pour l'économie canadienne et la dépendance qu'elle entraîne vis-à-vis des fluctuations de la conjoncture mondiale.

2. — Le commerce extérieur du Canada et les échanges franco-canadiens :

a) Le commerce extérieur du Canada :

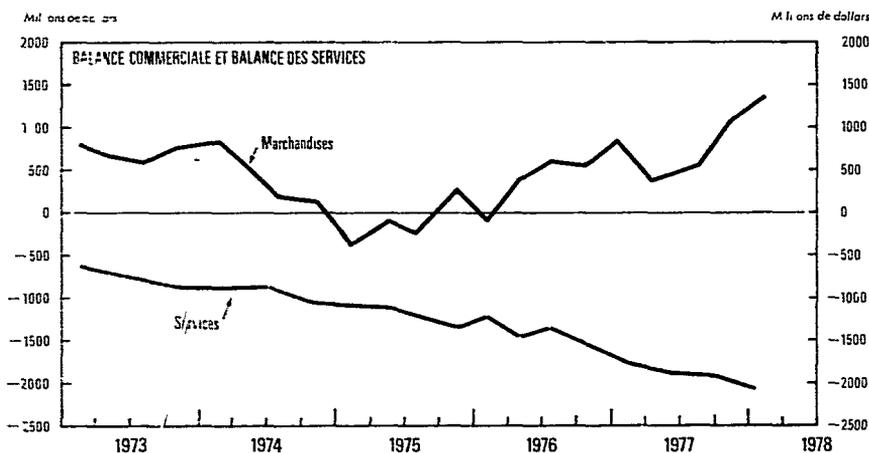
Les échanges extérieurs du Canada ont porté, en 1977, sur une valeur de 85 milliards de dollars, les exportations en augmentation de 16 % (au lieu de 12,4 % pour les importations) permettant de dégager un solde positif de 2,2 milliards de dollars.

— La structure matérielle des échanges est caractéristique d'un pays en cours d'industrialisation qui exporte encore en l'état une partie importante de la production de son industrie minière et de son agriculture.

En effet, les produits bruts minéraux viennent en tête des exportations, suivis par les produits agricoles et les biens industriels qui n'ont subi qu'une première transformation (pâte à papier, papier journal).

— Les courants d'échanges sont très inégalement répartis sur le plan géographique. Les Etats-Unis viennent très nettement en tête avec 65 % des exportations et 68 % des importations, cependant que les échanges avec la C. E. E. et le Japon tendent à supplanter les relations commerciales traditionnelles avec la Grande-Bretagne.

Evolution de la balance des paiements du Canada de 1973 à 1978.



Comme l'indiquent les tableaux ci-après, l'accroissement de 16 % de la valeur des exportations, cependant que les importations ne progressaient que de 12,4 %, a permis au Canada de dégager en 1977 un excédent de sa balance commerciale de 2,2 milliards de dollars.

Exportations canadiennes (1).
(En millions de dollars.)

	1976	1977	VARIATION (Pourcentage.)
Etats-Unis	25 135	30 185	+ 20,1
Japon	2 385	2 506	+ 5,1
Grande-Bretagne	1 846	1 928	+ 4,4
R. F. A.	700	768	+ 9,7
France	395	360	— 8,9
Italie	548	498	— 9,2
Total C. E. E. à 9	4 476	4 652	+ 3,9
Total tous pays	37 329	43 328	+ 16,1

Importations canadiennes.
(En millions de dollars.)

	1976	1977	VARIATION (Pourcentage.)
Etats-Unis	25 695	29 552	+ 15
Japon	1 526	1 802	+ 18,1
Grande-Bretagne	1 153	1 281	+ 11,1
R. F. A.	818	963	+ 17,7
France	439	522	+ 19
Italie	365	399	+ 9,3
Total C. E. E. à 9	3 184	3 638	+ 14,3
Total tous pays	37 433	42 068	+ 12,4

b) Le commerce extérieur franco-canadien :

La part des ventes françaises dans les importations canadiennes est minime, elle a culminé, en 1975, à 1,41 %, puis a diminué, en 1976, avec 1,10 % ; un redressement a été observé en 1977, les achats canadiens à la France représentant cette année-là 1,24 % des importations avec 522 millions de dollars. Il convient de noter que les exportations françaises connaissent un niveau de progression plus élevé que celui des autres partenaires commerciaux du Canada : le taux de croissance a été de 19 % de 1976 à 1977.

Les importations françaises ont, par contre, diminué en 1977, passant de 395 millions de dollars l'année précédente à 360 millions de dollars.

(1) Exportations de produits d'origine nationale, à l'exclusion des réexportations.

Cette évolution divergente des importations et des exportations françaises explique le solde positif de notre balance commerciale qui s'est élevé à 16,2 millions de dollars en 1977. Le tableau ci-après décrit l'évolution des principaux postes des exportations françaises au Canada.

Exportations françaises au Canada.

(En milliers de dollars.)

	1976	1977	VARIATION (Pourcentage.)
0) Produits agro-alimentaires et animaux vivants	18 716	18 799	— 0,4
Dont :			
Fromages	5 621	6 799	+ 21
Légumes en conserves.....	876	1 935	+ 121
1) Boissons et tabacs.....	55 609	82 982	+ 49
Dont :			
Boissons alcoolisées	63 486	80 155	+ 50
2) Matières premières (sauf produits pétroliers)	9 250	13 752	+ 49
Caoutchouc brut naturel et synthétique	2 625	4 019	+ 53
3) Produits pétroliers.....	671	1 092	+ 63
4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale.....	66	30	— 55
5) Produits chimiques	29 063	36 073	+ 24
Produits chimiques organiques..	7 086	10 837	+ 53
Produits médicaux et pharmaceutiques	4 829	4 703	— 2,5
Parfumerie-cosmétiques	7 678	10 401	+ 35
6) Articles manufacturés classés d'après la matière première....	88 860	109 826	+ 24
Pneumatiques	21 649	28 614	+ 32
Textiles	23 711	24 690	+ 4
Verrerie	4 700	6 013	+ 30
Produits sidérurgiques.....	17 536	28 051	+ 62
7) Machines-outils et transport.....	121 144	136 743	+ 13
Biens d'équipement électriques..	13 025	19 942	+ 53
Véhicules automobiles routiers..	42 045	49 677	+ 18
8) Articles manufacturés	102 552	110 877	+ 8
Vêtements (sauf fourrures)....	27 015	26 956	— 0,2
Chaussures	6 593	8 337	+ 26
Appareils et instruments scientifiques	11 344	11 433	+ 0,8
Imprimés	30 871	31 851	+ 3
Articles de sport et de divertissement	10 537	10 493	— 0,4
9) Articles et transactions non classés	11 386	11 788	+ 3,5

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

— dans le secteur des produits agricoles et alimentaires : la baisse observée, en part du marché (0,71 % en 1976, 0,62 % en 1977) est due à la cessation des importations canadiennes d'animaux vivants (1) ; les exportations de fromages et de conserves s'accroissent régulièrement, de même que celles de vins et spiritueux qui ont représenté en 1977 36,5 % des importations canadiennes de ces produits ;

— après s'être stabilisées au cours des années récentes, les exportations françaises de produits chimiques connaissent une légère reprise en volume : notre part du marché représentait 1,44 % en 1977, celle des produits pharmaceutiques marque une tendance à la baisse avec 1,9 % contre 2,5 % en 1976 ; les ventes de produits chimiques organiques ont enregistré une nette progression : 2,2 % du marché en 1977 au lieu de 1,7 % en 1976, parmi celles-ci, les produits cosmétiques et les parfums représentaient en 1977 26 % du marché canadien ;

— l'introduction de mesures de protection du marché canadien contre les importations de produits textiles a entraîné une baisse de nos ventes : les exportations françaises ne représentent plus que 2,5 % du marché canadien contre 2,6 % en 1976 ;

— les ventes françaises de produits sidérurgiques ont représenté 3,3 % du marché canadien en 1977, au lieu de 2,4 % l'année précédente ; ce secteur n'a pas encore subi les effets des mesures antidumping instaurées en 1977 ;

— les ventes d'automobiles françaises représentent 0,50 % du marché canadien avec 7 645 véhicules (Renault : 6 045, Peugeot : 1 600) ; les Peugeot 504 diesel et les Renault 5 sont les deux modèles français les plus appréciés au Canada.

Les exportations canadiennes en France sont constituées pour près de 80 % par des produits agricoles et des matières premières industrielles (produits de la pêche, viandes, bois d'œuvre, pâte à papier, minerais). On peut cependant observer que le Canada exporte proportionnellement en France plus de produits finis que dans les autres pays de la C. E. E. (20 % au lieu de 11 % pour les autres Etats de la Communauté).

Ces exportations sont principalement composées de navires, de pièces de navires, de pièces d'avions, de matériels électrique et électronique et de machines agricoles.

*
* *

(1) Cette interruption a entraîné l'arrêt des activités de la station de Quarantaine de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'analogie des structures de la production du Canada et de la France explique dans une large mesure que les échanges entre nos deux pays ne représentent l'un pour l'autre, depuis dix ans, qu'environ 1 % de leurs marchés respectifs.

3. — *Les investissements et la coopération économique entre le Canada et la France :*

A la fin de 1975, la France occupait la quatrième place parmi les investisseurs étrangers au Canada avec 655 millions de dollars. Les deux tiers des investissements français ont été effectués dans les secteurs de l'énergie et des industries de biens d'équipement (pâte à papier, sidérurgie, cimenterie, pneumatiques, etc.). La plupart des grandes banques françaises disposent de succursales au Canada.

La France est le second destinataire des investissements canadiens en Europe (après la Grande-Bretagne) ; leur montant atteignait 215 millions de dollars à la fin de 1975. La plupart de ces investissements sont réalisés dans le secteur de l'industrie manufacturière (aluminium, pneumatiques, machines agricoles, etc.).

Les Gouvernements canadien et français s'accordent pour considérer que les échanges commerciaux et la coopération économique entre les deux Etats demeurent en deçà des potentialités correspondant au niveau de développement des deux pays.

Afin d'intensifier les relations économiques entre la France et le Canada, les Premiers ministres ont décidé de renforcer les attributions de la Commission économique franco-canadienne qui a été élevée au niveau ministériel ; un groupe de travail mixte composé de hauts fonctionnaires est chargé d'étudier les possibilités de promotion des échanges commerciaux et de la coopération industrielle.

Les travaux de ces instances de concertation ont permis d'identifier les secteurs susceptibles de se prêter à une intensification des échanges. Il s'agit de l'aéronautique, de l'électronique et des télécommunications, des techniques de transport et de liquéfaction du gaz naturel, des équipements pour l'exploitation forestière et les travaux publics, du machinisme agricole. Des projets industriels ont en outre été élaborés pour être exécutés conjointement dans des pays tiers (Iran, Moyen-Orient, Amérique latine, Indonésie). Pour ce qui concerne les investissements français au Canada, certaines expériences fructueuses montrent que la formule

la plus adaptée consiste, pour une entreprise française, à s'attacher le concours d'une firme canadienne pour établir un projet commun. Il importe en outre de souligner que l'association avec un partenaire canadien (« joint venture ») peut constituer une étape décisive dans la pénétration du marché nord-américain.

DEUXIEME PARTIE

L'économie de l'Ontario, du Québec et des provinces atlantiques et l'action en faveur du développement régional.

Ainsi qu'on l'a mentionné dès l'introduction du présent rapport, la diversité des situations régionales a laissé, aux participants de la mission, une impression particulièrement marquante.

Cette impression est pleinement confirmée par l'analyse de la situation économique des provinces visitées.

Ces disparités de niveau de développement entre les provinces justifient la mise en œuvre, par le Gouvernement fédéral, d'importants programmes en faveur de l'expansion régionale.

I. — LES ÉCONOMIES RÉGIONALES

A. — *L'Ontario.*

Peuplée de 8 400 000 habitants répartis sur 413 000 milles carrés (plus vaste que la France et l'Espagne réunies), l'Ontario est, sur le plan économique, la première province du Canada.

Cette province, qui regroupe 36 % de la population canadienne, réalise près de 40 % du produit national brut du Canada avec 215 milliards de dollars en 1977 ; ses habitants perçoivent 40 % du revenu net national avec un revenu par tête de 7 367 dollars par an, au lieu de 6 741 dollars en moyenne nationale.

L'Ontario effectue 43 % des exportations canadiennes et 83 % des exportations de produits manufacturés.

1. — *L'agriculture :*

L'Ontario doit à une situation podologique et climatique favorable une économie agricole prospère.

La diminution régulière du nombre des exploitations est compensée par un accroissement de la productivité. L'agriculture emploie 130 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de près de 2 milliards de dollars.

Les principales cultures sont le maïs et le soya, que l'Ontario est pratiquement la seule province canadienne à produire dans les deux cas. Les cultures fourragères sont également bien représentées, ainsi que la pomme de terre, la betterave et le tabac. Région la plus méridionale du Canada, l'Ontario a une importante production maraîchère et fruitière. Les plantations de légumes se trouvent surtout autour de Toronto et de Windsor, à l'extrémité sud-ouest de la province. Les vergers sont situés dans la péninsule du Niagara (pêchers, cerisiers) et sur le pourtour de la baie Géorgienne (pommiers). La région de Niagara abrite un assez vaste vignoble, donnant lieu à une production locale de vin. Les pépinières sont nombreuses notamment dans la zone sud, entre les lacs Erié et Ontario.

L'élevage ontarien est dominé par la production bovine et laitière, avec un cheptel de 3 175 000 bovins dont 620 000 vaches laitières. L'Ontario fournit les deux cinquièmes des œufs et dispose du plus important troupeau de porcs du Canada.

Cette agriculture diversifiée a favorisé la création dans la province d'une importante industrie alimentaire, que stimulait parallèlement la présence d'un marché local sans cesse élargi. Les principales branches sont la meunerie et la boulangerie, la production et le conditionnement de produits laitiers, la mise en conserve de fruits et légumes, et enfin l'industrie des boissons : brasseries, « wineries », distilleries (fabriquant le whisky canadien ou rye à base essentiellement de maïs). D'autre part, l'Ontario voit passer le grain en provenance des prairies acheminé vers la côte est du continent : le plus vaste terminal céréalier du Canada est à Thunder Bay sur le lac Supérieur.

L'Ontario paraît bien placé pour profiter de l'accroissement de la demande mondiale de denrées alimentaires, qui incite les pays producteurs à un effort de valorisation de leurs ressources agricoles.

2. — *Le secteur minier :*

La découverte des richesses minérales de la province est relativement récente, puisque le « boom minier » ne remonte qu'aux années 1920. L'Ontario apporte aujourd'hui environ les deux cinquièmes en valeur de la production canadienne de minerais métalliques. La région minière traditionnelle est située au nord du lac Huron (Sudbury, Timmins), mais de nouveaux projets (pour le fer notamment) concernent le Nord-Ouest de la province (au-delà du lac Supérieur).

L'Ontario est avant tout la province du nickel. Le Canada est le premier producteur mondial de nickel grâce à l'Ontario qui lui en apporte environ les trois quarts (le reste venant du Manitoba voisin). La majeure partie du nickel ontarien est exploitée par les trois grandes compagnies minières basées à Toronto : Noranda, International Nickel (Inco) et Falconbridge. Pour le zinc, dont le Canada est également premier producteur mondial, et le cuivre, l'Ontario est aussi la première province productrice avec respectivement le quart et près de la moitié du total. Il faut rappeler que l'Ontario a connu, lui aussi, dans les années 20, sa « ruée vers l'or », mais les quantités extraites de métaux précieux, qui n'ont jamais été réellement significatives sur le plan mondial, vont déclinant.

La plus jeune des ressources minières de l'Ontario, mais sans doute la plus importante, est l'uranium. Au début des années 70, le Canada, deuxième producteur d'uranium du monde après les Etats-Unis, tirait 80 % de sa production de la région d'Elliot Lake, en Moyen-Ontario, où il est exploité notamment par Denison Mines, et Rio Algom, et affiné à Port Hope sur le lac Ontario par la société d'Etat Eldorado Nucléaire.

3. — *Le secteur industriel :*

L'Ontario fournit plus de 50 % de la production industrielle canadienne, et les articles manufacturés représentent 70 % en valeur des biens produits en Ontario. Les activités du secteur manufacturier sont extrêmement diversifiées, les trois branches principales étant : la sidérurgie, la construction automobile, la construction électrique et électronique.

La sidérurgie canadienne, d'origine ancienne, s'est installée sur le bord des grands lacs, pour bénéficier d'un approvisionnement par eau en fer et charbon de Pennsylvanie. Les centres sont Hamilton (Stelco, Dofasco) à l'extrémité du lac Ontario et Sault-Sainte-Marie (Algoma) à la jonction des lacs Huron et Supérieur. Stelco a entrepris la construction d'une nouvelle usine à Nanticoke, sur la rive Nord du lac Erié. Les programmes d'accroissement des capacités lancés au milieu des années 70 devraient faire passer la production canadienne d'acier (dont 80 % provient de l'Ontario) de 12 à 15 millions de tonnes. La sidérurgie canadienne est cependant affectée, elle aussi, par la crise mondiale du marché de l'acier. La présence de la sidérurgie a favorisé l'implantation d'un important secteur de la fonderie et de la fabrication métallique.

Dans le domaine de la construction mécanique, la branche prédominante en Ontario est l'industrie automobile. Plus de 90 % de l'industrie automobile canadienne et plus de 95 % de la sous-

traitance automobile sont en Ontario. Les fabricants sont les trois « Grands » américains : General Motors, Ford et Chrysler, ainsi qu'American Motors, dont les usines sont situées autour de Toronto et de Windsor (ville jumelle de Detroit). Le facteur décisif pour le développement de l'industrie automobile en Ontario a été, outre la proximité de Detroit et la dimension du marché, le pacte automobile canado-américain de 1965, qui prévoit la libre circulation des véhicules neufs et de leurs pièces entre les deux pays. La crise de 1974-1975 n'a pas épargné l'industrie automobile canadienne, moins touchée toutefois que son homologue américaine du fait qu'elle fabriquait surtout des petits modèles. Deux sources de préoccupation actuelles sont la hausse des coûts de production au Canada, qui ont rattrapé les coûts américains, et la tendance des constructeurs à concentrer sur les Etats-Unis la fabrication de pièces détachées, aux dépens de la sous-traitance canadienne. Avec une production de plus d'un million de voitures par an, l'industrie automobile est un facteur essentiel de l'économie de l'Ontario. En outre, si le marché des voitures particulières a connu des hauts et des bas, celui des véhicules commerciaux et des camionnettes de tourisme est resté en plein essor.

A côté de l'automobile, un secteur bien représenté en Ontario est celui du matériel agricole (avec Massey-Ferguson, dont le siège international est à Toronto, et International Harvester of Canada), et du matériel ferroviaire, notamment locomotives Diesel et wagons de chemin de fer et de métro.

La construction électrique et électronique canadienne est également concentrée à 85 % en Ontario, les deux plus importantes entreprises étant Canadian General Electric et Westinghouse Canada. Sont présents aussi bien les matériels lourds (avec une importante activité d'exportation, notamment par l'intermédiaire des maisons-mères américaines) que l'appareillage électrique industriel et les produits domestiques : l'électroménager notamment, favorisé par une conjoncture soutenue, est en voie d'expansion. Par ailleurs, l'informatique est fortement installée à Toronto, siège des filiales canadiennes d'I. B. M. et d'Honeywell. Enfin, nombre d'établissements industriels en Ontario travaillent pour deux secteurs, dont le développement accompagné de l'introduction de technologie de pointe est stimulé par le Gouvernement fédéral : les télécommunications et l'énergie nucléaire.

En plus de ces trois domaines prépondérants, l'Ontario abrite des activités de transformation très diverses : raffinage des produits pétroliers, chimie, industrie textile, industrie du meuble, construction aéronautique, construction navale, matériaux de construction, pneumatiques, plastiques. En revanche, des branches relativement

peu représentées sont la grosse chaudronnerie (plus développée au Québec) et, encore embryonnaire, la construction de machines, notamment de machines pour le travail des métaux (et également des plastiques) et de machines spécialisées. Cette dernière situation tient à la relative étroitesse du marché canadien comparé au marché américain voisin, à l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée, et à l'absence d'une tradition de fabrication industrielle de précision au Canada.

4. — *Les revenus et les investissements :*

Le montant total des revenus distribués s'est élevé, en 1976, à 61 375 millions de dollars, soit 39,4 % de l'ensemble des revenus du pays. Le revenu individuel s'est élevé la même année à 7 367 dollars contre 6 741 dollars par habitant, en moyenne nationale.

Le volume des ventes au détail a porté, en 1977, sur 22,6 milliards de dollars, soit 36,8 % du montant total des ventes au détail au Canada.

Les investissements privés et publics ont atteint, en 1977, 14,5 milliards de dollars, soit 31 % du montant total des dépenses en capital réalisées au Canada.

Les principaux programmes d'investissement concernent :

— les infrastructures énergétiques : l'Ontario s'est engagé dans la réalisation d'un programme électronucléaire, géré par la société provinciale Ontario-Hydro, qui prévoit la fourniture de 40 % de la production électrique par des centrales nucléaires ; ce programme comporte l'aménagement d'usines d'eau lourde et de raffinage d'uranium par la société fédérale d'énergie atomique ;

— l'industrie pétrochimique : un projet américano-canadien d'équipement d'un complexe pétrochimique à Sarnia permet le raffinage et la transformation du pétrole brut canadien ; une première unité de production de matières plastiques a été mise en service en 1978 ;

— la sidérurgie : un complexe sidérurgique comportant une aciérie, une centrale électrique, une raffinerie de pétrole et une vaste zone industrielle est en cours de réalisation à Nanticoke sur les rives du lac Erié ; l'aciérie assurera l'approvisionnement nécessaire au développement de la production pétrolière ;

— l'industrie du bois et du papier est fortement stimulée par les perspectives de pénurie mondiale de papier annoncée pour la fin de la décennie ; la constitution, à la fin de 1974, du premier groupe mondial de production de papier journal par la société

Abitibi Paper et l'octroi à Reed Paper d'une vaste concession d'exploitation forestière au nord du lac Supérieur laissent présager un important volume d'investissements dans ce secteur ;

— les infrastructures de transport et la construction connaissent un développement lié à la mise en œuvre des programmes d'industrialisation et à la poursuite de l'urbanisation ; en 1978, la construction a mobilisé 9 milliards de dollars, les programmes d'équipement ou de rénovation urbains marquent une tendance à se déplacer vers les villes moyennes par suite de la volonté manifestée par les autorités provinciales de freiner la croissance de Toronto (2,8 millions d'habitants).

5. — *La conjoncture économique et les perspectives de développement :*

Comme l'ensemble des régions industrialisées, l'Ontario a vu dans les années récentes son expansion érodée par la crise économique.

Le taux de croissance s'est établi à 3,3 % en 1977 et à 3,6 % en 1978. Le ralentissement de l'expansion et le taux de croissance plus élevé dans les provinces de l'Ouest expliquent que l'Ontario n'assure que 39 % du produit national en 1977, au lieu de 41,2 % en 1970.

Le chômage se maintient à un niveau élevé avec 7 % en 1977 et 7,3 % en 1978 ; ce taux est dû, notamment, au rythme d'accroissement de la population active de l'ordre de 3,5 % par an.

L'agriculture a dégagé en 1977 un revenu de 2,8 milliards de dollars, en progression de 1,7 % par rapport à l'année précédente ; l'année 1978 a vu les revenus des agriculteurs progresser plus rapidement par suite de l'élévation des prix du bétail.

L'industrie forestière a connu une reprise de son expansion en 1977 et 1978 du fait de l'augmentation de la demande américaine de papier et de la montée des cours mondiaux.

La production minière a porté sur un montant de 2,7 milliards de dollars en 1977 au lieu de 2,5 milliards de dollars l'année précédente ; cette progression recouvre cependant des évolutions divergentes : la bonne tenue des prix de l'uranium et de l'or compensent la dégradation des cours du nickel et du zinc ; la production de minerai de fer devrait décliner par suite de la fermeture des mines d'Atikobeau.

L'industrie manufacturière a connu un fort taux de croissance en 1978, la valeur de la production s'étant accrue de 11,7 % au cours du premier trimestre par rapport à la même période de l'année précédente.

Le bâtiment et les travaux publics traversent une situation difficile par suite du fléchissement du volume des investissements et de la faible croissance de la construction de logements.

Les dépenses de consommation qui avaient fléchi en 1977, ont marqué une reprise en 1978, due à l'abaissement du taux de la taxe provinciale sur les ventes au détail.

D'une manière générale, les perspectives du développement économique de l'Ontario, malgré un potentiel naturel et humain considérable, sont contrariées par le manque de débouchés intérieurs et par la contraction de la demande mondiale de matières premières.

De plus, certaines productions industrielles commencent à subir la concurrence très vive de nouveaux pays producteurs.

Cette situation conduit les autorités provinciales à mettre en œuvre une politique économique sélective fondée sur un ralentissement des secteurs les plus affectés par la crise (report de l'exploitation de certaines mines de fer), sur l'intensification et la mise en valeur des ressources naturelles bénéficiant d'une forte demande (uranium, pétrochimie) et sur le renforcement des secteurs industriels manufacturiers les plus compétitifs (implantation d'une usine de construction de moteurs par Ford à Windsor). Aussi, malgré le ralentissement du rythme de l'activité aux Etats-Unis, l'Ontario devrait-il connaître en 1979 une expansion relativement stable de l'ordre de 4 %.

B. — *Le Québec.*

La province du Québec doit son unité à la fois à sa configuration géographique et à son peuplement.

Avec une superficie de 1 560 000 kilomètres carrés et une population de 6 285 000 habitants, elle se place au second rang parmi les provinces du Canada. Sa population, composée à 81 % de francophones, est concentrée pour près de 90 % dans la région laurentienne qui s'étend des limites de l'Ontario jusqu'à l'extrémité de l'estuaire du Saint-Laurent.

La province comporte deux agglomérations métropolitaines : Québec, la capitale administrative et historique qui compte près de 500 000 habitants, et Montréal, centre de l'activité économique, qui regroupe 2,8 millions d'habitants.

Malgré des ressources naturelles importantes et une tradition industrielle ancienne, l'économie québécoise connaît, depuis la moitié de la décennie 60, un rythme de développement inférieur à celui du Canada et, *a fortiori*, de l'Ontario. Ainsi, en dépit des signes de reprise constatés en 1978, la situation économique du Québec reste préoccupante, comme l'indique le taux élevé du chômage : 11.9 %.

1. — *L'agriculture :*

La superficie agricole utile ne couvre qu'environ 10 % du territoire du Québec ; les 61 000 exploitations agricoles occupent une surface de 4,5 millions d'hectares, soit une dimension moyenne par exploitation de 73,3 hectares. Du fait de l'accroissement de la productivité, l'agriculture n'emploie plus que 74 000 personnes, soit 4 % de la population active. Ces effectifs réduits parviennent cependant à assurer 65 % des besoins alimentaires de la province. Le taux de productivité élevé est dû à l'importante capitalisation du secteur agricole : en 1976, le capital d'exploitation agricole se montait à 4 milliards de dollars, soit une moyenne de 90 000 dollars par exploitation.

Le revenu brut de l'agriculture s'est élevé en 1976 à près de 1,5 milliard de dollars, cependant que le revenu net atteignait 388 millions de dollars ; cette différence est due au poids considérable des consommations intermédiaires inhérent à une agriculture fortement capitalistique.

Les principales productions sont l'élevage bovin (lait et viande), le porc, répandu dans l'Estrie et la région de Montréal, les arbres fruitiers (pomme à cidre) et les cultures maraîchères. L'agriculture québécoise dispose d'une organisation administrative et professionnelle bien structurée avec une Régie des marchés, une Union des producteurs agricoles, une Union de coopératives qui fédère le réseau des coopératives de producteurs, un Office du crédit agricole qui assure le financement des récoltes et procure des prêts spéciaux aux agriculteurs dans les périodes critiques.

Au cours des huit premiers mois de 1978, les recettes de l'agriculture ont progressé de 14,5 % par rapport à la période correspondante de 1977, cependant que les prix agricoles augmentaient de 10 % ; la forte croissance des charges d'exploitation explique qu'en 1978, la progression du revenu net agricole n'ait été que de 3 à 4 %.

2. — *Les forêts et les industries du bois et du papier :*

La forêt occupe 1,15 million de kilomètres carrés, dont 772 000 kilomètres carrés sont susceptibles d'être exploités. La quasi-totalité des forêts (700 000 kilomètres carrés) appartiennent au domaine public, et sont exploitées au terme de concessions accordées par le Gouvernement provincial. La plus grande partie de la production forestière est destinée à la fabrication de pâte à papier, une faible part étant destinée au sciage et au déroulage.

En 1974, la valeur totale de la production forestière s'élevait à 826 millions de dollars ; l'exploitation était assurée par 1 025 entreprises employant près de 25 000 personnes. (Les scieries au nombre d'environ 500 employaient 12 500 personnes et réalisaient un chiffre d'affaires de près de 400 millions de dollars.)

La production de pâte à papier était assurée, en 1974, par 56 usines employant 32 000 travailleurs ; elle portait sur une valeur de près de 2 milliards de dollars. Après trois années de stagnation, l'activité du secteur du bois et de la pâte à papier a connu une nette reprise en 1978 : au cours des huit premiers mois, la production de bois à pâte s'est accrue de 14,4 % en volume, celle des scieries de 22,3 % ; cette reprise s'est manifestée par une augmentation de 14,7 % des effectifs de la main-d'œuvre salariée.

3. — *Le secteur minier :*

Le sous-sol du Québec recèle d'importantes ressources minérales dont certaines sont encore l'objet d'exploration, en particulier dans la région du Nouveau Québec.

Les principales productions sont le minerai de fer, dont le gisement principal situé dans la région de Schefferville représente une réserve de 4 milliards de tonnes, l'amiante chrysolite dont le Québec est le premier producteur mondial avec 1,4 million de tonnes par an, le cuivre, le zinc, l'or et plusieurs métaux rares comme le colombium, le lithium, l'oxyde de titane, l'ocre, le feldspath et la dolomie magnésétique.

Le secteur minier emploie environ 26 000 travailleurs et réalise une production globale d'une valeur de 1,5 milliard de dollars.

En 1978, la longue grève qui a affecté l'industrie minière et la mauvaise situation des cours mondiaux ont entraîné une diminution notable du volume de la production : — 32,5 % pour le minerai de fer, — 7,4 % pour l'amiante au cours des neuf premiers mois de 1978.

4. — *Les industries manufacturières :*

Le Québec dispose d'une gamme très diversifiée d'industries de transformation implantées principalement dans la région de Montréal.

Ce secteur emploie 28 % de la population active et réalise un chiffre d'affaires d'environ 28 milliards de dollars.

Une part importante de la production industrielle (40 %) est exportée, le principal destinataire restant les Etats-Unis. Les branches les plus importantes sont les industries alimentaires (4,6 milliards de dollars), les papiers-cartons (2,6 milliards de dollars), les industries chimiques du pétrole et du charbon (2,2 milliards de dollars), le secteur du vêtement (2 milliards de dollars), les industries de première transformation des métaux (1 770 millions de dollars), le matériel de transport (1 700 millions de dollars).

Au cours des quinze dernières années, le secteur secondaire a enregistré une faible croissance, aussi bien au plan de la production et des investissements que de l'emploi. Cette tendance semblerait s'être inversée en 1978, puisque, au cours des onze premiers mois, l'industrie a suscité la création de 8 000 emplois et a vu sa production s'accroître de 20 % en valeur. Cette amélioration peut être imputée à une conjonction de facteurs favorables : la croissance des importations américaines stimulée par la dévaluation du dollar canadien, l'imposition de quotas à l'importation, l'abolition de la taxe de vente, l'action des Pouvoirs publics en faveur des secteurs les moins dynamiques, ainsi qu'à l'amélioration du climat social.

5. — *La construction et les travaux publics :*

Malgré les grands chantiers de la baie James, le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît une situation difficile liée à la diminution du nombre des constructions résidentielles dans la région de Montréal.

Au cours des sept premiers mois de 1978, 6 000 emplois ont été supprimés dans cette branche, cependant que le nombre d'heures de travail diminuait de 10 %.

6. — *Le secteur tertiaire :*

Il fournit 67 % des emplois, représente 66 % de la masse salariale et 66 % du produit intérieur brut.

Le secteur des services a créé 46 000 emplois en 1978, les salaires ayant progressé de plus de 10 % et le produit intérieur brut de 11,7 %.

7. — *Les perspectives du développement économique :*

Ainsi qu'on a pu l'observer en passant en revue la situation des différents secteurs d'activité, l'économie du Québec paraît être entrée, en 1978, dans une phase de reprise. L'indicateur le plus favorable paraît être celui du nombre des créations d'emplois : + 3,4 %, taux le plus élevé des sept pays les plus industrialisés, après les Etats-Unis.

On doit cependant observer qu'avec un taux de croissance du produit intérieur brut de 3,4 % (moyenne fédérale : 3,5 %) et un taux de chômage de 10,9 % (moyenne fédérale : 8,4 %), le Québec demeure encore en retrait sur le taux d'expansion canadienne.

Dans plusieurs secteurs, des éléments favorables semblent augurer une poursuite de la reprise :

Dans le domaine agricole, des mesures sont envisagées afin de préserver les terres arables, principalement celles de la plaine de Montréal, et de rationaliser les méthodes d'exploitation agricole. Ces mesures devraient contribuer à augmenter la productivité et les possibilités de développement de ce secteur.

Les ressources minérales du Québec sont considérables. Le minerai de fer du lac Albanel au lac Saint-Jean, les riches dépôts d'amiante de la région du Nord-Ouest, l'exploitation prochaine d'un site important de cuivre-zinc dans le cadre du projet Selco au Nord-Ouest, outre les dépôts salifères des îles de la Madeleine, apporteront tôt ou tard des contributions substantielles à la production minérale existante, en plus de favoriser le développement de régions en proie à un chômage élevé. La transformation plus poussée de ces ressources et de produits de première transformation comme l'aluminium, dont le Québec fournit les trois quarts de la production canadienne, constitue un défi que l'entreprise privée et les deux Gouvernements devront relever au cours des prochaines années. A cet égard, le Québec possède des avantages comparatifs.

L'industrie des pâtes et papiers demeure l'une des plus importantes industries manufacturières au Québec en termes d'emplois et de revenus et par sa contribution à la production intérieure et aux exportations du Québec. Elle bénéficie présentement de la dévaluation du dollar canadien, mais à moyen terme, elle devra renforcer sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux.

Le Québec dispose d'une assise industrielle relativement forte dans les secteurs de l'aéronautique, de la construction navale et du matériel de transport en commun. Plusieurs entreprises ont obtenu des contrats importants récemment. Au cours des prochaines années, les besoins militaires du Gouvernement canadien (avions, flotte de

la marine canadienne) pourront susciter des retombées considérables, dont l'économie du Québec devrait profiter. Les perspectives de croissance sont également intéressantes dans les industries de la machinerie, principalement dans la fabrication d'équipement d'assainissement de l'environnement et de machinerie pour les usines de pâtes et papiers, dans l'industrie du meuble et dans l'industrie des produits électriques.

Dans le secteur de la pétrochimie, la taille du complexe pétrochimique de Montréal est insuffisante pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. La possibilité de développement la plus immédiate concerne l'augmentation de la production d'éthylène, ainsi que la construction d'usines de dérivés qui absorberaient cette production additionnelle.

Le transport a toujours constitué l'un des piliers du développement de la région de Montréal ; ses infrastructures aéroportuaires et portuaires lui confèrent un avantage comme plaque tournante du transport de marchandises entre l'Europe et le Nord-Est américain. Malgré certaines incertitudes, l'aéroport de Mirabel devrait se révéler une source importante de création d'emplois et un puissant facteur de restructuration et de modernisation de l'économie régionale, tout en suscitant le développement d'industries de services dans les domaines liés au commerce international. Par ailleurs, la construction d'un centre de commerce international pourrait contribuer à renforcer le rôle de Montréal dans le secteur des activités commerciales.

Des perspectives de développement importantes existent à moyen terme, notamment dans les industries liées aux ressources naturelles. Cependant, elles ne pourront se concrétiser qu'à la faveur d'un affermissement des marchés internationaux et par la réalisation d'investissements majeurs. En même temps, la vulnérabilité des industries de type traditionnel face à la concurrence internationale risque de s'aggraver au cours des prochaines années et de poser un certain défi à nombre de collectivités locales du Québec.

C. — *Les provinces atlantiques.*

Les quatre provinces atlantiques : Terre-Neuve, l'île du Prince Edouard, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick regroupent 2,2 millions d'habitants sur une superficie de 275 000 kilomètres carrés. La pauvreté du sol, l'absence de ressources minérales importantes (à l'exception du Labrador) et l'ingratitude du climat expliquent que ces provinces soient demeurées à l'écart du développement économique du Canada.

1. — *Terre-Neuve* :

La province de Terre-Neuve comporte l'île du même nom et le Labrador qui lui a été rattaché en 1927.

La population est d'environ 570 000 habitants dont 45 % résident dans des agglomérations de moins de 1 000 habitants.

a) Les activités économiques :

— Les mauvaises conditions pédologiques et climatiques n'ont pas permis une mise en valeur agricole de l'île ; l'agriculture est localisée au bord de la mer et dans quelques bassins sédimentaires. La plupart des exploitations sont de petite dimension, près de 80 % d'entre elles commercialisent moins de 2 500 dollars par an. La production agricole est principalement composée d'œufs et de volaille, de lait et de viande bovine ; sa valeur est d'environ 5 millions de dollars.

— La forêt qui couvre l'intérieur de l'île est exploitée par de petites scieries et par trois grandes sociétés. La pâte à papier est produite par deux unités de traitement de la pulpe implantées à Corner Brook et à Grand Falls. La production de bois à pâte a subi un net fléchissement en 1978.

— La pêche constitue la principale ressource de Terre-Neuve avec une production annuelle moyenne de l'ordre de 30 millions de dollars.

Les principales espèces pêchées sont la morue, le flétan, le haddock, le rouget, le hareng, les coquillages et les homards. La pêche côtière emploie environ 14 000 personnes, cependant que la pêche hauturière, qui n'occupe que 1 200 personnes, assure 45 % des prises.

Malgré l'équipement d'installations modernes de traitement du poisson, la pêche et les activités de transformation conservent un caractère relativement archaïque et ne procurent à leur population active que de faibles revenus. En 1978, les cours élevés du poisson, sur les marchés mondiaux, ont permis une augmentation de 25 % de la valeur des prises.

— L'activité industrielle consiste presque exclusivement dans la production minière ; celle-ci concerne principalement le plomb, le cuivre, le zinc, l'amiante, la cryolithe et le fer du Labrador exploité par une filiale québécoise de l'US Steel et exporté aux États-Unis.

La principale ressource énergétique est constituée par la production d'électricité hydraulique des chutes Churchill, au Labrador ; l'exploitation est assurée par l'Hydro-Québec et le courant est acheminé vers Montréal et les Etats-Unis.

La crise économique a entraîné un ralentissement du taux d'expansion de Terre-Neuve qui a été en moyenne de 2,7 % de 1971 à 1978 au lieu des 6,6 % au cours de la décennie soixante ; en 1977 et 1978, on a même déploré une diminution du produit intérieur réel. La stagnation de l'activité économique a engendré un fort taux de chômage : 16 % en 1977 et en 1978, cependant que le taux d'activité de la population qui s'établit à 51 % est inférieur de 11 points à la moyenne nationale.

La croissance ou le maintien des revenus individuels est due à l'importance des transferts fédéraux qui sont passés de 16 à 27 % du montant des revenus personnels de 1961 à 1977.

b) Les perspectives de développement économique :

Les perspectives à court et à moyen terme de l'industrie des pêches de Terre-Neuve s'annoncent intéressantes. Cependant, en vue de tirer des avantages de l'adoption, par le Canada, de la zone économique de 200 milles, les Gouvernements fédéral et provincial, l'industrie et les pêcheurs doivent poursuivre des discussions de manière à pouvoir relever les défis de la prochaine décennie. La participation du Gouvernement pour améliorer l'infrastructure et la production côtière s'avère essentielle pour moderniser et relancer l'industrie. Il faudra faire porter les efforts sur la gestion des ressources, la rationalisation industrielle, l'expansion des marchés internationaux et l'infrastructure. On prévoit que la production dans l'industrie doublera au cours des cinq prochaines années, ce qui aura pour effet d'augmenter les revenus. Les emplois s'accroîtront aussi, mais de façon plus modérée.

Les produits de la pâte et du papier ont connu de nouveaux débouchés aux Etats-Unis et dans d'autres pays, et le taux de production des deux papeteries est élevé. Les contrats de vente des produits du papier sont à long terme et en devises étrangères et, par conséquent, la dévalorisation soutenue du dollar canadien signifie une augmentation des revenus pour les deux producteurs. La situation à court et à moyen terme est donc bonne. Il existe aussi des possibilités d'expansion des scieries, à condition de surmonter les difficultés d'exploitation et de mise en marché.

L'avenir semble prometteur pour la production minérale. Ainsi, on vient de procéder à l'agrandissement des installations de l'Iron Ore Company of Canada, à Labrador City, et il existe de vastes gisements de minerai de fer encore non exploités. La demande de

minerais de fer s'accroîtra sensiblement dans l'avenir, ce qui fera plus que compenser les pertes enregistrées en 1978. L'exploration d'or près de Port-aux-Basques en est toujours à ses débuts. Aussi, il se peut que des gisements d'uranium dans la région de Makkovik soient exploités à moyen terme. Ailleurs, à Terre-Neuve, la production minière pourrait bien connaître un ralentissement, et il faudra probablement procéder à des ajustements pour l'avenir à court et à moyen terme en ce qui concerne quelques agglomérations minières.

Malgré les importants ralentissements des dernières années, les perspectives à court et à moyen terme du secteur de la fabrication sont modérément encourageantes, principalement à cause de la prospérité nouvelle des industries de la pêche et du papier, lesquelles constituent le cœur de ce secteur.

Bien que les activités de construction aient diminué en 1977 et en 1978, on prévoit une remontée en 1979. Ainsi, un revirement est prévu dans la construction domiciliaire et un certain nombre de projets du secteur privé s'annoncent pour 1979. On prévoit aussi que les services publics et la construction profiteront de la récente annonce de la province qui a l'intention d'entreprendre, en 1978-1979, un projet hydro-électrique de 80 millions de dollars au lac Hinds, au centre de Terre-Neuve. Le secteur du bâtiment pourra connaître d'autres améliorations au cours des années qui viennent, grâce au projet de centrale thermique à Holyrood.

La mise en valeur des ressources énergétiques paraît être la clef de la croissance économique pour la province, et avec le pétrole et les mines au large des côtes, elle constitue l'élément principal de l'essor futur de la province. Le Gouvernement a pris en considération la possibilité d'exploiter le cour inférieur de la rivière Churchill (le projet de Gull Island), mais on n'a pas encore pris de décision finale à ce sujet. Entre-temps, on améliore le rendement des centrales thermiques existantes.

La possibilité de découvrir du pétrole au large des côtes demeure l'un des aspects les plus prometteurs dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles de la province. Des rapports industriels précisent que si l'on confirme les découvertes commerciales, on pourra peut-être entreprendre la production lors de la prochaine décennie. Bien que l'exploration pétrolière et gazéifière ait été stagnante en 1977, dans l'attente du règlement des problèmes de juridiction, les activités ont repris en 1978 et devraient prendre de l'ampleur à moyen terme. On prévoit des retombées appréciables à court et à moyen terme dans les domaines des services maritimes, de la construction et des réparations navales, des transports et des services auxiliaires.

Le secteur du tourisme devrait connaître une expansion au cours des cinq à dix prochaines années, par suite des initiatives des gouvernements fédéral et provincial visant à améliorer la qualité des services et à encourager l'investissement privé dans les entreprises. La courte saison et les coûts du transport dans la province constituent les deux plus importants problèmes.

Il pourra y avoir dans l'avenir des possibilités d'exploitation à moyen ou à long terme liées à la tradition navale de Terre-Neuve et à sa situation de « passage vers l'Atlantique Nord ». Notamment, Terre-Neuve et la N. A. S. A. (US National Aeronautics Space Administration) procèdent actuellement à l'élaboration des plans d'une station météorologique à portée mondiale à Sheer Cove, qui se trouve à 15 milles de Saint-Jean. On a confié ce contrat à la société de recherche et de développement océanographiques de Terre-Neuve (N. O. R. D. C. O.). A moyen terme, un institut de recherches en glaciologie nécessitant un investissement initial de 35 millions de dollars est prévu.

Dans l'ensemble, les perspectives de développement de Terre-Neuve, à moyen et à long terme, semblent découler de ses ressources maritimes et d'une plus grande mise en valeur de son potentiel énergétique.

2. — *L'île du Prince Edouard :*

Avec une population de 122 000 habitants, l'île du Prince Edouard est la plus petite des provinces du Canada. Elle doit à sa configuration géographique et à son climat de présenter une vocation agricole prédominante.

a) Les activités économiques :

L'agriculture constitue pratiquement la seule activité économique de l'île. Les principales productions sont l'élevage bovin (lait et viande), l'élevage ovin, la volaille et les œufs, les céréales et les pommes de terre, l'élevage de visons.

La production agricole a engendré une petite industrie alimentaire, notamment la transformation de la pomme de terre.

La valeur de la production agricole est de l'ordre de 75 millions de dollars par an ; elle représente 30 % de l'ensemble de la valeur de la production agricole des provinces maritimes. La pêche est assez peu développée, elle occupe environ 1 500 personnes qui se consacrent à la capture de homards. La douceur du climat et le charme de l'île ont favorisé le développement du tourisme.

b) Les perspectives de développement économique :

On s'attend à une croissance modérée pendant les cinq prochaines années dans le secteur agricole. Les possibilités de développe-

ment comprennent une usine de carton d'emballage qui desservirait également d'autres industries, une usine d'aliments cuisinés surgelés, le transport de déchets de pommes de terre pour l'élevage des bovins, un centre de communication et d'information sur la pomme de terre ainsi qu'une usine pour produire de l'alcool à partir des pommes de terre. L'industrie de la pêche devrait connaître une véritable amélioration à court et à moyen terme. En plus de rationaliser l'industrie de la pêche, on s'efforce de mettre sur pied une industrie fondée sur la récolte des huîtres. Les efforts concertés des dernières années pour augmenter la productivité des pêcheurs de l'île devraient porter fruit d'ici à cinq ou sept ans. L'industrie touristique devrait prendre de l'expansion.

L'an prochain, les travaux de construction des bureaux du Ministère des Affaires des anciens combattants commenceront. Ce projet créera des emplois dans le secteur du bâtiment pendant trois ans et ensuite de 600 à 800 autres emplois permanents. La province et les municipalités étudient comment en retirer le maximum d'avantages. D'autres projets de construction à court et à moyen terme, comme la construction d'un nouvel hôpital et la reconstruction de l'aéroport, permettent d'envisager l'avenir de cette industrie avec optimisme.

La diversification industrielle constitue un objectif de développement important pour l'île du Prince-Edouard. Depuis trois ans, la province s'emploie à implanter des petites industries qui ne dépendront pas de ses richesses naturelles. Les parcs industriels de Charlottetown et de Summerside en témoignent d'ailleurs.

Le réaménagement du centre ville et du front de mer à Charlottetown est en bonne voie. Le projet de la Confederation Court devait commencer au printemps de 1978 et se maintenir à la fin de 1979 ; il amènera beaucoup de nouveaux bureaux et magasins au centre ville. Le projet coûte au total 8 millions de dollars et amènera la création de plus de 100 nouveaux emplois. Il est financé surtout par des fonds privés, mais le Gouvernement y a aussi investi dans le cadre du plan de développement.

La partie de Charlottetown qui fait face à la mer est en voie de réaménagement et le projet est évalué à 30 millions de dollars. La Charlottetown Area Development Corporation (C. A. D. C.), qui appartient à la province, à la ville et aux municipalités environnantes, est responsable de ce projet et est financée par des fonds publics et privés. La C. A. D. C. doit entreprendre un nouveau projet de réaménagement dans les années 1980 avec l'aide de fonds privés plus importants. L'activité actuelle et future repose donc en grande partie sur la construction et doit apporter d'ici à 1981 plus de 150 nouveaux emplois permanents.

3. — *Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse :*

Aussi bien du point de vue géographique et historique qu'au plan de leur économie, ces deux provinces constituent un ensemble territorial homogène.

La proximité de l'Europe et la prépondérance des activités maritimes expliquent la prospérité du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au début du xx^e siècle.

Le déplacement du centre d'attraction économique du Canada vers la région des Grands Lacs est à l'origine de la régression de l'importance de ces deux provinces dans l'ensemble fédéral. Après avoir connu pendant plusieurs décennies un taux d'immigration négatif permanent, l'exode des populations vers les Etats-Unis ou les autres provinces canadiennes paraît s'être stabilisé. La population du Nouveau-Brunswick atteint 696 000 habitants, celle de la Nouvelle-Ecosse compte 842 000 habitants.

a) Les activités économiques :

L'économie des deux provinces reste empreinte des fonctions historiques liées aux activités d'échange et à l'exploitation des ressources maritimes. Du fait de leur éloignement du centre économique du Canada et de l'exiguïté des marchés locaux, l'industrie reste dominée par la production de matières premières.

— L'agriculture, en raison de la pauvreté des sols, est généralement une activité de subsistance associée à d'autres occupations professionnelles. Le Nouveau-Brunswick arrive cependant au premier rang des provinces canadiennes pour la production de pommes de terre, de l'ordre de 60 000 tonnes par an ; la Nouvelle-Ecosse exporte des pommes et dispose d'un élevage de visons qui représente 10 % de la production canadienne.

Un effort de diversification des cultures est actuellement entrepris afin de diminuer la dépendance alimentaire des deux provinces vis-à-vis de l'extérieur.

— La pêche emploie environ 18 000 personnes dans les deux provinces. Son importance est particulièrement décisive pour l'économie de la Nouvelle-Ecosse où la valeur des prises atteint 70 millions de dollars. La plupart de celles-ci sont commercialisées, après conditionnement, sur le marché américain.

L'extension de la zone de pêche à 200 milles et les mesures introduites en vue de reconstituer les ressources de poissons commencent à susciter une modernisation de ce secteur d'activités.

— L'exploitation forestière, qui n'est possible que sur une superficie limitée, débouche sur la production de pâte à papier et de

bois de construction. Une exploitation trop intensive qui risquait de mettre en péril le patrimoine forestier a conduit les autorités provinciales à engager des programmes de reboisement.

— L'industrie repose principalement sur la production de charbon et de minerai et sur la fabrication de fonte et d'acier à Sydney (N.-E.).

La production charbonnière du Nouveau-Brunswick a décliné de 6 à 7 millions de tonnes en 1935 à 2,1 millions de tonnes en 1973.

Les perspectives de relance de l'activité économique fondées sur l'exploitation et la mise en valeur des importantes réserves minérales (charbon, plomb et zinc, potasse, gypse) restent suspendues à l'évolution des cours mondiaux de ces matières premières et à la capacité d'améliorer le rendement des installations existantes.

Les industries de transformation comportent une usine de montage automobile et une fabrique de pneumatiques à Halifax (N.-E.), quelques industries textiles, des ateliers de réparation ferroviaire et de réparation navale.

— A la différence de la plupart des provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse disposent d'un réseau assez dense d'agglomérations urbaines, les plus importantes étant Halifax (N.-E.) avec une population de 225 000 habitants et Saint John (N.-B.) avec 135 000 habitants.

b) Les perspectives de développement économique :

— *Nouveau-Brunswick* :

Le Nouveau-Brunswick pourrait accroître sensiblement la production et la transformation de certains produits agricoles pour lesquels il possède un avantage comparatif, étant donné son climat et la disponibilité de ses terres. Il existe toutefois des contraintes à ces possibilités de développement : des mécanismes de distribution inadéquats, en particulier pour les pommes de terre, une commercialisation insuffisante, un contrôle imparfait de la qualité des produits et un faible niveau d'efficacité productive. Pour plusieurs produits, l'absence d'installations de transformation restreint sensiblement les chances d'atteindre les niveaux possibles de production. L'aménagement des installations nécessaires représente une possibilité importante en soi.

Dans le secteur de la pêche, le Nouveau-Brunswick possède des installations modernes de transformation du poisson et une main-d'œuvre abondante. On pourrait accroître la production réelle en augmentant la production de certaines espèces actuellement sous-utilisées de poissons de fond, étant donné une reconstitution des

stocks. Il serait aussi possible de réduire la saisonnalité de la production existante. De plus, la flotte commence à vieillir et manque de brise-glaces et de chalutiers-congélateurs. On pourrait aussi améliorer la commercialisation et la distribution.

Le bois du Nouveau-Brunswick présente l'avantage d'un coût moins élevé. Toutefois, la coupe annuelle permise est actuellement presque totalement utilisée. Pourtant, on pourrait, à moyen terme, accroître la productivité de l'exploitation forestière grâce à la mécanisation accélérée et à la formation de la main-d'œuvre. A plus long terme, on pourrait aussi élever les niveaux annuels de coupe permise au Nouveau-Brunswick grâce à un programme intensif d'aménagement forestier. Si l'on parvient à développer des marchés convenables, les possibilités dans le secteur des pâtes et papiers sont liées à la nécessité de moderniser et de rationaliser les usines, de façon à en améliorer l'efficacité par des meilleures techniques de transformation des petites billes et par la création de produits qui les utilisent.

Le Nouveau-Brunswick possède de riches et importants dépôts de métaux communs, de potasse et de tourbe. En outre, la plupart des dépôts de minéraux ont l'avantage d'être à proximité des eaux côtières. Il serait possible d'accroître l'extraction et le traitement du plomb et du zinc, ainsi que de la tourbe. Cette dernière offre en particulier des possibilités d'alimentation pour l'énergie électrique. La principale restriction dans le cas de la tourbe est le manque de renseignements détaillés quant au volume et à la qualité des ressources. Pour ce qui est des métaux communs, les principales limites sont la dépression actuelle des marchés.

La province a l'avantage de posséder des ports en eau profonde et d'être située de façon stratégique entre l'Europe et les Etats-Unis. Il serait possible d'accroître considérablement l'exploitation portuaire et les activités connexes à Saint John. Toutefois, il faudra investir pour améliorer les installations de manutention du fret et d'entreposage frigorifique. Dans le cas de la construction navale, les perspectives sont assez prometteuses à l'égard de la construction de brise-glaces destinés à l'Arctique et de transporteurs de gaz naturel liquéfié. Les principales contraintes sont la taille insatisfaisante des installations actuelles, le manque de compétitivité des chantiers canadiens de construction sur le plan international et la dépression du marché international de la construction navale. La Saint John Shipbuilding and Dry Dock Company a récemment annoncé son intention d'agrandir considérablement ses installations. Le gouvernement fédéral s'est engagé à contribuer au financement du projet pour la somme de 10 millions de dollars.

Les perspectives du Nouveau-Brunswick dépendent donc de l'aménagement et de la modernisation de l'infrastructure, d'une meilleure commercialisation et de la concrétisation d'utilisations nouvelles de ses ressources.

— *Nouvelle-Ecosse* :

Les perspectives de développement économique de la Nouvelle-Ecosse reposent sur une modernisation des activités traditionnelles et sur une expansion des secteurs les plus dynamiques.

L'industrie de la construction navale commence à se stabiliser ; les chantiers navals de Halifax ont un nouveau propriétaire et une nouvelle orientation. Les perspectives à court terme de l'usine de wagons de Trenton sont plus encourageantes avec l'annonce de la signature d'un contrat de 40 à 45 millions de dollars avec le Venezuela. Les usines de pneus Michelin, situées dans la province, continueront d'assurer une source stable d'emplois et de revenus ; cette entreprise vient tout juste de terminer des travaux d'expansion qui porteront ses effectifs à 3 000 (de 1 000 qu'ils étaient à l'origine en 1971).

La Sydney Steel Corporation, grâce à trois contrats importants à moyen terme, se trouve en position plus stable. L'emploi est passé de 2 250 à 2 400 et a de fortes chances d'augmenter et de se stabiliser à 3 000, si la production est suffisante pour satisfaire aux exigences des contrats. Cependant, cette production accrue dépend d'une injection majeure de 150 millions de dollars.

L'exploration minière intensive au cours des quatre dernières années, parallèlement à l'augmentation des recettes de l'industrie du charbon annoncent un avenir meilleur pour le secteur minier. L'annonce d'une mine souterraine de charbon de 100 millions de dollars à Donkin et d'un projet de revitalisation de 165 millions de dollars de la houillère n° 26 par la Devco est encourageante. L'ouverture d'une mine de plomb-zinc à Gay's River d'ici au début de l'année 1979 permettra de créer 150 nouveaux emplois et de rehausser l'importance des métaux dans le secteur minier. Le gypse devrait continuer de se maintenir au deuxième rang en ce qui a trait à la production minérale.

Les projets de construction non domiciliaire comme ceux de la défense nationale évalués à 250 millions de dollars pour la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth, le nouveau terminal à conteneurs, l'aménagement du chemin Quinpool et le projet d'aménagement du front de mer Halifax-Dartmouth devraient avoir un effet positif sur l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Les secteurs des forêts et de l'agriculture continueront de n'afficher qu'une modeste croissance à moyen terme. On estime

que, par le biais des ententes auxiliaires conclues entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse, on consacrerait quelque 67,3 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour créer des unités de production efficaces. De tels efforts favoriseraient également la production de fibres de bois dans l'industrie forestière, stabilisant ainsi l'emploi dans ces secteurs.

Le secteur des pêches possède, à long terme, un potentiel de croissance modérée, compte tenu de l'établissement de la limite de 200 milles, mais on n'entrevoit aucune perspective de croissance sur une grande échelle à moyen terme. On ne s'attend pas que les stocks augmentent d'ici à 1985 ; toutefois, certains investissements au titre de l'expansion et de la modernisation de la flotte pourraient être réalisés avant cette date. Le développement des marchés, l'adaptation technologique et le règlement de la question de la frontière maritime canado-américaine constituent les problèmes que le secteur des pêches devra affronter dans un avenir prochain.

La croissance modérée de l'industrie touristique de la Nouvelle-Ecosse se poursuivra à moyen terme et sera accompagnée d'améliorations des installations matérielles et des attractions grâce à l'entente auxiliaire sur le tourisme, intervenue entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse, qui permettra de dépenser quelque 13,7 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le rendement des services d'utilité publique devrait s'accroître d'environ 3,5 % en 1978, étant donné que la première des deux installations de la centrale hydro-électrique de Wreck Cove sera mise en service. La Nouvelle-Ecosse est, présentement, la deuxième province en ce qui a trait aux coûts d'électricité élevés. On s'attend qu'à moyen terme, elle se rapprochera de la moyenne nationale, étant donné qu'elle diminue sa dépendance à l'égard du pétrole importé et a davantage recours au charbon néo-écossais pour la production thermique. A moyen terme, cependant, on estime que les coûts énergétiques poseront de sérieuses contraintes au développement de la province.

*
* *

Malgré les résultats enregistrés dans quelques secteurs, l'économie des provinces atlantiques reste, dans une large mesure, dépendante de l'aide apportée par le Gouvernement fédéral. L'attraction exercée par les Etats-Unis et l'éventualité d'une évolution du statut institutionnel du Québec qui les couperait du reste du pays expliquent une certaine baisse des sentiments fédéralistes parmi les populations des quatre provinces de l'Est.

II. — LES DISPARITÉS RÉGIONALES

La description sommaire de l'économie des provinces visitées par la délégation a permis d'appréhender l'écart de développement qui sépare les zones industrialisées de la région des Grands Lacs des provinces atlantiques où les ressources restent liées à l'activité maritime ou à la production de denrées primaires.

Les principaux indicateurs économiques confirment et illustrent ces disparités régionales.

1° Revenu des particuliers par habitant (1949-1976).

(Revenu personnel par habitant par province, en pourcentage du revenu personnel par habitant au niveau national.)

ANNEE	TERRE-NEUVE	ILE DU PRINCE-EDOUARD	NOUVELLE-ECOSSE	NOUVEAU-BRUNSWICK	QUEBEC	ONTARIO	MANITOBA	SASKATCHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE BRITANNIQUE	YUKON et Territoires du Nord-Ouest	CANADA
1949	50,9	55,5	74,5	69,4	85,1	119,2	103,4	96,8	105,4	118,7	»	100,0
1950	51,0	55,1	74,4	70,2	85,9	121,2	101,4	83,3	100,6	122,3	»	100,0
1951	48,3	54,5	69,2	67,1	84,0	118,3	100,9	107,2	111,1	119,2	86,8	100,0
1952	47,6	60,7	71,9	64,8	84,9	117,1	98,0	111,9	107,4	120,2	96,4	100,0
1953	50,8	48,9	73,0	63,7	86,5	118,0	95,0	100,4	106,3	120,2	103,3	100,0
1954	53,4	53,0	76,5	67,2	88,9	120,2	94,4	73,2	98,7	122,7	112,0	100,0
1955	53,1	49,5	73,8	66,0	86,6	119,5	94,4	89,0	99,8	123,3	109,5	100,0
1956	53,5	58,7	72,0	65,8	86,2	117,8	97,0	93,5	104,6	121,2	130,1	100,0
1957	54,5	51,3	73,9	65,3	88,1	119,6	93,6	77,8	99,2	121,5	125,6	100,0
1958	53,6	53,2	74,1	65,7	87,0	118,9	99,0	83,2	104,1	116,1	114,6	100,0
1959	54,0	59,1	75,6	66,9	86,7	118,9	99,0	82,3	101,6	117,0	111,6	100,0
1960	55,5	56,9	76,4	68,1	87,2	117,8	99,4	89,2	99,8	115,3	105,7	100,0
1961	58,2	58,9	77,8	68,0	90,2	118,4	94,4	71,0	100,0	115,0	96,6	100,0
1962	56,0	60,4	75,6	66,2	89,1	116,9	97,6	93,2	99,8	112,0	87,9	100,0
1963	56,3	58,4	75,5	67,0	88,6	117,2	94,3	98,2	98,2	112,3	88,8	100,0
1964	56,9	60,8	75,9	68,5	90,3	117,3	95,8	84,5	96,0	113,3	86,2	100,0
1965	59,2	60,1	74,7	68,4	89,9	116,5	93,8	90,1	97,0	113,7	80,5	100,0
1966	59,9	60,2	74,8	68,9	89,2	116,4	91,9	93,1	100,1	111,6	80,8	100,0
1967	61,0	62,1	76,7	69,3	90,5	116,2	95,4	81,3	99,1	110,8	82,4	100,0
1968	61,5	63,9	76,6	70,4	89,0	117,0	96,6	84,7	100,3	108,4	85,9	100,0
1969	61,0	62,7	77,4	70,1	88,4	117,9	93,9	80,5	100,0	109,6	88,2	100,0
1970	63,4	66,5	77,5	72,0	88,7	118,4	92,9	72,5	99,3	108,8	94,6	100,0
1971	63,8	63,2	77,5	72,3	88,7	117,0	94,1	80,3	99,0	109,0	86,8	100,0
1972	63,7	66,2	79,9	73,3	89,6	115,9	93,6	78,7	98,7	109,2	91,4	100,0
1973	63,7	69,7	79,9	72,9	89,4	113,5	96,0	91,4	100,2	110,5	91,5	100,0
1974	67,3	65,2	79,7	73,7	90,7	111,7	94,7	95,9	101,3	109,6	98,2	100,0
1975	68,4	68,3	78,8	76,7	91,3	109,7	96,5	102,7	104,4	107,7	98,3	100,0
1976	68,3	69,0	78,8	75,1	92,8	109,4	94,3	99,5	103,8	108,6	100,6	100,0

Note. — Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont compris dans la Colombie britannique jusqu'en 1950.

Source. — Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses.

La comparaison de l'évolution du revenu des particuliers par habitant et par province en longue période montre la prépondérance de trois provinces : l'Ontario, la Colombie britannique et l'Alberta. Cependant, la progression régulière du revenu individuel des provinces les plus défavorisées : Terre-Neuve, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, île du Prince-Edouard illustre l'efficacité des mécanismes de péréquation et de redistribution gérés par le Gouvernement fédéral (cf. *infra*).

2° Les investissements privés et publics (1952-1977).

ANNEE	ONTARIO	QUEBEC	REGION des Prairies.	COLOMBIE britannique (1).	REGION de l'Atlantique.
1952	1 899	1 283	1 157	604	340
1953	2 106	1 374	1 373	626	363
1954	2 089	1 362	1 274	533	367
1955	2 271	1 546	1 385	707	442
1956	2 842	1 851	1 750	1 089	487
1957	3 266	2 029	1 660	1 293	469
1958	3 104	2 054	1 776	925	504
1959	2 900	2 094	1 898	944	581
1960	2 856	2 007	1 907	895	597
1961	2 794	2 008	1 852	901	617
1962	3 054	2 154	1 874	927	706
1963	3 282	2 301	2 089	1 019	702
1964	3 747	2 828	1 276	1 296	797
1965	4 379	3 206	2 630	1 713	937
1966	5 261	3 446	3 148	2 034	1 201
1967	5 357	3 214	3 358	2 149	1 244
1968	5 579	3 175	3 486	1 996	1 219
1969	6 307	3 376	3 570	2 291	1 383
1970	6 928	3 413	3 431	2 386	1 635
1971	7 460	4 150	3 615	3 083	1 876
1972	8 237	4 824	4 177	3 201	1 779
1973	9 714	5 827	5 053	3 805	2 219
1974	11 816	7 398	6 472	4 511	2 685
1975	12 920	9 170	8 308	4 905	2 913
1976	13 948	9 813	10 995	5 720	3 158
1977	14 547	10 814	12 050	6 113	2 967

Note. — Chiffres réels pour 1976, chiffres réels provisoires pour 1977.

(1) Comprend les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Source : Statistique Canada et Ministère de l'Industrie et du Commerce, Investissements privés et publics au Canada.

On peut observer que l'Ontario et le Québec mobilisent près de 55 % des investissements publics et privés réalisés au Canada.

3° L'emploi et le chômage.

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ACTIVE (1966-1977)

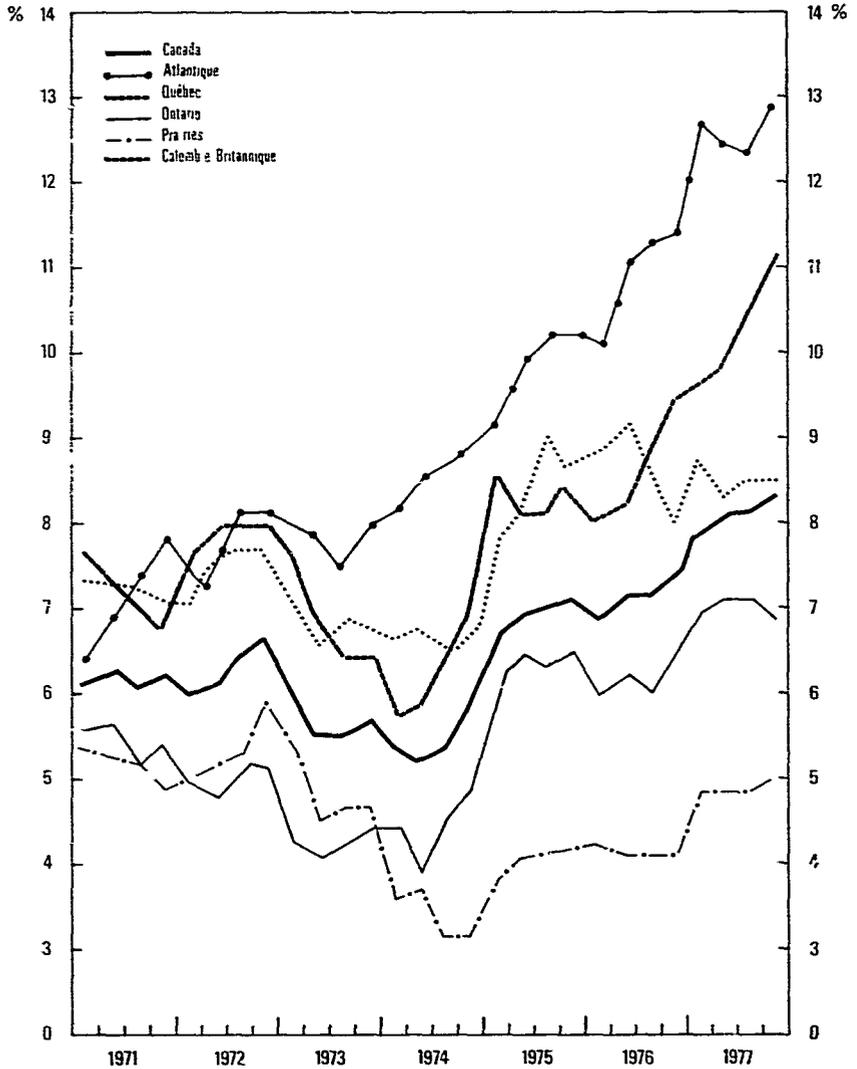
(Population active en pourcentage de la population de quinze ans et plus)

ANNEE	CANADA	REGION de l'Atlantique.	QUEBEC	ONTARIO	REGION des Prairies.	COLOMBIE br.annique.
1966	57,3	50,4	56,0	59,8	58,3	56,8
1967	57,6	50,4	56,4	60,2	58,3	57,5
1968	57,6	50,0	55,6	60,3	59,5	57,6
1969	57,9	49,9	55,9	60,6	59,7	58,2
1970	57,8	49,4	55,5	60,5	60,0	58,6
1971	58,1	49,8	56,0	60,9	60,0	58,4
1972	58,6	50,5	55,9	61,7	60,7	58,9
1973	59,7	52,3	57,5	62,4	61,7	59,7
1974	60,5	53,4	57,9	63,4	62,4	60,5
1975	61,1	53,5	58,5	64,2	62,7	61,3
1976	61,1	53,4	58,3	64,0	63,5	61,5
1977	61,5	53,8	58,8	64,4	63,9	61,8

EVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE 1976 A 1977

	EMPLOI		POPULATION active.		TAUX de chômage.	
	1976	1977	1976	1977	1976	1977
	(Variations en pourcentage.)				(En pourcentage.)	
Région de l'Atlantique	1,3	1,0	2,6	3,1	11,0	12,7
Québec	1,1	1,0	1,8	2,8	8,7	10,3
Ontario	2,1	2,0	2,0	2,9	6,2	7,0
Région des Prairies.	4,3	3,1	4,5	3,9	4,1	4,8
Colombie britannique.	2,8	2,6	2,9	2,5	8,6	8,5
Canada	2,2	1,9	2,5	3,0	7,1	8,1

Taux de chômage régionaux.
(Données trimestrielles désaisonnalisées.)



Source : Statistique Canada, *Statistiques chronologiques sur la population active*, publ. annuelle, n° cat. 71-201.

L'évolution du marché du travail illustre la dégradation de la situation de l'emploi au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Dans le premier cas, il s'agit de la difficulté, aggravée par la crise, de l'économie québécoise à moderniser ses structures ; dans les provinces atlantiques, le ralentissement de la croissance a contribué à renforcer un sous-emploi chronique.

Les importantes disparités de développement entre les provinces imposent à l'Etat fédéral une mission particulière de redistribution du produit national et d'intervention en faveur de l'expansion des zones les moins favorisées.

III. — LA POLITIQUE FÉDÉRALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Ainsi qu'on l'a observé à propos des provinces maritimes, les transferts opérés par le Gouvernement canadien sont la manifestation la plus concrète du fédéralisme.

A la différence des politiques de développement régional menées dans des Etats centralisés où la collectivité nationale se substitue le plus souvent à l'initiative locale, les actions conduites par les autorités fédérales canadiennes s'analysent comme des transferts destinés à renforcer la capacité des pouvoirs publics provinciaux de prendre en charge l'aménagement de leur territoire.

En plus des instruments d'intervention classique : primes et avantages fiscaux à la création d'emplois, décentralisation des administrations fédérales, la politique canadienne d'aide au développement régional comporte deux dispositifs originaux, l'un de nature fiscale, l'autre à caractère contractuel.

1° *Les transferts fiscaux :*

Les relations fiscales entre l'Etat fédéral et les provinces sont régies par des accords de perception d'impôts conclus en 1962 et renouvelés tous les cinq ans.

Au terme de ces conventions, le Gouvernement fédéral perçoit les impôts provinciaux sur les revenus en même temps que les siens, à condition que la définition du revenu imposable soit la même dans les deux cas. Les provinces fixent les taux de leurs impôts, les autorités fédérales en assurent le recouvrement et en restituent le produit intégral aux gouvernements provinciaux. Ce système comporte deux exceptions : le Québec perçoit lui-même les impôts provinciaux sur les personnes physiques et les sociétés ; l'Ontario recouvre directement l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Les disparités économiques entre les provinces se manifestent par des inégalités des revenus imposables. Aussi, afin de permettre aux provinces les moins développées de disposer d'une capacité financière suffisante, un système de péréquation du produit de la fiscalité a été instauré par une loi fédérale complétée par des règlements. Ce dispositif est fondé sur une évaluation du rendement de chaque source de recettes de chaque province en appli-

quant à chacune des assiettes fiscales des taux et des structures d'impôts normalisés. Les calculs de rendement des impôts varient donc en fonction de l'importance des assiettes fiscales des provinces.

Cette simulation permet de dégager une moyenne nationale de capacité fiscale par habitant. Les provinces dans lesquelles le rendement de l'ensemble des recettes est inférieur à cette moyenne nationale sont éligibles à des subventions fédérales appelées paiements de péréquation.

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'importance des paiements de péréquation pour les sept provinces qui en bénéficient (1).

PROVINCE	MONTANT DE PEREQUATION pour l'année financière.				MONTANT DE PEREQUATION par habitant pour l'année financière.			
	1974-1975 (final) \$ 000 000	1975-1976 (provi- soire) \$ 000 000	1976-1977 (provi- soire) \$ 000 000	1977-1978 (est.) \$ 000 000	1974-1975 (final) dollars.	1975-1976 (provi- soire) dollars.	1976-1977 (provi- soire) dollars.	1977-1978 (est.) dollars.
Terre-Neuve	174	198	227	269	320	361	408	479
Ile du Prince-Edouard.	44	50	58	70	373	418	479	577
Nouvelle-Ecosse	231	251	293	350	284	305	352	416
Nouveau-Brunswick ..	173	195	221	276	262	290	321	394
Québec	908	1,056	1,123	1,262	148	171	180	200
Manitoba	124	148	167	201	123	145	162	194
Saskatchewan	54	0	48	39	59	0	51	41
Total	1,708	1,898	2,137	2,467	168	202	205	235

Nota. — Les montants indiqués pour 1974-1975, 1975-1976 et 1976-1977 sont versés en vertu de la loi de 1972 sur les arrangements fiscaux (modifiée) ; les montants indiqués pour 1977-1978 sont versés en vertu de la loi de 1977 et comprennent les paiements de péréquation payables à l'égard des points d'impôts sur le revenu des particuliers transférés aux provinces en vertu des nouveaux arrangements de financement des programmes établis.

La loi de 1977 portant accords fiscaux entre le Gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis a complété les relations entre les deux niveaux d'administration par un dispositif de subventions exceptionnelles : les paiements de stabilisation, et par une faculté de réciprocité fiscale en matière de taxes à la consommation.

— Les paiements de stabilisation :

Dans l'éventualité où, par suite de circonstances défavorables, les revenus d'une province subiraient une baisse significative, le Gouvernement fédéral s'engage à verser à cette province des paiements de stabilisation destinés à lui permettre de faire face à ses charges pendant la période critique.

Aucune province n'a encore eu recours à ce dispositif.

(1) Trois provinces : l'Ontario, l'Alberta et la Colombie britannique présentent des rendements fiscaux supérieurs à la moyenne nationale.

— La réciprocité fiscale :

Jusqu'en 1977, les deux niveaux de Gouvernement s'exemptaient mutuellement des taxes à la consommation. Au terme des accords fiscaux de 1977, les provinces qui le décident peuvent convenir avec les autorités fédérales que chaque Gouvernement acquittera réciproquement les taxes à la consommation instituées par l'autre.

Six provinces, représentant 70 % de la population canadienne, ont conclu des protocoles d'accord bilatéraux avec le Gouvernement fédéral sur la réciprocité fiscale.

2° *Les politiques contractuelles :*

Le fédéralisme impose au Gouvernement central d'adapter ses interventions en faveur du développement régional en sorte qu'elles ne portent pas atteinte à l'exercice par les provinces de leurs compétences constitutionnelles.

Cette caractéristique explique que les transferts effectués par le Gouvernement fédéral aient pris la forme de politiques contractuelles qui laissent aux provinces une autonomie complète de décision pour la mise en œuvre des programmes subventionnés par l'État fédéral.

a) Les programmes à frais partagés :

Cette formule a été utilisée pour conduire des grands programmes nationaux dans les secteurs de la santé, du bien-être social et de l'éducation post-secondaire, domaines dans lesquels les provinces sont investies d'une compétence prépondérante en vertu de la Constitution.

Ce système laisse aux provinces l'intégralité de leurs prérogatives en matière de gestion des services mis en place dans le cadre des programmes, le Gouvernement fédéral prenant à sa charge une partie de leur coût. Ainsi, dans les provinces qui ont accepté de lancer un programme à frais partagés dans le cadre de la « loi sur le régime d'assistance publique du Canada », le Gouvernement fédéral assure 50 % du financement des dépenses occasionnées par ce programme.

Cette méthode de financement encourt les critiques de certains Gouvernements provinciaux qui y voient un moyen, pour l'État fédéral, d'imposer ses priorités aux provinces.

Elle a, en outre, été mise en cause par les autorités fédérales qui déploieraient l'impossibilité d'exercer un contrôle sur l'évolution des coûts de fonctionnement considérables entraînés par la mise en œuvre de ces programmes. Cette convergence de contestations a conduit à *une révision du financement des programmes établis*

intervenue dans le cadre des accords fiscaux de 1977. Cette réforme s'applique aux programmes de financement de l'assurance hospitalisation, de l'assurance santé et de l'enseignement post-secondaire. Elle est inspirée par le souci de mieux répartir, dans ces domaines, les responsabilités de chaque niveau de Gouvernement.

Désormais, la contribution fédérale au financement de ces programmes est déterminée par habitant, indépendamment du coût des services. La subvention fédérale par habitant est calculée à partir d'une année de base et modulée chaque année en fonction du taux de croissance du produit national brut de chaque province. Le montant de la contribution fédérale est acquitté dans un premier temps par la cession aux provinces de points d'impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés, et dans un second temps par des versements différentiels en espèces.

Ce nouveau mode de financement constitue une incitation à la maîtrise des coûts des programmes gérés par les autorités provinciales. La technique de financement utilisée est, de plus, présentée comme une étape importante de la décentralisation fiscale engagée au milieu de la décennie 50 (1).

b) Les ententes cadres de développement :

A l'initiative du Ministère de l'expansion économique régionale créé en 1969, la politique contractuelle d'aide au développement des provinces a pris une nouvelle dimension avec la mise au point, en 1974, du mécanisme des ententes cadres et des ententes auxiliaires.

Les ententes cadres conclues entre chaque province et le Gouvernement fédéral exposent une stratégie globale à moyen terme de développement et d'aménagement ; elles énoncent en outre les lignes d'actions sectorielles qui feront l'objet d'ententes auxiliaires.

Les ententes cadres ne comportent pas d'indication d'enveloppe de crédits mais fixent la répartition du financement entre les deux niveaux de Gouvernement. La participation financière du Gouvernement fédérale varie, selon les provinces, de 90 % à 50 %, ce taux étant déterminé en fonction de critères économiques représentatifs de la situation de chaque province.

Les programmes d'actions sectoriels font l'objet d'ententes auxiliaires. Les principaux domaines concernés par des ententes auxiliaires sont ceux des infrastructures de communication, des équipements industriels, du développement agricole, de l'exploita-

(1) Dès le début des années 60, le Québec avait conclu avec le Gouvernement fédéral des « accords de non-participation » au terme desquels celui-ci attribuait à la province des abattements d'impôts en compensation des paiements qui auraient été effectués si la province avait adhéré à des programmes à frais partagés.

tion forestière, des mines ; certaines ententes auxiliaires portent sur l'aménagement d'ensemble d'une région sous-provinciale ou interprovinciale.

En 1974, une entente cadre d'une durée de dix ans a été conclue avec chacune des provinces, à l'exception de l'île du Prince-Edouard qui est dotée depuis 1969 d'un plan de développement de quinze ans.

Au 30 juin 1979, on dénombrait 84 ententes auxiliaires représentant un engagement total de 3,7 milliards de dollars (14 milliards de francs) dont 55 % à la charge du Gouvernement fédéral. Ces actions mobilisent plus de 50 % des crédits du Ministère de l'expansion économique régionale.

3° *Les aides fédérales aux créations d'emplois :*

a) *Les subventions au développement régional :*

Les subventions aux investissements créateurs d'emplois sont financées par le budget fédéral et gérées par le Ministère de l'expansion économique régionale. La carte des zones primables est établie en concertation avec les autorités provinciales et le Gouvernement fédéral.

Les projets sont classés en trois catégories :

— catégorie A : projets comportant un coût d'immobilisation approuvé (C. I. A.) inférieur à 200 000 dollars et entraînant la création de moins de quarante emplois ;

— catégorie B : projets comportant un C. I. A. inférieur à 1,5 million de dollars et entraînant la création de moins de cent emplois ;

— catégorie C : projets comportant un C. I. A. supérieur à 1,5 million de dollars ou entraînant la création d'au moins cent emplois.

Pour les projets de catégorie A et B, le taux de la subvention est déterminé à l'aide d'une formule type qui intègre le coût d'immobilisation approuvé (C. I. A.) et, pour certains projets, la moyenne des salaires annuels approuvés (M. S.) versés pendant la deuxième et la troisième année suivant la mise en exploitation de l'unité de production. Il s'établit comme suit :

— nouvel établissement ou agrandissement en vue d'un nouveau produit :

— région de l'Atlantique : 25 % du C. I. A. et 30 % de la M. S. ;

— autres régions : 25 % du C. I. A. et 15 % de la M. S.

— modernisation ou agrandissement en vue d'augmenter la production pour toutes les régions : 20 % du C. I. A.

Pour les grands projets (catégorie C), le taux de la subvention est calculé en manière spécifique en fonction des avantages et des besoins qu'il présente.

Les subventions sont soumises à un plafond fixé comme suit :

- dans le cas d'un nouvel établissement et d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit, le moindre des montants suivants :
 - 25 % du coût d'immobilisation approuvé et 5 000 dollars pour chaque emploi direct créé dans l'établissement (la première tranche de 20 % du coût d'immobilisation ne doit pas excéder 6 000 000 de dollars) ;
 - 30 000 dollars pour chaque emploi direct créé ;
 - 50 % du capital affecté à l'entreprise ;
 - 80 % du coût d'immobilisation approuvé pour la plupart des subventions déterminées par une formule type (dans l'industrie du vêtement, le maximum est de 40 %).
- dans le cas d'une modernisation ou d'un agrandissement en vue d'augmenter la production, le moindre des deux montants suivants :
 - 20 % du coût d'immobilisation approuvé ;
 - 6 000 000 de dollars.

Ces primes fédérales à la création d'emplois peuvent être cumulées avec des aides provinciales ou municipales ou avec les subventions d'autres ministères ; toutefois, le calcul du taux de la prime est effective en incluant les autres aides publiques. Les subventions au développement sont exemptées de l'impôt sur le revenu ; cependant, dans le calcul des déductions pour amortissement, la valeur de l'actif de l'établissement est minorée du montant de la subvention.

Depuis son entrée en vigueur en 1969, le programme de subventions a porté sur des projets représentant un capital de plus de 3 milliards de dollars et a suscité la création de 127 000 emplois. Le coût total des subventions s'est élevé à 650 millions de dollars (2,6 milliards de francs).

b) Le crédit d'impôt à l'investissement :

Depuis 1975, un crédit à l'investissement permet une réduction de 5 % du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises d'extraction, de fabrication et de transformation. Cette déduction fiscale s'applique aux achats d'équipement et d'outillage, à la création de nouveaux locaux et aux investissements réalisés à des fins de recherche scientifique.

Récemment, le taux du crédit d'impôt à l'investissement a été porté à 10 % dans les provinces atlantiques et dans l'Est du Québec et à 7,5 % dans d'autres régions à faible croissance.

c) Le crédit d'impôt à l'emploi :

Afin de réduire le chômage dans certaines zones défavorisées, un crédit de 2 dollars par heure de travail peut être attribué pour tout nouvel emploi créé pendant une période de neuf mois.

4° *Les programmes d'aménagement spécifiques :*

La loi sur l'aménagement rural et le développement agricole a pour objectif de favoriser la diversification des cultures, d'accélérer le remembrement des parcelles, de promouvoir la réaffectation des terres et la conservation des sols et de contribuer à la création d'emplois de substitution. Ces dispositions s'appliquent principalement dans l'Ontario.

Un *programme spécial* mis en œuvre en application de la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole porte sur l'amélioration de la situation sociale des populations rurales défavorisées et des autochtones. Ce programme est engagé dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

L'Administration du rétablissement agricole des prairies instituée en 1935 comporte des actions d'aménagement foncier et hydraulique, la gestion des pâturages communautaires et de centres des services agricoles.

*
* *

Ainsi qu'on l'a signalé précédemment, la politique fédérale d'aménagement du territoire est mise en œuvre par le Ministère de l'expansion économique régionale. Ce Ministère s'attache à coordonner les efforts des différentes administrations fédérales en vue de diminuer les disparités économiques et sociales entre les régions du Canada. Il contribue en outre à promouvoir une décentralisation des administrations de l'Etat fédéral sur l'ensemble du territoire (1).

Le Ministère de l'expansion économique régionale dispose lui-même de services décentralisés avec quatre bureaux régionaux, dix bureaux provinciaux et un réseau de bureaux auxiliaires.

Aussi bien par la nature des actions qu'il mène en faveur de la réduction des inégalités de développement entre les provinces que par le choix de procédures décentralisées et contractuelles, le Ministère de l'expansion économique régionale s'avère un artisan efficace du renforcement du fédéralisme canadien.

(1) Un programme de décentralisation administrative approuvé en 1974 prévoit le déplacement hors de la capitale fédérale de 10 000 emplois de la fonction publique.

Paiements fédéraux prévus aux provinces et aux municipalités (1977-1978) (1).

(En millions de dollars.)

	TERRE-NEUVE	ILE DU PRINCE- EDOUARD	NOUVELLE- ECOSSE	NOUVEAU- BRUNSWICK	QUEBEC	ONTARIO	MANITOBA	SASKATCHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE BRITANNIQUE	TOTAL
Subventions statutaires (l'acte de l'A. N. B.) ..	9,7	0,7	2,2	1,8	4,5	5,5	2,2	2,1	3,2	2,1	34,0
Péréquation	269,3	70,3	349,5	275,6	1 262,3	»	200,9	39,1	»	»	2 467,0
Ajustement pour années précédentes (2).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50,0
Garantie des recettes (2) (3).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	275,2
Paiement de la partie V (revenu non distribué disponible)	0,3	(10)	0,3	0,3	4,2	6,2	0,7	0,2	1,3	1,9	15,4
Part de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	1,9	0,5	»	»	3,0	10,4	0,9	»	18,5	2,1	37,3
Total (paiements inconditionnels)....	281,2	71,5	352,0	277,7	1 274,0	22,1	204,7	41,4	23,0	6,1	2 878,9
Assurance hospitalisation	35,2	7,1	56,5	43,6	469,7	552,0	69,3	60,7	130,4	147,3	1 571,8
Assurance maladie	12,5	2,5	20,0	15,5	166,6	195,8	24,6	21,5	43,6	52,3	567,6
Enseignement post-secondaire.....	22,8	4,6	36,7	28,3	304,9	358,4	45,0	39,4	84,7	95,7	1 020,5
Total des transferts (financement des programmes établis) (4) (5).....	70,5	14,2	113,2	87,4	941,2	1 106,2	138,9	121,6	261,4	295,9	3 149,9
Programmes à frais partagés, ajustements pour années précédentes (2) (6).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	324,3
Caisse d'aide à la santé.....	1,1	0,4	3,6	3,4	10,0	1,9	3,9	1,1	0,5	10,3	36,2

Régime d'assistance publique du Canada (7) ..	45,0	11,0	50,0	60,0	653,2	458,0	57,0	50,0	110,0	230,0	1 724,2
Autres programmes de santé et de bien-être (5)	0,5	0,2	1,7	1,1	4,3	71,0	15,8	2,6	14,9	0,9	113,0
Expansion économique (général).....	56,1	»	46,4	49,5	90,0	14,3	17,6	11,9	8,9	7,6	302,6
Autres (9)	3,4	29,8	1,1	2,7	6,2	8,3	7,0	4,6	2,5	6,8	72,4
Développement du bilinguisme.....	1,0	0,7	2,5	12,9	76,9	42,5	3,4	1,5	4,0	4,0	149,4
Assurance récolte	(10)	0,4	0,1	0,1	2,1	7,0	6,4	28,0	17,0	1,3	62,4
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts	1,1	0,4	7,4	2,7	21,0	48,0	7,5	3,0	6,5	12,5	110,1
Total autres	108,2	42,9	112,8	132,4	863,7	651,0	118,6	102,7	164,3	273,7	2 894,6
Total des transferts.....	459,9	128,6	578,0	497,5	3 078,9	1 779,3	462,2	265,7	448,7	575,1	8 923,4
Paiements de péréquation-dollars par personne	479	577	416	394	200	»	194	41	»	»	»

(1) Le total n'est peut-être pas conforme à celui du budget principal à cause des transferts au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest en raison de l'abattement de l'impôt sur le revenu en faveur du Québec à l'égard du régime d'assistance publique du Canada et du financement des programmes établis, ainsi qu'en raison de l'arrondissement des chiffres.

(2) La répartition des ajustements pour l'année précédente et les paiements de garantie des recettes ne sont pas disponibles par province. Il en résulte donc que, dans le tableau, les totaux ne correspondent pas aux répartitions provinciales.

(3) Le programme n'existe plus. Le montant indiqué correspond à des années d'imposition précédentes.

(4) Ce programme comporte aussi un transfert d'impôt composé de 13,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers et de 1 point d'impôt sur le revenu des sociétés. Sa valeur pour les provinces est donnée ci-dessous, accompagnée de la péréquation qui s'y rattache; cette dernière est comprise dans la péréquation dans le tableau ci-dessus :

— transfert d'impôt : Terre-Neuve, 38,9 ; Ile du Prince-Edouard, 7,7 ; Nouvelle-Ecosse, 73,8 ; Nouveau-Brunswick, 54,8 ; Québec, 731,1 ; Ontario, 1 299,6 ; Manitoba, 113,7 ; Saskatchewan, 100,4 ; Alberta, 256,3 ; Colombie britannique, 385,0 ; total : 3 061,3 ;

— péréquation qui s'y rattache : Terre-Neuve, 35,1 ; Ile du Prince-Edouard, 8,3 ; Nouvelle-Ecosse, 36,3 ; Nouveau-Brunswick, 36,7 ; Québec, 91,8 ; Manitoba, 21,9 ; Saskatchewan, 23,8 ; total : 253,9.

(5) Le montant total pour le Québec comprend la valeur de l'abattement de 6 857 points d'impôt sur le revenu des particuliers, évalué à 350 millions, afin de permettre la comparaison avec les autres provinces.

(6) Ces ajustements ont trait aux trois programmes à frais partagés qui sont remplacés par le financement des programmes établis (94,5 millions de dollars pour l'assurance hospitalisation, 70,8 millions de dollars pour l'assurance maladie et 159 millions de dollars pour l'enseignement post-secondaire).

(7) Le montant relatif au Québec comprend la valeur de l'abattement de 5 points d'impôt sur le revenu des particuliers, qui est évalué à 240 millions de dollars, afin de permettre la comparaison avec les autres provinces.

(8) Y compris les maisons de repos, les jeunes délinquants, la réadaptation professionnelle des invalides, les allocations aux aveugles et aux invalides.

(9) Comprend les subventions payées en vertu des programmes de l'A. R. D. A., des régions spéciales et de F. O. D. E. R.

(10) Le montant ne vaut pas la peine d'être indiqué.

Répartition des dépenses par niveau d'administration avant et après transferts fédéraux 1926-1977 (1).

ANNEE	AVANT paiements de transfert (2).		(c) Transferts du Gov. fédéral aux provinces et municipalités.	APRES paiements de transfert (3).		(f) Total des dépenses publiques.	AVANT paiements de transfert.		APRES paiements de transfert.	
	(a) Total des dépenses fédérales.	(b) Total des dépenses provinciales municipales.		(d) Total des dépenses fédérales.	(e) Total des dépenses provinciales municipales.		(g) Part fédérale.	(h) Part provinciale municipale.	(i) Part fédérale.	(j) Part provinciale municipale.
				(a) — (c)	(b) + (c)	(d) + (e)	(a) ÷ (f)	(b) ÷ (f)	(d) ÷ (f)	(e) ÷ (f)
Avant la location de domaines fiscaux :										
1926.....	302	448	15	287	463	750	40,3	59,7	38,3	61,7
1927.....	317	481	16	301	497	798	39,7	60,3	37,7	62,3
1928.....	324	510	17	307	527	834	38,8	61,2	36,8	63,2
1929.....	340	582	17	323	599	922	36,9	63,1	35,0	65,0
1930.....	367	663	25	342	688	1,030	35,6	64,4	32,2	66,8
1931.....	387	659	56	331	715	1,046	37,0	63,0	31,6	68,4
1932.....	365	612	62	303	674	977	37,4	62,6	31,0	69,0
1933.....	359	529	56	303	585	888	40,4	59,6	34,1	65,9
1934.....	387	584	71	316	655	971	39,9	60,1	32,5	67,5
1935.....	431	590	74	357	664	1,021	42,2	57,8	35,0	65,0
1936.....	436	576	91	345	667	1,012	43,1	56,9	34,1	65,9
1937.....	451	639	105	346	744	1,090	41,4	58,6	31,7	68,3
1938.....	498	671	86	412	757	1,169	42,6	57,4	35,2	64,8
1939.....	457	660	79	378	739	1,117	40,9	59,1	33,8	66,2
1940.....	996	601	70	926	671	1,597	62,4	37,6	58,0	42,0
1941.....	1,520	616	54	1,466	670	2,136	71,2	28,8	68,6	31,4
Epoque de location de domaines fiscaux :										
1942.....	3,648	590	65	3,583	655	4,238	86,1	13,9	84,5	15,5
1943.....	4,289	620	59	4,230	679	4,909	87,4	12,6	86,2	13,8
1944.....	5,198	667	68	5,130	735	5,865	88,6	11,4	87,5	12,5
1945.....	4,182	731	76	4,106	807	4,913	85,1	14,9	83,6	16,4
1946.....	2,763	864	97	2,666	961	3,627	76,2	23,8	73,5	26,5
1947.....	1,966	1,086	112	1,854	1,198	3,052	64,4	35,6	60,7	39,3
1948.....	1,866	1,341	114	1,752	1,455	3,207	58,2	41,8	54,6	45,4
1949.....	2,121	1,516	147	1,974	1,663	3,637	58,3	41,7	54,3	45,7
1950.....	2,263	1,616	202	2,061	1,818	3,879	58,3	41,7	53,1	46,9
1951.....	3,076	1,903	207	2,869	2,110	4,979	61,8	38,2	57,6	42,4
1952.....	4,226	2,114	173	4,053	2,287	6,340	66,7	33,3	63,9	36,1
1953.....	4,337	2,195	166	4,171	2,361	6,532	66,4	33,6	63,9	36,1
1954.....	4,313	2,485	166	4,147	2,651	6,798	63,4	36,6	61,0	39,0
1955.....	4,461	2,717	187	4,274	2,904	7,178	62,1	37,9	59,5	40,5
1956.....	4,725	3,134	198	4,527	3,332	7,859	60,1	39,9	57,6	42,4
1957.....	5,112	3,409	304	4,808	3,713	8,521	60,0	40,0	56,4	43,6
1958.....	5,832	3,710	417	5,415	4,127	9,542	61,1	38,9	56,7	43,3
1959.....	6,106	4,107	612	5,494	4,719	10,213	59,8	40,2	53,8	46,2
1960.....	6,346	4,569	705	5,641	5,274	10,915	58,1	41,9	51,7	48,3
1961.....	6,766	4,883	822	5,944	5,705	11,649	58,1	41,9	51,0	49,0

ANNÉE	AVANT paiements de transfert (2).		(c) Transferts du Gouv. fédéral aux provinces et municipalités.	APRES paiements de transfert (3).		(f) Total des dépenses publiques.	AVANT paiements de transfert.		APRES paiements de transfert.	
	(a) Total des dépenses fédérales.	(b) Total des dépenses provinciales municipales.		(d) Total des dépenses fédérales.	(e) Total des dépenses provinciales municipales.		(g) Part fédérale.	(h) Part provinciale municipale.	(i) Part fédérale.	(j) Part provinciale municipale.
				(a) — (c)	(b) ÷ (c)	(d) ÷ (e)	(a) ÷ (f)	(b) ÷ (f)	(d) ÷ (f)	(e) + (f)
Avant la location de domaines fiscaux :										
1962.....	7,282	5,328	1,054	6,228	6,382	12,610	57,7	42,3	49,4	50,6
1963.....	7,477	5,779	1,169	6,308	6,948	13,256	56,4	43,6	47,6	52,4
1964.....	7,871	6,328	1,252	6,619	7,580	14,199	55,4	44,6	46,6	53,4
1965.....	8,400	7,410	1,431	6,969	8,841	15,810	53,1	46,9	44,1	55,9
1966.....	9,586	8,615	1,664	7,922	10,279	18,201	52,7	47,3	43,5	56,5
1967.....	10,811	10,087	1,992	8 819	12,079	20,898	51,7	48,3	42,2	57,8
1968.....	12,038	11,404	2,372	9,666	13,776	23,442	51,4	48,6	41,2	58,8
1969.....	13,256	12,776	2,726	10,530	15,502	26,032	50,9	49,1	49,5	59,5
1970.....	15,030	14,790	3,397	11,633	18,187	29,820	50,4	49,6	39,0	61,0
1971.....	17,141	16,503	4,323	12,818	20,826	33,644	50,9	49,1	38,1	61,9
1972.....	19,849	18,236	4,558	15,291	22,794	38,085	52,1	47,9	40,1	59,9
1973.....	22,110	20,791	4,807	17,303	25,598	42,901	51,5	48,5	40,3	59,7
1974.....	28,496	24,841	6,165	22,331	31,006	53,337	53,4	46,6	41,9	58,1
1975.....	35,051	30,054	7,660	27,391	37,714	65,105	53,8	46,2	42,1	57,9
1976.....	38,328	34,506	8,500	29,828	43,006	72,834	52,6	47,4	41,0	59,0
1977.....	43,281	37,820	9,956	33,325	47,776	81,101	53,4	46,6	41,1	58,9
1973 (4)	22,110	20,791	4,807	17,303	25,598	42,901	51,5	48,5	40,1	59,9
1974 (4)	27,610	24,841	6,165	21,445	31,006	52,451	52,6	47,4	40,9	59,1
1975 (4)	33,360	30,054	7,660	25,700	37,714	63,414	52,6	47,4	40,5	59,5
1976 (4)	37,382	34,506	8,500	28,882	43,006	71,888	52,0	48,0	40,2	59,8
1977 (4)	42,358	37,820	9,956	32,402	47,776	80,178	52,8	47,2	40,4	59,6

(1) Comprend les paiements de transfert conditionnels, inconditionnels et autres.

(2) Les transferts entre administrations sont attribués à celle qui les effectue.

(3) Les transferts entre administrations sont soustraits des dépenses de celle qui les effectue et ajoutés aux dépenses de celle qui les reçoit.

(4) Dépenses excluant la subvention fédérale du prix du pétrole.

Source. — Statistique Canada, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, vol. 1, Estimations annuelles de 1926-1974, n° cat. 13-531, et Comptes nationaux des revenus et des dépenses, n° cat. 13-000.

CONCLUSION

Bien qu'ils n'aient parcouru, au cours de leur voyage, que le tiers Est du Canada, les membres de la délégation n'ont pas manqué d'être frappés par le contraste entre les potentialités et les contraintes qui caractérisent l'économie canadienne. Cette impression se trouve confirmée par l'analyse succincte effectuée à la faveur du présent rapport.

Le Canada dispose de ressources agricoles, minérales et énergétiques considérables, et encore partiellement mises en valeur ou même incomplètement recensées. Cependant l'étendue du territoire engendre des coûts d'exploitation et de transport qui retentissent sur les possibilités de tirer pleinement parti de ce potentiel.

Les conditions du peuplement constituent une seconde contrainte pour le développement du pays : la concentration de la population sur une infime partie du territoire n'assure pas une occupation de l'espace suffisante pour permettre une utilisation optimale des ressources naturelles. Ces éléments géographiques et démographiques expliquent la prépondérance des matières premières dans l'économie et dans les échanges du Canada.

La proximité du marché américain assure à ces productions une garantie de débouchés ; elle constitue en contrepartie un facteur de dépendance économique, et par conséquent politique. La prise de conscience de cette dépendance a conduit les autorités canadiennes à entreprendre un effort de diversification des relations économiques extérieures.

La France peut, de toute évidence, développer ses échanges avec le Canada, en particulier en accroissant le volume de ses investissements dans ce pays. A cet égard, la délégation tient à souligner la nécessité pour la France de concevoir ses relations avec le Canada dans le cadre de l'ensemble de la confédération. En effet, même si l'histoire et la culture justifient des liens privilégiés avec le Québec, l'intensification des échanges avec ce pays suppose une appréhension globale des réalités économiques canadiennes.

**LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
ET LES CONSEQUENCES
DE LA DEPARTEMENTALISATION**

Dès leur débarquement à Saint-Pierre, après un séjour de dix jours au Canada, il ne faisait aucun doute pour les membres de la délégation qu'ils se trouvaient bien en terre française. En effet, par leur histoire et par leur peuplement, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon appartiennent indiscutablement à la communauté française.

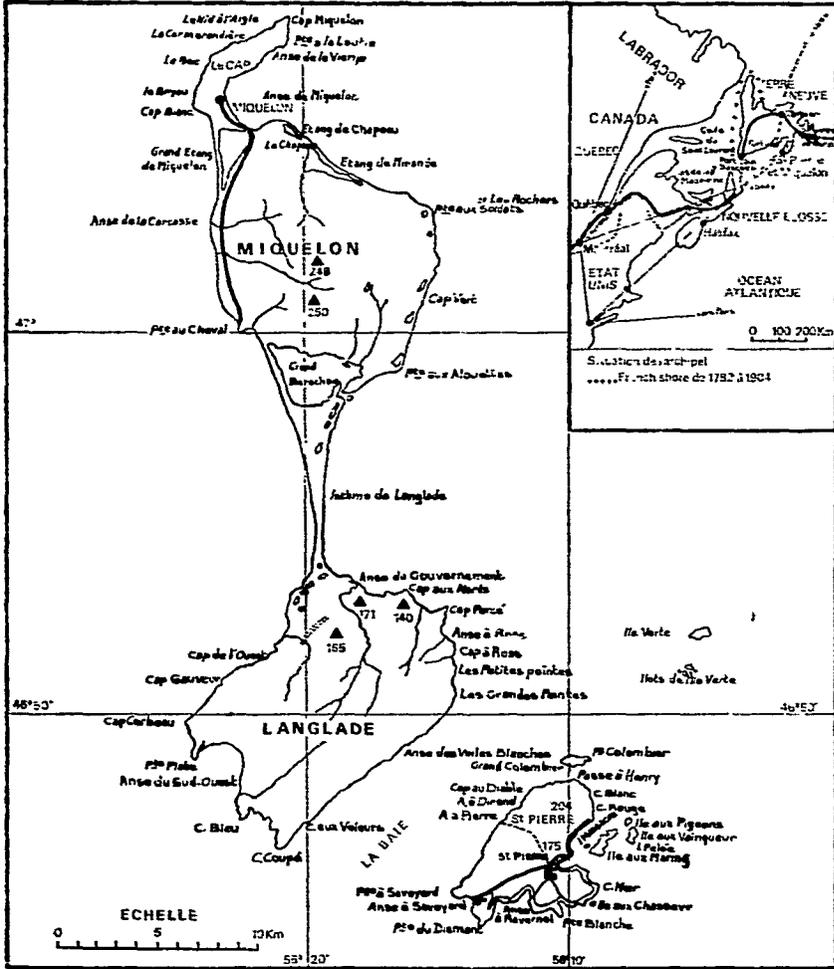
Cependant, la situation géographique de cet archipel exige une adaptation des conditions de son administration comme des mécanismes par lesquels s'opère la solidarité nationale.

Enfin, par-delà le problème du statut politique de Saint-Pierre-et-Miquelon, il importe que l'option prise de convertir l'action d'assistance en une politique volontaire et incitative de développement soit nettement confirmée. Une telle politique devrait être guidée par le souci d'utiliser pleinement les potentialités offertes par la présence d'une terre française à proximité des deux grands Etats de l'Amérique du Nord.

I. — Présentation générale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

A. — APERÇU GÉOGRAPHIQUE

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon se compose de l'île de Miquelon, rattachée à Langlade depuis deux siècles par un isthme sablonneux, et de l'île de Saint-Pierre, entourée de plusieurs îlots dont le plus étendu, l'île aux Marins, abrite l'entrée du port de Saint-Pierre.



La superficie totale des îles recouvre 142 kilomètres carrés.

Le relief des îles est à dominante rocheuse, en particulier sur l'île de Saint-Pierre ; Miquelon comporte le point culminant de l'archipel : le Morne de la Grande Montagne, qui atteint 250 mètres. Langlade présente un relief plus harmonieux et est recouverte d'une végétation assez abondante composée principalement de conifères, de bouleaux, d'érables et de noisetiers.

Le climat des îles, du fait de la latitude, est assez rigoureux, la température moyenne étant inférieure à 6 °C, avec des minima de l'ordre de — 15 °C ; le nombre élevé des jours de brume, quatre-vingt-cinq à cent dix jours par an, est dû à la proximité de la zone de rencontre entre les eaux tempérées du Gulf Stream et le courant froid du Labrador. La pluviosité est élevée, la quantité moyenne des précipitations s'établissant entre 1 300 et 1 400 millimètres d'eau par an, le nombre des jours de pluie ou de neige étant rarement inférieur à cent cinquante jours par an.

B. — APERÇU HISTORIQUE

Les îles ont été découvertes en 1520 par un navigateur portugais, le nom de Saint-Pierre ayant été donné par Jacques Cartier en 1536 lors de son deuxième voyage au Canada. Le peuplement permanent remonte aux premières années du xvii^e siècle, les îles servant de base de départ ou d'escale pour la pêche dans les bancs de Terre-Neuve.

L'archipel rattaché à Terre-Neuve depuis 1694 fut cédé aux Anglais, avec la grande île, par le traité d'Utrecht de 1713 ; la population, composée de Basques, fut alors expulsée et s'installa au Cap-Breton. Le traité de Paris de 1763, qui marquait la fin des possessions françaises en Amérique du Nord, rétablit la souveraineté française sur Saint-Pierre-et-Miquelon et accorda un droit de pêche exclusif sur la côte occidentale de Terre-Neuve, le « french shore », qui subsista jusqu'en 1904.

Dès 1763, le repeuplement de l'archipel fut entrepris par trois cent cinquante Français, sous la conduite du capitaine d'Angeac nommé gouverneur des îles. La population des îles fut rapidement augmentée par des immigrants du Canada, d'origine française, qui fuyaient la domination anglaise.

L'alliance de la France avec les insurgés américains, lors de la Guerre d'indépendance, amena l'occupation de Saint-Pierre-et-Miquelon par l'Angleterre en 1778. Les habitants des îles furent alors rapatriés en France cependant que l'occupant se livrait à la destruction des villages et des installations de pêche.

L'indépendance des Etats-Unis permit la signature de la paix entre la France et l'Angleterre par le traité de Versailles de 1783 dont une des clauses prévoyait la restitution de Saint-Pierre-et-Miquelon à la France. Le repeuplement des îles put alors être progressivement effectué. Les dernières années de la monarchie furent marquées par un certain abandon de la colonie par la Métropole qui obligea à pourvoir au ravitaillement des populations par des achats effectués aux Etats-Unis.

Après quelques troubles occasionnés par la Révolution, les îles furent occupées une fois de plus par les Anglais en 1793, qui installèrent quelques colons originaires de Terre-Neuve, cependant que les 1 500 Saint-Pierrais étaient contraints de gagner la France.

Le second traité de Paris de 1814 restitua définitivement Saint-Pierre-et-Miquelon à la France, la recolonisation des îles étant entreprise à partir de 1816.

Depuis, Saint-Pierre-et-Miquelon n'a plus cessé d'être français, ses habitants apportant une participation active à la défense de la patrie au cours des deux derniers conflits mondiaux. Dès décembre 1941, après l'entrée dans le port de Saint-Pierre de la flotte de l'amiral Muselier, Saint-Pierre-et-Miquelon se ralliait à la France libre.

C. — LA POPULATION

La population de l'archipel est composée des descendants des colons basques, bretons et normands qui peuplèrent les îles au **xvii^e** et au **xviii^e** siècle. Les noms des familles aussi bien que leur toponymie indiquent le caractère exclusivement français du peuplement de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'effectif de la population a progressé régulièrement de 1816 à 1907 pour culminer à cette date à près de 6 800 habitants. L'abandon par la France, en 1904, de ses droits de pêche et l'évolution des techniques de la pêche ont entraîné une diminution de près de 50 % de la population de 1907 à 1945.

En 1977, Saint-Pierre-et-Miquelon comptait 5 852 habitants dont 5 232 à Saint-Pierre et 622 à Miquelon ; Langlade ne comportant pas d'habitants permanents.

II. — L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la pêche, et en particulier celle de la morue, avait assuré la prospérité de l'archipel. Le déclin de cette activité, lié à l'évolution des techniques de pêche, explique dans une large mesure les difficultés économiques de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Même si les transferts financiers effectués par la métropole, notamment par l'intermédiaire des traitements de la fonction publique, assurent à la population un niveau de vie relativement élevé, il n'est plus possible de différer la recherche d'une stratégie de développement local fondée sur les potentialités économiques présentées par la situation géographique des îles.

A. — L'ÉCONOMIE MARITIME DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1. — *La pêche.*

a) *La pêche traditionnelle :*

La proximité de Saint-Pierre-et-Miquelon des bancs poissonneux de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse explique l'importance présentée par ces îles dès le début de la fréquentation de cette zone par les marins bretons et basques au xvi^e siècle.

Jusqu'à la moitié du xviii^e siècle, la pêche à la morue n'était pratiquée que de manière saisonnière par les Terre-Neuvas. Aussi, lorsque le peuplement des îles fut suffisamment important, les gouverneurs s'attachèrent-ils à favoriser et à organiser une pêche permanente exercée par les Saint-Pierrais, ainsi qu'à mettre en place les activités de transformation de la morue. Ces efforts furent rapidement couronnés de succès puisque, dans les dernières années de l'Ancien régime, l'archipel produisait environ 100 000 quintaux de morue sèche par an. Après les troubles de la période révolutionnaire et de l'Empire, la production reprit son essor grâce, notamment, à l'usage du droit de pêche exclusif sur le « french shore ».

La pêche traditionnelle était assurée par des petites embarcations à fond plat, les warys, puis les doris, montées par deux hommes, et par de grands voiliers, des goélettes qui partaient en campagne pour plusieurs mois.

A la fin du siècle dernier, on dénombrait plus de 450 doris montés par 1 100 marins, cependant que plus de 400 grands voiliers emportant 10 000 hommes fréquentaient la zone de pêche. A cette époque, l'armement de Saint-Pierre-et-Miquelon représentait les deux tiers des navires français qui exploitaient les bancs de Terre-Neuve.

La pêche constituait alors le fondement de l'économie des îles, aussi bien par les activités de conditionnement du poisson que par les revenus procurés par les escales des Terre-Neuvas.

La stagnation de la consommation de la morue et la modernisation des méthodes de pêche ont entraîné, dès avant la Première Guerre mondiale, le déclin de cette activité traditionnelle qui avait assuré la prospérité des îles. Progressivement, les chalutiers modernes équipés d'installations frigorifiques ont remplacé les grands voiliers cependant que la fonction de base d'escale était de plus en plus fréquemment assurée par les ports canadiens.

b) *La situation actuelle de la pêche et des industries de transformation du poisson :*

La pêche et la transformation du poisson demeurent, malgré leur déclin relatif, les seules activités de production de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle continue à être pratiquée sous deux formes distinctes : la petite pêche, de caractère artisanale, effectuée par les doris ; et la pêche industrielle réalisée par les chalutiers armés par la Société Interpêche.

— La petite pêche : elle se pratique du mois de mai à l'automne au moyen de barques à fond plat, les doris, à bord desquels sont embarqués deux hommes. Elle occupe, selon les années, entre 50 et 80 patrons pêcheurs et marins : en 1976, 39 doris avaient été armés, 51 pêcheurs avaient pris part à toute la campagne et 11 n'avaient effectué que des sorties périodiques ; en 1977, 42 embarcations, dont 13 à Miquelon, ont pris la mer, procurant une activité à 79 pêcheurs.

La pêche artisanale concerne la morue dont l'essentiel des prises est vendu à la Société Interpêche, le reste étant commercialisé frais sur le marché local, et à Miquelon, salé et séché par une coopérative des pêcheurs.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le produit de la pêche artisanale a connu, en 1977, une nette progression par rapport à l'année précédente.

PETITE PECHE	1 9 7 6	1 9 7 7	VARIATIONS
	(En tonnes.)		(Pourcentage.)
Saint-Pierre	538	1 081	÷ 29
Miquelon	222	224	÷ 1
Total	1 060	1 305	÷ 23

Le prix de la morue payé aux artisans pêcheurs fait l'objet d'un montant minimum garanti fixé à 1,25 franc le kilogramme en 1977 ; seuls les pêcheurs qui effectuent toute la campagne peuvent bénéficier de cette garantie de prix.

Les revenus des marins-pêcheurs sont abondés par le produit de la vente d'encornets dont le volume des prises est passé de 473 tonnes en 1976 à 566 tonnes en 1977. Les encornets sont livrés à la Société Interpêche et exportés, après congélation en Espagne et au Japon.

Pendant la mauvaise saison durant laquelle les sorties en mer sont impossibles, les pêcheurs professionnels perçoivent une indemnité d'hivernage dont le montant maximum en 1977-1978 était de 1 400 francs par mois.

— La pêche industrielle en haute mer est assurée par les trois chalutiers affrétés par la Société Interpêche.

Cette société a été constituée en 1974, à l'initiative des Pouvoirs publics, sous la forme d'une société privée filiale de deux entreprises frigorifiques métropolitaines : la Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques et la Société navale caennaise. Elle a remplacé la Société de pêche et de congélation, créée en 1952 sous la forme d'une société d'économie mixte, qui a mis fin à ses activités le 31 juillet 1974.

Interpêche utilise les installations frigorifiques du port de Saint-Pierre, gérées par la Société Interfreez, et dispose d'une usine moderne de filetage et de congélation de poissons et de fabrication de farine de poisson.

La Société Interpêche connaît, depuis sa création, de graves difficultés financières dues à la conjonction de facteurs défavorables.

En premier lieu, les livraisons de poissons : 7 286 tonnes en 1976, 6 470 tonnes en 1977 sont insuffisantes pour rentabiliser un établissement prévu pour traiter 14 000 tonnes de poissons par an.

Cette diminution des apports de poissons provient tout d'abord des limitations imposées par le Canada au volume des prises dans sa zone économique. Elle est due, d'autre part, à des arrêts de travail des marins-pêcheurs, motivés par des revendications salariales et à des avaries qui ont immobilisé l'un des chalutiers.

De plus, la société doit faire face à des charges salariales relativement élevées causées par l'effet d'entraînement que provoquent, sur l'ensemble des rémunérations, les traitements de la fonction publique.

Les tableaux ci-après illustrent la relation entre la diminution du volume des prises et le ralentissement des activités de transformation d'Interpêche

	1976	1977	VARIATIONS
	(En tonnes.)		(Pourcentage.)
<i>Pêche haute mer.</i>			
Apports des chalutiers	6 410	5 387	— 16
Nombre de marées	57	51	— 11
Moyenne par marée	112	106	— 5
<i>Activité de l'usine.</i>			
Poisson livré à l'usine	7 470	6 465	— 13
Filets de poisson congelé	2 399	2 112	— 12
Farine de poisson	600	540	— 10

Les difficultés de la Société Interpêche sont d'autant plus préoccupantes qu'avec un effectif de 150 à 200 personnes selon les saisons (20 % de la population active hors fonction publique) cette entreprise constitue la seule activité industrielle de l'archipel.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à mettre au point un plan de restructuration et d'assainissement financier qui a été approuvé par le conseil général et l'administration en juillet 1978.

Le redressement de la situation financière d'Interpêche devrait être obtenu par la mise en œuvre de trois types de mesures :

— une aide indirecte consistant en l'octroi d'une prime aux marins-pêcheurs de 6 centimes par kilogramme de poisson débarqué pendant la période 1977 - octobre 1978 (coût total : 500 000 F) ;

— un étalement du remboursement des annuités du prêt de 5,9 millions de francs accordé à la société par la Caisse centrale de coopération économique ;

— l'octroi d'une garantie au prêt à moyen terme de 1,5 million de francs attribué à Interpêche par la S. O. C. R. E. D. O. M. pour financer des investissements effectués dans l'usine (équipements pour la fabrication de pulpes et de fonds de soupe) et sur l'un des chalutiers (accroissement de la capacité de congélation). La relance de la pêche et des activités de transformation du poisson demeure toutefois subordonnée à l'attribution de quotas de morue suffisants par le Canada.

2. — La zone économique de 200 milles autour de Saint-Pierre et Miquelon.

Le problème de la délimitation des eaux canadiennes et françaises.

La zone économique créée autour de Saint-Pierre et Miquelon par décret du 25 février 1977 se trouve pratiquement englobée dans les eaux sur lesquelles le Canada a étendu sa juridiction en matière de pêche.

En l'absence d'une délimitation des zones de juridiction respective autour de Saint-Pierre et Miquelon, la police de la pêche, dans ce secteur retenu comme zone grise, se fonde sur les arrangements intérimaires conclus entre le Gouvernement français et le Gouvernement canadien en 1976 et reconduits pour 1978 par un échange de notes entre le Canada et la France en date du 27 décembre 1977.

Les ressources contenues dans la zone en question sont surveillées à la fois par le Canada et la France et gérées à la fois par la C. E. E. et le Canada.

Récemment, le Canada a fait connaître à la France qu'il était désireux de reprendre les négociations concernant la délimitation entre les deux zones et d'aboutir rapidement à un accord.

Les négociations ont commencé le 24 juillet 1978 à Ottawa, mais il s'avère que le Canada se montre très dur, puisqu'il affirme qu'il entend exercer sa juridiction de pêche sur toute l'étendue du secteur 3 PS, à l'exception de la mer territoriale française au large de Saint-Pierre et Miquelon. Cette position n'a pas été acceptée par la France.

Des négociations se poursuivent avec le Canada pour parvenir à un accord sur la délimitation des deux zones économiques.

L'accord cadre C. E. E.-Canada relatif à la pêche.

a) En 1972, un arrangement a été conclu entre le Canada et la France qui, en particulier, autorise les navires français à pêcher dans le golfe du Saint-Laurent. Cet accord concerne les pêcheurs métropolitains et constitue en même temps un « accord de voisinage » pour les pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon.

La question qui se pose est relative aux conséquences de la signature d'un futur accord Canada-C. E. E. sur l'accord de 1972, la substitution étant théoriquement rendue nécessaire par la politique communautaire de la pêche.

Les Canadiens s'opposent fermement à cette substitution. Ils craignent en effet l'arrivée des navires allemands, italiens et anglais et veulent obtenir l'assurance que la C. E. E. n'hérite pas des droits de pêche que la France peut exercer au titre de son accord de 1972.

Ils viennent d'obtenir cette assurance de la C. E. E.

b) Un accord cadre C. E. E.-Canada a été signé le 28 juillet 1978. Il expire le 31 décembre 1979.

En septembre 1978, le Canada a légèrement augmenté les quotas de pêche alloués à la C. E. E.

3. — Les activités portuaires.

La fréquentation du port de Saint-Pierre est principalement constituée par les navires de pêche qui viennent effectuer le transbordement de leurs prises, à quai ou en rade, pour être chargées par des cargos.

La limitation des prises introduite par le Canada et l'obligation faite aux armements étrangers qui fréquentent sa zone économique de venir faire escale dans les ports du continent ont entraîné une diminution sensible du trafic du port de Saint-Pierre.

Activité du port de Saint-Pierre.

	1973 (1)	1974	1975	1976	1977 (2)
Nombre de navires entrés	1 662	1 432	1 277	1 288	1 105
Dont :					
Pêche	941	680	451	498	318
Commerce	660	634	727	713	692
Divers	61	68	99	77	95
Jauge brute (milliers de tonneaux)	1 390	1 147	972	(1) 1 257	908
Dont :					
Pêche	651	442	359	453	324
Commerce	728	685	601	795	581
Divers	11	20	12	9	3
Nombre d'heures de travail des dockers (milliers d'heures)	182	163	141	214	128

1. Chiffres rectifiés.

2. Chiffres provisoires.

La baisse de l'activité du port de Saint-Pierre a été particulièrement nette en 1977 : le nombre des chalutiers étrangers entrés au port a diminué de 43 %, celui des escales de bateaux de commerce a fléchi de 22 % par rapport à l'année précédente.

On assiste, en outre, à une diminution du nombre des escales des navires de croisière : en 1977, un seul paquebot a fait six escales, alors que l'année précédente deux paquebots en avaient effectué quinze, le nombre de touristes de croisières passant de 6 376 à 3 461 d'une année à l'autre.

La baisse de la fréquentation du port par les chalutiers retentit sur les activités d'entreposage frigorifique assurées par la Société Interfreez. En 1977, les entrées en entrepôt ont diminué de 33 % par rapport à 1976, passant de 12 500 tonnes à 8 400 tonnes.

*
* *

Le déclin de la pêche et des activités portuaires est d'autant plus préoccupant pour l'avenir économique de Saint-Pierre-et-Miquelon qu'il ne paraît pas devoir être compensé à moyen terme par un développement d'activités de substitution.

B. — LES AUTRES ACTIVITÉS

1. *L'agriculture.*

Alors qu'elle parvint longtemps à assurer une part importante de l'approvisionnement des habitants de l'archipel, l'agriculture a pratiquement disparu de Saint-Pierre-et-Miquelon, les denrées alimentaires étant presque totalement importées du Canada ou de France.

Pourtant, malgré les rigueurs du climat, de réelles possibilités de relance de l'agriculture existent dans l'archipel, en particulier à Miquelon. Des recherches ont permis de montrer que la totalité des besoins de viande ovine, la moitié de ceux de viande bovine et de lait pourraient être assurés localement. L'un des membres de la délégation, particulièrement qualifié pour apprécier les aptitudes agricoles du terroir, a confirmé ces estimations, s'étonnant qu'une action vigoureuse de développement agricole n'ait pas été menée dans les îles. Un tel programme suppose que soient entreprises des opérations de restructuration et d'aménagement foncier à Miquelon ; l'administration du département s'est enquis à cet effet de s'assurer l'intervention d'une S. A. F. E. R. métropolitaine.

2. *Le transit des bovins.*

Depuis 1969, une station de quarantaine accueillait les bovins reproducteurs en provenance de France et destinés à être exportés au Canada et aux Etats-Unis. Cette activité s'avérait particulièrement fructueuse pour Saint-Pierre-et-Miquelon, puisqu'elle procurait une quarantaine d'emplois à la population locale et engendrait le paiement de redevances et de rémunérations pour les frais d'entretien et d'alimentation par les destinataires des bovins.

(1) En 1766, alors que l'île ne comptait que 776 habitants, on dénombrait 222 bovins, 106 moutons, 73 chevaux.

Transit des bovins.

	1972	1973	1974	1975	1976
1. Nombre de bovins dans les stations de quarantaine (1) :					
Nombre de bovins entrés	698	718	719	656	529
Nombre de bovins sortis	811	715	715	720	527
2. Valeur des importations et des exportations de bovins vivants (reproducteurs) (en millions de francs) :					
Importations de bovins	8,5	9,8	10,1	9,8	7,7
Exportations de bovins	16,6	17,6	17,6	19,6	18,5
Excédent des exportations sur les importations	8,1	7,8	7,5	9,8	10,8

(1) Pour 1972 à 1975, les chiffres ne concernent que la seule station de Saint-Pierre. Pour 1976, les chiffres comprennent également les mouvements enregistrés à la station de Miquelon.

L'intérêt présenté par cette activité pour les îles avait conduit les Pouvoirs publics à entreprendre en 1975-1976 la création d'une nouvelle station de quarantaine capable d'herberger 360 bovins représentant un investissement de 18,3 millions de francs, dont 12,3 millions de francs provenant d'un prêt souscrit par le Territoire auprès de la Caisse centrale de coopération économique.

La crise qui a affecté le marché international des bestiaux a entraîné l'arrêt total des importations de reproducteurs par le Canada et les Etats-Unis. Cette interruption des importations qui paraît définitive a provoqué la fermeture des deux stations de quarantaine en août 1976.

L'existence à Miquelon de bâtiments d'élevage convenablement équipés pourrait constituer le point de départ d'une relance de l'élevage de bovins dans l'île. Dès lors que les opérations d'aménagement foncier évoquées précédemment seraient mises en œuvre, des agriculteurs pourraient utiliser sous une forme sociétaire (Coopérative d'utilisation du matériel agricole) les installations des stations de quarantaine désaffectées.

3. Les ressources minérales.

Des prospections effectuées en 1951 et en 1974 ont permis de dresser une carte géomorphologique des îles. L'île de Saint-Pierre, exclusivement volcanique, est constituée par des rhyolites

qui pourraient être exploitées pour fabriquer des pierres d'ornement et des échantillons minéralogiques de collection. La tourbe, assez abondante, serait susceptible d'une utilisation pour le chauffage ou comme support de cultures. Les quelques traces de cuivre et de plomb sont insuffisantes pour donner lieu à une exploitation industrielle. Langlade est formée, pour les neuf dixièmes, de couches sédimentaires, le Nord de l'île étant composé de roches volcaniques.

La reconnaissance générale des côtes du Canada et des Etats-Unis effectuée par la Geological Society of America par réfraction sismique marine permet de penser que le plateau continental situé au Sud de l'archipel pourrait faire l'objet de recherches pétrolières. La mise en œuvre d'un programme de prospection reste subordonnée à la délimitation de la zone économique évoquée précédemment.

4. — *Le tourisme.*

Saint-Pierre-et-Miquelon présente une vocation touristique due à la fois à l'attrait présenté par certains sites, Langlade en particulier, au développement de la navigation de croisière aux Etats-Unis et au Canada et à l'intérêt que peut présenter pour la clientèle nord-américaine un séjour dans une terre française.

Saint-Pierre doit à sa fonction ancienne de port d'escale une capacité hôtelière de l'ordre de 350 chambres et une réelle tradition d'accueil. L'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon du régime des aides à l'équipement devrait favoriser un accroissement de la capacité d'hébergement de l'archipel.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la fréquentation touristique des îles qui avait connu une diminution en 1975 et 1976 a marqué en 1977 une nette reprise que devraient confirmer les résultats en 1978.

	1973	1974	1975	1976	1977
Nombre de touristes étrangers ..	10 493	13 378	12 529	11 389	12 804
Variation annuelle	— 7 %	27 %	— 6 %	— 9 %	12 %
Durée moyenne du séjour (jours) (1)	3,4	2,5	2,8	2,9	3,1
Nombre de chambres en fin d'année	422	422	424	433	(2) 325

1) Y compris les étudiants en stage linguistique.

2) Un nombre important de chambres d'hôte, précédemment recensées, ne sont plus louées à des touristes ou à des étudiants.

Les revenus procurés par le tourisme sont estimés par la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Pierre-et-Miquelon à environ 2 millions de dollars, soit près de 15 % du revenu du département.

L'organisation de séjours linguistiques pour des étudiants canadiens a permis, depuis 1976, d'accroître sensiblement la durée d'occupation des chambres d'hôtes aménagées par des particuliers.

Malgré les indices encourageants constatés depuis quelques années, il semble que l'activité touristique de l'archipel pourrait être sensiblement développée.

Un tel objectif suppose en premier lieu une amélioration de la desserte aérienne et maritime de l'île et un aménagement du port (quai en eau profonde) qui incite les plaisanciers à la fréquenter.

Il s'agit en outre d'envisager les moyens de nature à accroître la durée moyenne des séjours, actuellement de l'ordre de trois jours. L'organisation d'une desserte circulaire de l'île de Saint-Pierre et d'une liaison aisée avec Langlade et Miquelon élargirait les possibilités d'activités offertes aux visiteurs pour l'instant trop souvent limitées à la visite de la ville de Saint-Pierre. Langlade présente un intérêt touristique encore très partiellement utilisé ; celui-ci pourrait être notablement accru par des aménagements légers, du type sentiers de randonnée, gîtes d'étapes ou centres équestres. De telles réalisations pourraient être entreprises à la faveur de l'équipement du parc national dont la création a été décidée en 1978.

La possibilité d'acheter hors taxes des produits français constitue une motivation non négligeable pour les visiteurs nord-américains en séjour à Saint-Pierre-et-Miquelon. Bien que le commerce de Saint-Pierre offre déjà un éventail assez large des productions nationales, il semble que leur gamme pourrait être étendue, en particulier dans le domaine de la culture et de la communication (livres, disques). On peut en outre déplorer que la fréquentation touristique de Saint-Pierre-et-Miquelon n'ait pas été mise à profit pour susciter le développement d'un artisanat d'art local. Comme le suggère la Chambre de Commerce et d'Industrie, des stagiaires pourraient être envoyés en Métropole afin de s'initier aux métiers du bois, du cuir, de la tapisserie. Une telle initiative favoriserait à la fois l'affirmation de la vocation touristique de l'archipel et la diversification des activités productives.

C. — L'EMPLOI, LES SALAIRES ET LES PRIX

A la fin de 1977, la population active de l'archipel s'élevait à 2 400 personnes. Sur cet effectif, 1 120, soit 47 %, sont des fonctionnaires ou des agents publics, la population active employée par le secteur de la pêche et de l'activité portuaire ne constituant que 11 % de la main-d'œuvre de l'archipel.

Répartition de la population active au 31 décembre 1977.

	NOMBRE	POURCENTAGE
Employeurs	276	11
Fonctionnaires et assimilés.....	1 123	47
Employés du commerce.....	380	16
Pêcheurs (petite pêche).....	126	5
Marins de commerce (1).....	47	2
Dockers	100	4
Agriculture et élevage.....	25	1
Divers	325	14
Total	2 402	100
Demandeurs d'emploi.....	137	

1) Autres marins travaillant dans le département.

La fonction publique constitue donc l'activité prépondérante de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle offre d'autant plus d'attrait que les traitements qu'elle dispense font l'objet de l'application d'un indice de correction de 1.85 % par rapport aux rémunérations servies en métropole.

La départementalisation a eu en ce domaine deux conséquences. La première a consisté dans un accroissement, relativement limité, des effectifs de la fonction publique : affectation de quinze fonctionnaires métropolitains et recrutement de vingt-huit agents. Le second effet de la départementalisation sur le régime des agents publics a concerné l'alignement des rémunérations des auxiliaires de l'Administration et des personnels des collectivités locales sur celles des fonctionnaires métropolitains. Cette mesure, intervenue par un arrêté préfectoral du 8 août 1977, s'est traduite par un accroissement des charges de fonctionnement du département et des deux communes. Elle a de plus engendré des revendications dans l'ensemble des branches professionnelles qui ont débouché sur une augmentation moyenne des salaires, de l'ordre de 20 %.

Evolution des salaires du secteur privé de 1976 à 1977.

	MONTANTS		VARIATIONS	
	1976	1977	1976	1977
	(En francs.)		(En pourcentage.)	
Ouvrier qualifié du bâtiment (1)	11,41	14,75	+ 9	+ 16
Docker (1)	11,97	15,60	+ 12	+ 17
Livreur (2)	1 618	2 095	+ 9	+ 17
Vendeuse (2)	1 346	2 095	+ 9	+ 40

(1) Montant horaire.

(2) Salaire mensuel pour quarante-six heures de travail par semaine.

Le niveau élevé des rémunérations de la fonction publique constitue un handicap pour le développement des autres activités, dans la mesure où le revenu des fonctionnaires joue le rôle de base de référence pour les autres catégories professionnelles.

Afin de limiter l'effet inflationniste des rémunérations de la fonction publique, le Gouvernement a décidé, à compter de 1978, de ne répercuter qu'à hauteur du tiers les augmentations de traitement des fonctionnaires appliquées en Métropole.

L'importance des revenus distribués par les collectivités publiques ajoute ses effets aux surcoûts engendrés par l'insularité pour provoquer une forte inflation locale qu'illustre l'évolution du budget type d'un célibataire établi depuis 1974 par l'administration.

	BUDGET TYPE (montants en francs)			
	31-12-1974 (1)	31-12-1975	31-12-1976	31-12-1977
Alimentation	437	430	469	496
Habitation	575	555	671	896
Blanchissage et soins personnels	50	51	55	64
Habillement	174	186	219	246
Articles de ménage	31	36	39	46
Mobilier	50	48	62	72
Loisirs et Sécurité sociale	183	214	229	271
Total	1 500	1 520	1 744	2 091
Augmentation annuelle officielle		1,3 %	14,7 %	19,9 %

(1) Estimations.

D. — LES ÉCHANGES

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution en valeur des importations et des exportations de 1972 à 1976.

Valeur des importations.
(En millions de francs ou en pourcentage.)

	1972	1973	1974	1975 (1)	1976
I. — Produits.					
Produits d'alimentation	16,3	16,4	21,1	25,6	24,1
Bovins vivants	8,5	9,8	10,1	9,8	7,7
Produits pétroliers	15,2	19	37,8	32,9	42,8
Autres produits (2)	33,7	32,7	56,5	51	54,8
Total	73,7	77,9	125,5	119,3	129,4
Variation annuelle	+ 18 %	+ 6 %	+ 61 %	- 5 %	+ 8 %
2. — Provenance.					
France et zone franc.....	28,2	30,5	47,7	38,2	(1) 35,5
Canada	37,9	41,9	68,3	22,9	(1) 82,6
Autres pays étrangers.....	7,6	5,5	9,5	58,2	(1) 11,3

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Les immatriculations de véhicules neufs ont évolué comme suit (1):

Valeur des exportations.
(En millions de francs ou en pourcentage.)

	1972	1973 (1)	1974 (1)	1975 (1)	1976 (1)
I. — Produits.					
Produits de la pêche.....	4,6	5,7	7,6	6,9	15,6
Poisson congelé	(3)	(5,3)	(7)	(6)	(14,6)
Autres produits	(1,6)	(0,4)	(0,6)	(0,9)	(1)
Matériel et provisions de bord...	13,7	20,5	34,1	23	30
Bovins vivants	16,6	17,6	17,6	19,6	18,4
Autres produits	0,1	0,3	>	0,2	>
Total	35	44,1	59,3	49,7	64
Variation annuelle	+ 27 %	+ 26 %	+ 34 %	- 16 %	+ 29 %
2. — Destination.					
France et pays de la zone franc..	0,4	1,1	1,2	0,4	2,4
Canada	16,7	17,7	17,7	15,2	18,3
Etats-Unis	3	4,8	6,3	11,1	13,3
Autres pays étrangers.....	1,2	>	>	>	>
Navires	13,7	20,5	34,1	23	30

(1) Chiffres rectifiés.

Balance commerciale.

(En millions de francs ou en pourcentage.)

	1972	1973	1974	1975 ¹⁾	1976 ¹⁾
Importations	73,7	77,9	125,5	119,3	129,4
Exportations	35	44,1	59,3	49,7	64
Balance commerciale	- 38,7	- 33,8	- 66,2	- 69,6	- 65,4
Taux de couverture des importations par les exportations.....	47 %	57 %	48 %	42 %	49 %

¹⁾ Chiffres rectifiés.

Le taux élevé du déficit commercial de Saint-Pierre-et-Miquelon exprime la grande dépendance de l'archipel pour son approvisionnement en denrées alimentaires, importées principalement du Canada, en produits pétroliers, nécessaires à la fourniture d'électricité et au ravitaillement des navires, et en produits manufacturés.

La bonne tenue des cours du poisson sur les marchés internationaux explique l'augmentation de la valeur des exportations des produits de la pêche.

Cependant, et bien qu'on ne dispose pas des résultats du commerce extérieur pour 1977 et 1978, l'arrêt des activités des stations de quarantaine et le renchérissement des produits pétroliers permettent de craindre un accroissement du déséquilibre de la balance commerciale au cours des deux dernières années.

..

Les membres de la délégation ont pu vérifier, par les contacts noués au cours de leur séjour à Saint-Pierre-et-Miquelon que la population et les élus de l'archipel ne se résignaient pas au déclin économique de leur pays, même si les transferts effectués par la Métropole permettent d'en atténuer les effets sur les revenus. Le souvenir de la prospérité passée et les potentialités réelles de développement liées à la situation géographique de l'archipel expliquent l'existence d'un large consensus local pour une réorientation de l'effort d'assistance conduit par la Métropole dans une politique volontaire et cohérente de développement.

Ce projet suppose que des solutions soient apportées aux problèmes soulevés par la mise en place du statut départemental qui a entraîné une dégradation des relations entre les représentants de l'Archipel et les Pouvoirs publics nationaux.

III. — Les perspectives d'évolution du département de Saint-Pierre-et-Miquelon.

A. — LES CONSÉQUENCES DE LA MISE EN PLACE DU STATUT DÉPARTEMENTAL

La transformation du statut de Saint-Pierre-et-Miquelon de Territoire en Département d'Outre-Mer par la loi n° 76-654 du 19 juillet 1976 a été principalement motivée par des considérations de politique étrangère. Il s'agissait d'éviter, par une intégration plus étroite du Territoire à la Métropole, que la souveraineté française ne fasse l'objet de contestations. Le sentiment d'une inadaptation du statut départemental à la situation géographique de l'archipel motive la revendication des élus d'une formule administrative plus décentralisée.

1. — *Les implications institutionnelles et administratives de la départementalisation.*

Le passage du statut territorial à celui de Département d'Outre-Mer n'a pas modifié notablement les compétences administratives du conseil général et n'a pas retenti sur l'organisation des pouvoirs publics locaux. Il convient à cet égard de rappeler que le conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon, comme celui des autres Départements d'Outre-Mer, dispose de prérogatives particulières ; il est consulté sur les projets d'extension des textes réglementaires et peut saisir le Gouvernement de propositions en vue d'adapter à sa situation spécifique des dispositions d'ordre législatif ou réglementaire.

A la suite de la promulgation de la loi du 19 juillet 1976, le Gouvernement a étendu par voie d'ordonnances au nouveau département certaines dispositions législatives, cependant que les mesures d'ordre réglementaires faisaient l'objet de décrets. On trouvera en annexe du présent rapport la liste des dispositions législatives et réglementaires qui ont été étendues à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il importe de souligner, une fois de plus, la nécessité d'une introduction progressive et adaptée du statut départemental afin de laisser au conseil général l'exercice de ses attributions en matière de réglementation et de relations avec les Etats voisins.

Les changements apportés dans l'organisation administrative par l'introduction du statut départemental ont affecté les structures des services sans cependant conduire à la création d'un nombre trop élevé de nouveaux emplois.

La préfecture a été dotée d'un poste de secrétaire général et d'un service de la coordination et de l'action économique. Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie a implanté des services extérieurs dans le nouveau département.

D'une manière générale, il semble que le renforcement de la fonction de coordination assurée par l'administration préfectorale devrait favoriser une amélioration des conditions d'administration du département.

2. — *Les conséquences fiscales et budgétaires de la réforme.*

Le département a conservé les recettes fiscales dont bénéficiait le territoire. Les ordonnances qui prévoyaient l'introduction de la réforme fiscale n'ayant pas été promulguées.

Les recettes comprennent :

— des droits à l'importation dont le taux moyen est de 8 % et qui représentent les deux tiers du produit de la fiscalité ;

— des impôts directs : l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taux compris entre 5 % et 55 %), l'impôt sur les bénéfices des sociétés (taux de 33 %), l'impôt sur les biens immobiliers, les patentes et les taxes assimilées aux impôts directs ;

— des droits de mutation ;

— des droits de port et de navigation.

Le produit de la fiscalité de l'ordre de 14 millions de francs est insuffisant pour assurer l'équilibre du budget ordinaire du département que grève le poids des dettes contractées par le territoire (7 millions de francs).

L'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires est assuré grâce à des transferts effectués sur le budget de l'Etat. Les contributions et subventions s'élevaient en 1978 à 19,2 millions de francs et se décomposaient comme suit (budget primitif) :

	Francs.
Subvention d'équilibre	11 677 746
V. R. T. S.	688 010
Participation aux dépenses d'intérêt général	9 344
Subvention d'aide sociale	6 771 000
Allocation de scolarité	70 000

Les concours du budget de l'Etat aux dépenses d'investissement sont accordés par le Fonds d'investissement des Départements d'Outre-Mer (F. I. D. O. M.) et par les subventions attribuées par les différents ministères techniques.

En 1977, ces crédits se sont élevés à 1,95 million de francs, dont 1,33 million de francs au titre du F. I. D. O. M.

Les élus de Saint-Pierre-et-Miquelon ont déploré que la départementalisation diminue la capacité d'initiative budgétaire du conseil général.

Sous l'ancien statut, le Territoire se voyait en effet attribuer chaque année une subvention d'équilibre dont le montant, fixé dans le cadre de la procédure budgétaire et connu dès octobre, permettait au conseil général d'ajuster l'effort fiscal en vue de la préparation du budget de l'année suivante.

De plus, même si elle a entraîné la prise en charge par l'Etat d'une partie importante des dépenses de fonctionnement supportées auparavant par le territoire, l'alignement du régime des rémunérations des personnels des collectivités locales sur celui des fonctionnaires de l'Etat a occasionné un surcroît de charges pour les communes.

3. — *Les conséquences économiques et sociales de la départementalisation.*

L'appréciation des effets économiques et sociaux du changement de statut varie notablement selon qu'ils sont présentés par les élus du département ou par le Secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Les représentants du département sont particulièrement sensibilisés par les conséquences de la départementalisation sur les relations de Saint-Pierre-et-Miquelon avec les pays voisins. L'inclusion des quotas de pêche attribués par le Canada à Saint-Pierre-et-Miquelon dans le contingent français a souligné les inconvénients de la perte du statut territorial.

Comme l'a confirmé un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes du 10 octobre 1978, les Départements d'Outre-Mer qui font partie intégrante de la République appartiennent *ipso facto* à la C. E. E. A ce titre, le tarif extérieur commun devra être appliqué aux importations de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette mesure ne manquera pas de provoquer une hausse importante du coût de la vie dans un territoire qui achète au Canada les trois quarts de ses approvisionnements.

La départementalisation comporte, en contrepartie, des avantages économiques dont le Gouvernement souligne qu'ils constituent des éléments décisifs pour le développement de l'Archipel.

On a déjà indiqué que les nouvelles modalités des transferts financiers effectués par l'Etat et la prise en charge des dépenses

de fonctionnement qui incombait auparavant au Territoire permettront d'améliorer la situation financière du département et des communes.

L'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon des différents régimes d'aide aux investissements et aux créations d'emplois peut, de toute évidence, favoriser la diversification des activités économiques de l'Archipel.

Il convient, à cet égard, de signaler l'introduction à Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositifs suivants :

— la prime d'orientation agricole (décret du 22 mars 1978) accordée pour les investissements réalisés par les entreprises et les coopératives du secteur agro-alimentaire ;

— la prime spéciale d'équipement hôtelier (décret du 7 novembre 1977) attribuée pour l'aménagement de chambres d'hôtel ;

— la mise en place du régime des aides aux créations d'emplois spécifique aux départements d'Outre-Mer (décret du 9 mars 1978) : prime d'équipement, prime d'emploi, allègements fiscaux.

On doit, en outre, mentionner que l'appartenance du département à la Communauté économique européenne rend ses projets d'équipements éligibles au financement du Fonds européen de développement, du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et du Fonds européen de développement régional.

Le caractère très récent de ces mesures n'a pas encore permis d'apprécier dans quelle mesure les instruments financiers qu'elles comportent correspondent aux besoins de Saint-Pierre-et-Miquelon et sont susceptibles d'être intégrés dans une stratégie globale de développement économique et d'aménagement.

B. — LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Il ne saurait être question, au terme d'un séjour de quelques jours dans l'Archipel, de se risquer à formuler un projet de développement pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Les propositions qui suivent, inspirées par les contacts noués par la délégation avec les élus, les fonctionnaires et les responsables économiques, sont donc présentées comme une contribution modeste à la réflexion menée par les autorités locales pour promouvoir une plus grande autonomie économique du département.

La situation géographique des îles constitue le principal obstacle à une diversification des activités ; elle présente cependant des potentialités réelles pour une affirmation de la fonction d'accueil et d'échange de l'archipel.

1. — *L'amélioration de la desserte aérienne et maritime des îles s'avère un préalable à la promotion de la vocation touristique et commerciale de Saint-Pierre-et-Miquelon.*

La desserte aérienne de l'archipel est assurée au rythme de trois rotations par semaine (six pendant la période estivale) par un avion léger loué par la Compagnie canadienne Eastern provincial airways à la Société Air-Saint-Pierre qui relie Saint-Pierre à Sydney. La liaison avec la métropole s'effectue donc par Sydney et comporte une escale à Montréal.

Le déficit de la Compagnie Air-Saint-Pierre est couvert par une subvention du département qui s'est élevée à 650 000 F en 1978.

Les membres de la délégation ont pu vérifier que les aléas atmosphériques rendaient problématique cette liaison aérienne par suite de l'absence d'équipement de l'aéroport de Saint-Pierre pour l'accueil des appareils par temps de brouillard.

Les élus du département préconisent l'aménagement d'une piste de 2 000 mètres et la réalisation des installations nécessaires à l'atterrissage des avions intercontinentaux. Le coût d'un tel projet a conduit les pouvoirs publics à en différer la mise en œuvre et à mettre à l'étude la réalisation d'une piste de 1 600 mètres équipée pour l'atterrissage d'avions de cinquante places.

La liaison maritime régulière entre Saint-Pierre et le Canada est effectuée par le cargo *Ile-de-Saint-Pierre* affrété par un armateur local, concessionnaire du service public de transport entre l'archipel et les ports de Sydney ou Halifax. Ce navire, qui peut embarquer douze passagers, fait selon les saisons et l'importance du fret, deux ou trois voyages par mois. L'armateur a entrepris de remplacer ce bâtiment, construit il y a vingt ans, par un cargo *roll-off-roll-on*, porte-conteneurs, dont la construction est en cours aux Ateliers et Chantiers du Havre.

2. — *Le renforcement des équipements portuaires conditionne l'accroissement de la fréquentation de l'archipel par les navires de croisières et les cargos.*

Les études préalables à la construction d'un quai en eau profonde seront achevées avant la fin de cette année, le plan de financement pouvant alors être soumis au Fonds européen de développement.

La Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Pierre-et-Miquelon souligne qu'une amélioration des superstructures portuaires (entrepôts de stockage) et des prestations de carénage (cale de halage) serait de nature à relancer la fonction de port d'escale de Saint-Pierre.

Il semble déjà que la création d'une zone franche dans le port de Saint-Pierre permettrait d'accroître sensiblement son attrait commercial et touristique.

3. — *La nécessité de la mise en œuvre d'une politique globale de développement et d'aménagement* : Jusqu'au début du siècle, Saint-Pierre-et-Miquelon avait pu fonder sa prospérité sur la pêche et l'activité portuaire. Il est clair qu'actuellement la relance de l'économie de l'archipel appelle une action globale portant sur l'ensemble des secteurs et s'attachant à tirer parti des facteurs favorables.

La pêche, on l'a souligné, en dépit des contraintes qu'elle supporte, constitue encore la principale ressource naturelle de l'archipel. Il importe donc de poursuivre le soutien aux activités qu'elle comporte et de tenter de diversifier les formes d'exploitation des océans, notamment par l'expérimentation de l'aquaculture.

Saint-Pierre-et-Miquelon ne pourra réellement remplir le rôle de « vitrine de la France en Amérique du Nord » que dans la mesure où son désenclavement sera amélioré.

L'aménagement d'une piste pour les avions gros porteurs et la modernisation du port s'avèrent les préalables à l'intensification des fonctions touristiques et commerciales des îles. Il est bien clair que ces équipements, dont l'intérêt économique dépasse le cadre de l'Archipel, doivent être pris en charge par l'Etat.

La mise en œuvre d'un programme de développement agricole et l'incitation à la production artisanale peuvent contribuer à diversifier les activités du département tout en diminuant sa dépendance économique. Dans ces secteurs, il semble que l'effort doive porter, dans un premier temps, sur une action de sensibilisation et de formation.

L'efficacité des mesures engagées en faveur du développement de l'archipel se trouverait renforcée si celles-ci étaient intégrées dans un programme coordonné et pluriannuel d'équipement et d'aménagement. Un tel programme devrait délimiter nettement les actions qui relèvent de la compétence des collectivités locales et celles qui doivent être assurées par l'Etat. L'attribution d'une aide financière globale au département permettrait que la mise en œuvre de ce programme soit réalisée dans les conditions de décentralisation qu'appelle la situation géographique des îles. Une formule de type « contrat de pays » permettrait d'associer les différents niveaux des pouvoirs publics et les responsables professionnels à la préparation et à la mise en œuvre d'un programme cohérent d'équipement et de promotion des activités économiques.

CONCLUSION

Le changement de statut de Saint-Pierre-et-Miquelon, même s'il se révèle à terme porteur d'éléments propices à la relance des activités de l'Archipel ne constitue pas, en soi, un élément déterminant pour l'amélioration de sa situation économique.

Les membres de la délégation ont pu observer que jusqu'à présent la départementalisation suscite plus d'inquiétudes qu'elle ne crée d'espoirs. Les Saint-Pierrais qui se sont toujours considérés comme des Français à part entière étaient attachés à un statut qui conciliait leur appartenance à la communauté française avec une capacité d'administration décentralisée de leur territoire. Ils déplorent en outre que la départementalisation complique les relations entre l'Archipel et le Canada.

Aussi, la délégation tient-elle à exprimer une fois encore, comme l'a fait son président dans une lettre adressée au Premier Ministre, la nécessité d'une adaptation du statut départemental qui tienne compte de la situation géographique de l'Archipel et de l'intérêt pour Saint-Pierre-et-Miquelon de conserver une large ouverture sur les pays voisins.

La population saint-pierraise et ses élus ne se résignent pas au déclin des activités économiques et de la fonction d'accueil et d'échange de l'Archipel, même si ses effets sont partiellement atténués par les transferts financiers effectués par la Métropole.

Les élus du département, comme les responsables économiques sont animés par la volonté de prendre en charge le développement de l'Archipel en utilisant les potentialités que présente sa position géographique et en valorisant les ressources locales.

Ils attendent que la solidarité nationale s'exprime par l'effort d'équipement et l'aide aux investissements indispensables à l'engagement de ce processus de développement.

Si la départementalisation répondait à cette espérance, il ne fait pas de doute qu'elle serait reconnue comme une réforme décisive pour l'avenir de cette terre française d'Amérique du Nord.

ANNEXES



ANNEXE I

EXTENSION A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES EFFECTUEE EN APPLICATION DE LA LOI DU 19 JUILLET 1976

Une délégation de la Commission des Lois du Sénat a consacré, dans son rapport d'information (1), des développements particulièrement documentés sur les conséquences juridiques et administratives de la départementalisation.

On se bornera donc à compléter ces informations par l'indication des décrets publiés en application des ordonnances qui ont étendu et adapté la législation à Saint-Pierre-et-Miquelon.

1. — *Pouvoirs des conseils généraux :*

— décret du 16 janvier 1978 étendant au département de Saint-Pierre-et-Miquelon le décret n° 60-406 du 26 avril 1960 relatif à l'adaptation du régime législatif et de l'organisation administrative des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ;

— décret du 15 mars 1978 étendant au département de Saint-Pierre-et-Miquelon les dispositions de nature réglementaire des titres II et IV de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux et les dispositions du décret n° 59-36 du 5 janvier 1959 portant allègement de l'administration départementale.

2. — *Organisation judiciaire et de la justice administrative :*

— décret du 25 octobre 1977 portant application dans le département de Saint-Pierre-et-Miquelon de certaines dispositions réglementaires du Code pénal et du Code de procédure pénale ;

— décret du 20 mars 1978 étendant au département de Saint-Pierre-et-Miquelon le Code des tribunaux administratifs (partie réglementaire).

3. — *Code électoral :*

— décret du 27 janvier 1978 étendant au département de Saint-Pierre-et-Miquelon le Code électoral (partie réglementaire).

4. — *Fonction publique :*

— décret du 10 mars 1978 fixant le régime de rémunération et les avantages accessoires des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans le département de Saint-Pierre-et-Miquelon.

5. — *Collectivités locales :*

— décret du 10 mars 1978 portant extension au département de Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions réglementaires relatives à la voirie des collectivités locales ;

— décret du 13 mars 1978 portant extension au département de Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions de nature réglementaire du décret n° 48-524 du 30 mars 1948 relatives au régime des subventions de l'Etat et des avances du Trésor aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ;

— décret du 22 novembre 1978 portant extension et adaptation aux communes de Saint-Pierre-et-Miquelon de la partie réglementaire du Code des communes ;

— décret du 26 décembre 1978 relatif à l'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon du régime des investissements publics.

(1) Rapport n° 253 sur les problèmes de la départementalisation à Saint-Pierre-et-Miquelon annexé au procès-verbal de la séance du 21 avril 1977.

6. — *Enseignement :*

— décret du 17 mars 1978 étendant au département de Saint-Pierre-et-Miquelon les dispositions réglementaires contenues dans certaines lois relatives aux enseignements du premier et du second degré ;

— décret du 31 mars 1978 relatif aux attributions du chef du service départemental de l'Éducation à Saint-Pierre-et-Miquelon.

7. — *Postes et télécommunications :*

— décret du 18 mai 1978 relatif à l'application au département de Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions réglementaires du Code des postes et télécommunications ;

— décret du 12 mai 1978 portant aménagement des taxes des services postaux au département de Saint-Pierre-et-Miquelon.

8. — *Incitation aux investissements :*

— décret du 23 mars 1978 étendant à Saint-Pierre-et-Miquelon la prime d'orientation agricole ;

— décret du 9 mars 1978 étendant au département de Saint-Pierre-et-Miquelon la prime d'emploi et l'allègement des charges fiscales et la prime d'équipement ;

— arrêté du 7 novembre 1977 étendant à Saint-Pierre-et-Miquelon la prime spéciale d'équipement hôtelier.

9. — *Marine marchande :*

— décret du 22 mars 1978 étendant à Saint-Pierre-et-Miquelon les dispositions du Code des ports maritimes, en particulier les droits de port et de navigation ;

— décret du 16 février 1979 comportant diverses dispositions relatives à la marine marchande.

10. — *Environnement, équipement, cadre de vie :*

— décret du 27 novembre 1978 relatif à l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon de certaines dispositions relatives au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

— décret du 27 novembre 1978 relatif aux départements de Saint-Pierre-et-Miquelon des dispositions réglementaires relatives à l'élimination des déchets ;

— décret du 16 février 1979 relatif à la voirie.

11. — *Agriculture :*

— décret du 7 novembre 1978 étendant à Saint-Pierre-et-Miquelon la compétence du F. O. R. M. A., c'est-à-dire les dispositions du décret n° 64-1332.

12. — Décret du 28 décembre 1977 concernant l'Institut d'émission des Départements d'Outre-Mer.

ANNEXE II

LISTE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS REALISES A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON EN 1977 ET 1978

DESIGNATION de l'investissement.	EN 1977	EN 1978	ORIGINE du financement.
	(Milliers de francs.)		
Construction du lycée de Saint-Pierre	10 300	12 400	Ministère de l'Education, chapitre 56-33.
Equipement du lycée.....	»	900	Ministère de l'Education, chapitre 56-35.
Patinoire de Saint-Pierre.....	50	100	Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
Automatisation du réseau téléphonique de Saint-Pierre...	4 000	»	Emprunt du département, dont la charge incombe au Secrétariat d'Etat aux P. et T.
Extension du réseau téléphonique de Saint-Pierre.....	»	1 250	Secrétariat d'Etat aux P. et T.
Bitumages des routes extérieures de Saint-Pierre.....	2 500	»	Emprunt du département.
Bitumage des rues et de la piste d'atterrissage de Miquelon	»	9 670	Intérieur F. S. I. R. 04. 1 500 000 F. I. D. O. M. S. centrale et locale..... 1 870 000 Emprunt départemental 6 300 000
Plan cadastral (1 ^{re} tranche)...	980	»	F. I. D. O. M. S. S. centrale.
Signalisation maritime	570	482	Budget Phares et balises.
Aménagement des quais de Saint-Pierre	900	»	F. I. D. O. M. S. centrale.
Protection digue Sud-Est.....	»	300	F. I. D. O. M. S. centrale.
Alimentation en eau potable Miquelon	330	»	F. I. D. O. M. S. locale.
Assainissement Miquelon	1 000	»	F. I. D. O. M. S. locale.
Acquisition d'un engin de levage pour le port de Miquelon	»	130	F. I. D. O. M. S. locale.
Rénovation cale de halage du port de Miquelon.....	»	378	F. I. D. O. M. S. locale.

ANNEXE III

EVOLUTION DU BUDGET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON DE 1973 A 1977

	1973 (2)	1974 (2)	1975 (2)	1976 (3)	1977 (4)
	('En millions de francs.)				
I. — Recettes.					
Recettes fiscales et diverses.....	13,2	15,5	16,6	23,9	22
Contributions et subventions de l'Etat	7,5	8,5	17,8	4,8	13,9
Emprunts	1,1	0,2	12,4	5,6	4,1
Total	21,8	24,2	46,8	34,3	40
Variation annuelle	+ 15 %	+ 11 %	+ 93 %	— 27 %	+ 17 %
2. — Dépenses.					
Dépenses de fonctionnement et d'entretien	9,5	12,3	19,3	7,8	11,8
Contributions et subventions.....	7,6	10,7	13,4	13,3	18,7
Dépenses d'équipement.....	2,9	2,5	12,8	6,5	4,7
Remboursements d'emprunts.....	0,6	0,4	0,5	3,2	4,8
Total	20,6	25,9	46	30,8	40
Variation annuelle.....	+ 17 %	+ 26 %	+ 78 %	— 33 %	+ 30 %
3. — Excédent ou déficit.					
Situation de la caisse de réserve.	+ 1,2	— 1,7	+ 0,8	+ 3,5	»
En début d'exercice.....	2,4	3,6	1,9	2,7	6,2
En fin d'exercice.....	3,6	1,9	2,7	6,2	6,2

(1) Budget ordinaire + budget extraordinaire, compte non tenu des virements internes ni des prélèvements ou des versements à la caisse de réserve.

(2) Comptes administratifs. Chiffres rectifiés pour les exercices 1973, 1974 et 1975.

(3) Résultats provisoires.

(4) Prévisions budgétaires.

Source : Institut d'émission d'Outre-Mer.

ANNEXE IV

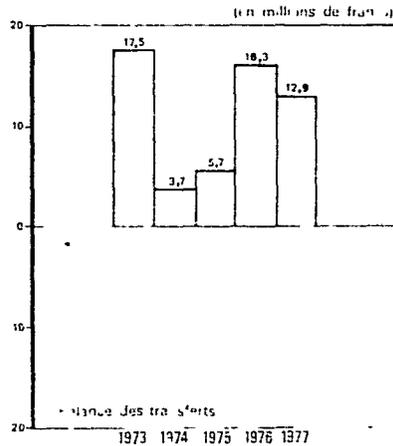
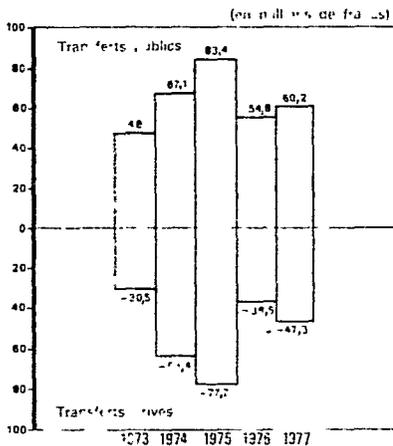
EVOLUTION DES AVOIRS ET DES CREANCES EXTERIEURS

(En millions de francs ou en pourcentage.)

	1973	1974	1975	1976	1977
I. — Avoirs et créances extérieures.					
Montant en début d'année.....	15,4	32,9	36,6	42,3	58,6
Montant en fin d'année.....	32,9	36,6	42,3	58,6	71,5
Différence	+ 17,5	+ 3,7	+ 5,7	+ 16,3	+ 12,9
2. — Transferts annuels (1).					
Transferts publics nets :					
Prêts	— 0,3	+ 15,6	+ 20,1	+ 10,5	+ 16,6
Autres transferts publics.....	+ 48,3	+ 51,5	+ 63,3	+ 44,3	+ 43,6
Solde des transferts publics.	+ 48	+ 67,1	+ 83,4	+ 54,8	+ 60,2
Transferts privés :					
Balance commerciale (2).....	— 33,8	— 66,2	— 69,6	— 65,4	— 47,3
Opérations diverses (2).....	+ 3,3	+ 2,8	— 8,5	+ 26,9	
Solde des transferts privés.	— 30,5	— 63,4	— 77,7	— 38,5	— 47,3
Balance des transferts.....	+ 17,5	+ 3,7	+ 5,7	+ 16,3	+ 12,9
3. — Variations annuelles des transferts.					
Transferts publics	+	+ 40 %	+ 24 %	— 34 %	+ 10 %
Transferts privés	— 41 %	+ 108 %	+ 23 %	— 50 %	+ 23 %

(1) Le signe + indique les transferts à destination du département.
Le signe — indique les transferts en provenance du département.

(2) Chiffres rectifiés.



Source : Institut d'émission d'Outre-Mer.